



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRDOA



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

Paris — juin 2024



Récolement © Drassm

6 INTRODUCTION

7 L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION EN 2023

7 1.1 Les réunions de la CRDOA

- 8 1.1.1 Les réunions bilatérales
- 8 1.1.2. Les réunions chez les grands dépositaires
- 8 1.1.3 La commission plénière
- 9 1.1.4 Les ateliers de la CRDOA

9 1.2 La programmation des missions de récolement

- 13 1.2.1 La programmation des missions chez les grands dépositaires
- 18 1.2.2 La programmation des missions en région
- 21 1.2.3 La programmation des missions à l'étranger

23 1.3 La publication des rapports de la CRDOA

- 26 1.3.1 Les rapports CRDOA relatifs aux grandes institutions de la République
- 27 1.3.2 Les rapports de la CRDOA relatifs aux ministères
- 28 1.3.3 Les rapports de la CRDOA relatifs aux départements
- 29 1.3.4 Les rapports de la CRDOA relatifs à l'étranger
- 29 1.3.5 Les bilans régionaux

29 1.4 La base de données de la CRDOA

30 ANALYSE GÉNÉRALE DES RAPPORTS DE RÉCOLEMENT REÇUS EN 2023

30 2.1 Méthodologie

31 2.2 Évolution du taux de récolement

- 31 2.2.1 Présentation formelle des rapports de récolement
- 31 2.2.2 Nombre de rapports reçus en 2023
- 34 2.2.3 Nombre de biens récolés

35 2.3 Résultats des récolements

- 36 2.3.1. Les suites réservées aux biens non localisés
- 38 2.3.1.1 *Les classements*
- 38 2.3.1.2 *Les plaintes*
- 41 2.3.1.3 *Les titres de perception*

42 ÉTUDE DÉPOSANT PAR DÉPOSANT

42 3.1 Les missions de récolement du Centre des monuments nationaux

43 Les rapports de récolement du CMN reçus en 2023

44 3.2 Les missions de récolement du Cnap

46 Les rapports de récolement du Cnap reçus en 2023

46 Les suites données aux récolements

47 3.3 Les missions de récolement du DRASSM

47 Les rapports de récolement du DRASSM reçus en 2023

48 3.4 Les missions de récolement de la Manufacture de Sèvres

49 Les récolements de la Manufacture de Sèvres reçus en 2023 des sites donnés aux récolements

50 3.5 Les missions de récolement du ministère chargé de l'économie

51 Les rapports du ministère de l'économie reçus en 2023

51 Les suites données aux récolements

52 3.6 Les missions de récolement du ministère des armées

53 Les rapports de récolement du ministère des armées reçus en 2023

54 Les suites données aux récolements

55 3.7 Les missions de récolement du Mobilier national

57 Les rapports de récolement du Mobilier national reçus en 2023

57 Les suites données aux récolements

59 3.8 Les missions de récolement des musées du ministère de la culture

63 Les rapports de récolement des musées du ministère de la culture reçus en 2023

65 Les suites données aux récolements



Réserves de peintures
du musée Granet
à Aix-en-Provence
© CRDOA

66 PRÉCONISATIONS ET PROJETS

- 66 **4.1 L'importance de la programmation**
- 66 **4.2 Le recours aux missions mutualisées et aux récolements à distance**
- 69 **4.3 Le récolement à l'occasion des convoiements**
- 69 **4.4 Le récolement des œuvres déjà recherchées**
- 69 **4.5 La production des rapports de récolement**
- 70 **4.6 Les procédures de traçabilité chez les dépositaires**
- 70 **4.7 L'ambiguïté de l'expression présumé détruit**
- 71 **4.8 L'importance des dépôts de plainte**
- 72 **4.9 L'envoi d'états annuels**
- 72 **4.10 L'interopérabilité des bases de données**
- 72 **4.11 La possibilité d'un recours aux transferts de propriété**
- 73 **4.12 Les transferts de gestion**
- 74 **4.13 Le portail des œuvres disparues**

75 CONCLUSION GÉNÉRALE

76 ANNEXES

- 76 Annexe 1 – Liste des membres de la commission
- 77 Annexe 2 – Rapports de la CRDOA parus en 2023
- 78 Annexe 3 – Rapports de récolement transmis en 2023 à la CRDOA par déposant
- 98 Annexe 4 – Plaintes restant à déposer par déposant
- 110 Annexe 5 – Suites restant à déterminer par déposant
- 121 Annexe 6 – Nombre et montant des titres émis, restant à émettre et restant à payer par déposant
- 123 Annexe 7 – Lexique du récolement des dépôts d'œuvres d'art

La CRDOA en chiffres

1
présidente
nommée
par la Cour
des Comptes

17
membres
représentant

7
ministères

113
rapports et bilans
publiés faisant
état du récole-
ment des dépôts
chez différents
dépositaires

622 582
œuvres ou biens
culturels déposés
suivis

37
déposants

6 251
dépositaires

428
rapports
de récolement
traités en 2023

15 663
œuvres récolées
en 2023

92
plaintes
demandées
en 2023

La CRDOA dans les textes

La commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art, créée par un décret du 20 avril 1996, est placée auprès du ministre chargé de la culture et présidée par un magistrat de la Cour des comptes. Ses missions sont précisées par l'article D. 113-27 du code du patrimoine : « La commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art, placée auprès du ministre chargé de la culture, est chargée de définir la méthodologie d'un récolement général des dépôts d'œuvres d'art, d'en organiser les opérations et d'en suivre le déroulement. Elle peut proposer au ministre chargé de la culture toutes mesures destinées à améliorer la conservation et la gestion des dépôts d'œuvres d'art. » Le décret précise par ailleurs que les institutions déposantes « exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission ».

CRDOA
42 avenue des Gobelins
75013 Paris
01 44 08 52 97
crdoa@culture.gouv.fr

Introduction



Madame Evelyne Ratte,
présidente de la CRDOA © DR

La pratique des dépôts d'œuvres d'art de l'État remonte au début du 19^e siècle: c'est une entreprise de valorisation du patrimoine culturel, en exposant aux yeux du plus large public possible les œuvres d'art des institutions culturelles et le savoir-faire français en matière de tableaux, sculptures, tapisseries, lustreries, céramiques, ébénisteries...

Cette valorisation s'accompagne nécessairement de son corollaire: la protection du patrimoine. Lorsque les œuvres d'art sont prêtées à long terme à des administrations, majoritairement françaises mais aussi étrangères, partout en France et dans le monde, il importe que les institutions déposantes s'assurent que leurs œuvres demeurent dans les lieux de dépôts, et dans un bon état de conservation. Pour cela, ces institutions déposantes (Centre des monuments nationaux, Centre national des arts plastiques, département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines, Manufacture de Sèvres, Mobilier national, musées nationaux sous tutelle du ministère de la culture et musées d'État sous tutelle du ministère des armées, différents ministères affectataires d'œuvres d'art...) doivent organiser des campagnes d'inspection (dites: «de récolement») tous les dix ans. Si une œuvre est dégradée ou qu'elle a disparu, le déposant doit en tirer toutes les conséquences en termes de restauration, de dépôt de plainte ou titre de perception.

La commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA), mise en place il y a plus de 25 ans et présidée par une présidente de chambre de la Cour des comptes, a notamment pour mission d'organiser ces campagnes de récolement, d'en assurer le suivi et d'en rendre compte. À ce titre, la commission établit des programmations de récolement et veille à leur respect par les déposants. Le rapport d'activité de cette année présente un focus particulier sur ce point.

Cette année encore, force est de constater que les institutions ne sont pas toujours au rendez-vous de leur obligation légale ou réglementaire de récolement décennal: le taux de récolement reste insuffisant. Face aux contraintes récurrentes (effectifs faibles, grand nombre d'œuvres à récolement, diffusion large des collections...) que connaissent ces institutions, la CRDOA renouvelle ses préconisations. Elle s'efforce également d'organiser un dialogue entre les déposants et les dépositaires.

Ce rapport montre que des améliorations ont été enregistrées cette année (en termes de nombre d'œuvres récolées comme de traitement des suites réservées aux œuvres disparues), plus ou moins importantes selon les institutions, dont le détail est présenté ci-après.

Evelyne Ratte

Présidente de la CRDOA

1. L'activité de la commission en 2023

1.1 Les réunions de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art

Dans le cadre de son rôle de coordination et de pilotage auprès des institutions déposantes, la CRDOA organise régulièrement des réunions de travail à différents stades du récolement : en amont pour programmer les missions, mais également en cours d'année pour accompagner le travail des institutions déposantes et s'assurer du suivi de la programmation et de la mise en œuvre des rapports de récolement.

Enfin, des réunions tenues chez certains grands dépositaires permettent de valider les rapports qui leur sont consacrés.

Interventions de la CRDOA à l'Institut national du patrimoine : sensibiliser les futurs conservateurs aux enjeux du récolement

Depuis deux ans, la présidente de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art intervient régulièrement auprès des professionnels du patrimoine pour les sensibiliser à la protection du patrimoine de l'État. Dans ce cadre, elle a présenté le 7 juin 2023 aux futurs conservateurs formés à l'Institut national du patrimoine les actions de la CRDOA et la nécessité des récolements, au cœur des missions de ces professionnels. Le récolement, encadré par les textes légaux et réglementaires, permet en effet de garantir le suivi et la protection des œuvres d'art de l'État, inaliénables et imprescriptibles.



La galerie Colbert abrite l'Institut national du patrimoine
(CC BY 3.0)

1.1.1 Les réunions bilatérales

Une réunion bilatérale permet à la CRDOA et à un déposant en particulier de faire le point sur la programmation des récolements et sur les rapports de récolement dont les conclusions demeurent en tout ou partie en attente : suites à déterminer, ou, lorsqu'elles le sont, en attente de mise en œuvre effective (dépôts de plaintes, règlements de titres de perception).

En 2023, onze réunions bilatérales ont pu être organisées. Sept bilatérales au premier semestre ont permis de faire le point avec l'ensemble des déposants (sauf avec le ministère des armées) :

- le 12 janvier avec le ministère chargé de l'économie ;
- le 11 avril avec le Centre des monuments nationaux ;
- le 13 avril avec le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines ;
- le 16 mai avec le Mobilier national ;
- le 14 juin avec la Manufacture de Sèvres ;
- le 15 juin avec le service des musées de France ;
- le 20 juin avec le Centre national des arts plastiques.

À l'automne 2023, quatre réunions bilatérales ont permis de faire le point sur l'avancée des dossiers des déposants gérant les dépôts les plus volumineux :

- le 5 décembre avec le Centre national des arts plastiques ;
- le 6 décembre avec le Mobilier national ;
- le 6 décembre avec la Manufacture de Sèvres ;
- le 14 décembre avec le service des musées de France.

1.1.2 Les réunions chez les grands dépositaires

Ces réunions, organisées au sein d'une institution dépositaire, sont l'occasion de valider le rapport sur les récolements la concernant, élaboré par la CRDOA, en présence des institutions déposantes. Les services de police – office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) et brigade de répression du banditisme (BRB) – peuvent également être invités.

Rassemblant à la fois les différents déposants concernés et le dépositaire, quatre de ces réunions de travail ont eu lieu en 2023 en vue de la publication des rapports les concernant :

- le 13 avril au ministère chargé de l'économie, pour un rapport publié le 7 septembre 2023,
- le 13 novembre au Sénat (rapport à paraître),
- le 14 novembre au ministère des armées (rapport à paraître),
- le 12 décembre au ministère des affaires étrangères pour un rapport portant sur les biens déposés en Europe du Sud (rapport à paraître).

1.1.3 La commission plénière

Chaque début d'année, la commission plénière réunit l'ensemble de ses membres dont la liste est donnée en annexe 1 et quelques invités. Il s'agit principalement de faire le bilan de l'année écoulée à travers la présentation du rapport d'activité de l'année précédente, d'évoquer la programmation des récolements de l'année à venir et d'échanger avec l'ensemble des membres de la commission sur les perspectives d'amélioration des méthodes de récolement, notamment par la mutualisation des missions ou la numérisation des données.

En 2023, la réunion plénière de la CRDOA s'est tenue le 19 mars au ministère de la culture.

1.1.4 Les ateliers de la CRDOA

Les missions de récolement et, plus généralement, de protection des biens de l'État ne peuvent que bénéficier des échanges et de la collaboration entre tous les acteurs concernés. C'est pourquoi la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art a inauguré, au printemps 2022, un nouveau format de travail en organisant des moments de rencontre entre déposants et dépositaires autour d'une thématique de travail.

Après la tenue de deux ateliers en 2022 (le premier sur le dépôt de plainte et le second sur le thème des bases de données de biens culturels des grandes institutions dépositaires), un troisième atelier s'est tenu le 16 juin 2023 sur le thème de la traçabilité des biens culturels chez les grandes institutions dépositaires (ministères, assemblées, conseils...).

Les agents chargés du patrimoine d'une vingtaine de grandes institutions et ministères sont ainsi venus échanger sur leurs avancées respectives dans ce domaine, échanges qu'ils peuvent désormais poursuivre sur le nouvel espace collaboratif de la commission hébergé sur la plateforme Osmose. Cet atelier a conduit à dresser un état des lieux des pratiques de traçabilité des œuvres d'art dans les grandes institutions de la République, qui feront l'objet d'un rapport en 2024.

La CRDOA reste attentive à toute proposition de thème d'atelier de la part des déposants et des dépositaires.

1.2 La programmation des missions de récolement

L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission.

Les institutions déposantes peuvent être des musées (la CRDOA assure le contrôle du récolement des dépôts des musées nationaux sous tutelle du ministère de la culture, par l'intermédiaire du service des musées de France, comme des musées d'État placés sous la tutelle du ministère des armées, par l'intermédiaire de la direction de la mémoire, de la culture et des archives du ministère des armées) mais également des établissements publics non musées, comme le Centre des monuments nationaux (CMN), le Centre national des arts plastiques (Cnap), le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), la Manufacture de Sèvres, le Mobilier national, ainsi que les services du ministère des armées non musées (service historique de la défense, délégation au patrimoine de la marine) ou encore des ministères (comme le ministère chargé de l'économie).

Une programmation des récolements par les déposants permet de s'assurer que tous les lieux de dépôt sont inspectés et favorise l'établissement de rapports cohérents portant sur l'ensemble des récolements dans une institution dépositaire ou sur un territoire déterminé. C'est également le moyen de s'assurer que le programme de récolement de chaque déposant est réalisable dans les délais prévus légalement ou réglementairement ou, dans le cas contraire, d'étudier les voies et moyens d'y parvenir.

A cette fin, l'espace collaboratif de la CRDOA, hébergé sur la plateforme Osmose, invite tous les déposants à y indiquer les dates et lieux de leurs prochaines missions afin de favoriser la collaboration inter-administration et les « codes 2 » (voir encadré ci-dessous). Il faut saluer également l'initiative du ministère de l'Europe et des affaires étrangères qui, à chaque récolement d'un déposant dans un poste diplomatique, alerte les autres déposants afin qu'ils se rapprochent entre eux.

Les principaux déposants sont en mesure de donner une programmation au moins pour l'année en cours, plus rarement au-delà (la question de savoir si la programmation annoncée peut raisonnablement être tenue est examinée ci-après). Cependant, trop peu de musées nationaux ont adressé leur programmation 2024 à la CRDOA (seuls l'ont fait le musée du Louvre, le musée Rodin, le musée national d'art moderne, le Mucem, le musée Picasso et le musée de préhistoire des Eyzies-de-Tayac).



Les bénéfices des récolements mutualisés

Un déposant qui récole ses œuvres dans un poste diplomatique ou en région (soit un « code 1 ») peut utilement récoler les dépôts d'œuvres relevant d'autres déposants, dans la mesure bien entendu où les autres dépôts à récoler ne sont pas trop nombreux ni trop spécifiques. Ces mutualisations (dites « code 2 »), en limitant les déplacements, permettent de réaliser des gains budgétaires et écologiques. En outre, la mutualisation favorise une image efficace de l'action de l'État.

Ainsi, les équipes du musée des arts décoratifs ont profité du récolement de leurs dépôts à Gray (Haute-Saône) pour récoler les 8 biens déposés par le département des objets d'art du musée du Louvre. Les équipes de conservation du ministère des affaires étrangères, en déplacement au Brésil, ont récolé pour le compte du Mobilier national les 11 biens déposés à l'ambassade de France à Brasilia et au consulat général de Rio de Janeiro.

C'est une démarche à encourager et développer malgré des réticences liées, pour certaines institutions, à la volonté de récoler leurs propres œuvres – ce qui toutefois signifie, dans les cas ici évoqués, ne pas récoler du tout car les mutualisations proposées concernaient des œuvres récolées il y a plus de 10 ans ou jamais récolées.

Ce fauteuil déposé par le département des objets d'art du musée du Louvre (OAP 595) au musée baron Martin à Gray (Haute-Saône) a été récolé par le musée des arts décoratifs à l'occasion du récolement de ses propres dépôts © Musée des arts décoratifs.

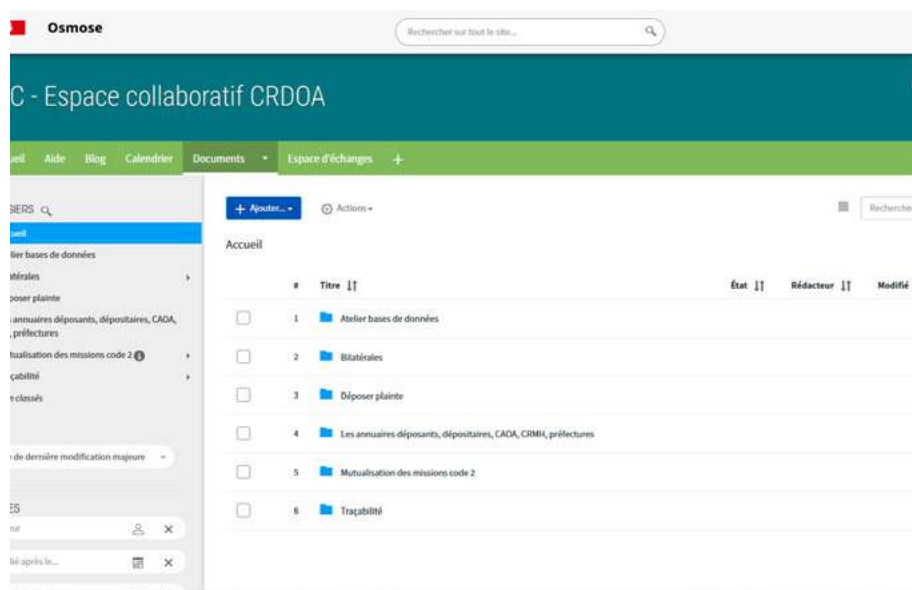


Afin de structurer cette démarche de mutualisation, la CRDOA met à disposition des déposants un espace collaboratif disponible sur la plateforme interministérielle Osmose. Les déposants récoleurs peuvent y indiquer tous les projets de missions à venir et inviter ainsi les déposants qui le souhaitent à leur communiquer leurs listes de biens à récoler.

C'est ainsi qu'informée d'un futur déplacement à Gravelotte du musée de l'armée pour récoler ses biens au musée de la guerre de 1870 et de l'annexion, la CRDOA a pu alerter le Cnap, qui y disposait de deux dépôts non récolés depuis 2003. Le musée de l'armée a accepté de récoler ces deux objets pour le Cnap. De même, le Mobilier national, prévenu par la CRDOA de la programmation du musée du Louvre en Bretagne a confié à ce déposant le récolement en 2023 d'un bien à Saint-Malo (rapport en cours) et celui en 2024 de 2 biens déposés à Quimper.

Cette tapisserie de lice (réalisée à la manufacture de Beauvais en 1970) de Raoul Ubac (BV 184), déposée par le Mobilier national à l'ambassade de France à Brasilia, a été récolée par le bureau patrimoine et décoration du ministère des affaires étrangères en 2023 à l'occasion d'un déplacement © Isabelle Bideau

Dans tous les cas où le récolement par un déposant se révèle difficile – en raison de l'éloignement géographique, voire de la situation politique d'un État étranger –, la CRDOA recommande la mise en œuvre d'un récolement par le dépositaire sous le contrôle à distance du déposant. Cette procédure (dite « code 3 ») a été mise en place de manière systématique par le Cnap afin d'achever le premier récolement général de ses dépôts en région. Désormais, le Cnap et le Mobilier national traitent les états annuels transmis par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères comme un rapport de récolement. Les musées nationaux sont invités à faire de même, lorsqu'il s'agit de biens jamais récolés ou anciennement récolés, et qu'aucune mission n'est programmée à terme dans ce département ou cet État.



Présentation de l'espace CRDOA sur la plateforme Osmose aux musées nationaux

Afin de favoriser le dialogue entre tous les acteurs du récolement, aussi bien dépositaires que déposants, et encourager la mutualisation des missions de récolement, la CRDOA gère un espace collaboratif sur la plateforme Osmose, pilotée par la direction interministérielle du numérique.

Soucieux de l'achèvement du deuxième récolement décennal des musées (2016-2025), le service des musées de France a invité la CRDOA à présenter cet espace collaboratif lors de la journée d'étude organisée le 9 juin 2023.

La CRDOA invite notamment tous les déposants à indiquer dans cet espace les lieux qu'ils seront amenés à récoler dès qu'une date est arrêtée. Ce dispositif a pour objectif de faire avancer le taux de récolement et éviter les déplacements inutiles, coûteux en temps et en empreinte carbone.

Au 31 décembre 2023 l'espace collaboratif de la CRDOA accueillait 81 participants.

1.2.1 La programmation des missions chez les grands dépositaires

Le 23 février 2017, la CRDOA a réuni les principaux déposants ou leur représentant (Cnap, Manufacture de Sèvres, Mobilier national, service des musées de France) afin d'arrêter un calendrier de récolement des grands dépositaires : présidence de la République, assemblées constitutionnelles, ministères, grands corps de l'État... Le tableau ci-dessous présente les résultats validés de cette réunion. Il débute par 2018, l'idée étant à l'époque de laisser l'année 2017 aux déposants pour s'organiser. Ce tableau est consultable sur le site du ministère de la culture¹.

Grandes institutions et ministères	Année de récolement
Assemblée nationale	2018
Écologie	2018
Éducation	2018
Culture	2018
Sénat	2019
Intérieur	2019
Cour de cassation	2020
Économie	2020
Outre-mer	2021
Justice	2021
Agriculture	2021
Premier ministre	2021
Élysée	2022
Cour des Comptes	2022
Conseil supérieur de la magistrature	2022
Armées	2022
Affaires sociales	2022
Conseil d'État	2023
Affaires étrangères	2023
Conseil constitutionnel	2025
CESE	2027

1 — www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-oeuvres-d-art/Les-programmations-de-recolement

De nombreux récolements programmés n'ont pas encore été réalisés comme le montre le tableau des programmations par grands dépositaires (page ci-contre) au 31 décembre 2023. Les récolements réalisés sont en noir, les récolements non effectués ou trop anciens au regard de l'obligation de récolement décennal sont en orangé. La date du dernier récolement réalisé figure entre crochets.

Il apparaît que, si on analyse **la situation du point de vue des dépositaires à fin 2023**, l'Assemblée nationale est la seule grande institution de la République pour laquelle les récolements des institutions déposantes sont à jour.

Concernant le ministère de la culture, il convient de rappeler que le **Cnap** a récolé ses dépôts en administration centrale il y a 25 ans mais sans produire de rapport, donc sans chiffres exploitables. Le récolement qui devait être effectué en 2018 est reporté d'année en année. Au vu du nombre d'œuvres déposées par le Cnap (plus de 450), il est aujourd'hui urgent qu'un récolement en bonne et due forme soit diligenté.

La **Manufacture de Sèvres** a récolé ses dépôts au ministère de la culture (plus de 4000) en 2015 mais sans produire de rapport. La Manufacture de Sèvres et la CRDOA sont convenues qu'une fois le récolement de la présidence de la République achevé (ce qui devrait être le cas début 2024), l'établissement se concentrera sur le récolement du ministère de la culture et conduira l'exercice jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'à la rédaction d'un rapport de récolement, déterminant notamment le nombre de biens localisés et non localisés, et fixant pour ces derniers les suites à mettre en œuvre (plaintes, titres de perception...). Après le ministère de la culture, la Manufacture de Sèvres récolera ses dépôts au ministère de l'écologie et au ministère de l'éducation (la répartition des dépôts entre les ministères de la culture et de l'éducation nationale n'est pas toujours claire : ces deux récolements successifs permettront ainsi de clarifier la situation).

Enfin, le **musée du château de Fontainebleau** n'a pas produit ces dix dernières années de rapports de récolement pour le ministère de la culture. Le **musée du château de Versailles** a effectué un récolement partiel en 2023.

Le **Mobilier national** a récolé dans les délais l'ensemble des grandes institutions. Le récolement de la Cour des comptes en août 2022 n'ayant pas fait l'objet d'un rapport de récolement, il ne peut à ce stade être pris en compte.

La CRDOA publiera courant 2024 un rapport sur le récolement des œuvres d'art au Sénat. Une réunion de présentation du rapport s'est tenue au Sénat en présence de tous les déposants concernés en novembre 2023. Les rapports de récolement du Cnap et de la Manufacture de Sèvres sont attendus.

L'analyse de la **programmation par grands déposants au 31 décembre 2023** (par rapport à la programmation retenue en 2017) fait apparaître des résultats contrastés.

Le **Mobilier national** respecte le calendrier fixé, ce qui est d'autant plus à souligner que l'établissement procède à un récolement quinquennal des ministères et de la plupart des grandes institutions. Le pourcentage de biens récolés augmente significativement cette année (de plus de 500 biens au total) après avoir déjà augmenté l'année dernière. Le Mobilier a déposé environ 13000 œuvres dans les grandes institutions de la République, et dispose d'un service de récolement de 12 personnes.

Le **Cnap** a déposé environ 6090 œuvres dans les grandes institutions de la République et dispose d'un service de récolement de 8 personnes. La situation des récolements du Cnap au sein des grandes institutions de la République n'est pas satisfaisante: les récolements sont anciens, datant souvent de 20 ou 25 ans, et sans toujours qu'un rapport de récolement ait pu être établi, ce qui ne permet pas d'achever l'exercice, notamment au regard du traitement des œuvres non localisées. La CRDOA regrette de ne pas disposer d'une visibilité réaliste sur la programmation de ce déposant pour les grandes institutions de la République.

La situation des récolements de la **Manufacture de Sèvres** n'est pas très différente de celle du Cnap quant au retard sur la programmation. La CRDOA mesure bien la difficulté de la mission en raison du nombre d'œuvres déposées (plusieurs milliers en général pour de nombreuses institutions) et des croisements d'œuvres entre différentes institutions qui nécessitent un travail de décroisement considérable: ministère de la culture / ministère de l'éducation nationale; ministère de l'écologie / ancien ministère des travaux publics. Le calendrier est par ailleurs lisible: après l'achèvement du récolement de la présidence de la République, seront récolés les ministères de la culture, puis de l'éducation nationale, puis de l'écologie.

Les dépôts des **musées nationaux** dans les grandes institutions sont résiduels. En dehors de la situation au ministère de la culture où il convient d'intervenir rapidement, les récolements des musées nationaux, et en particulier du musée du Louvre (principal déposant parmi les musées nationaux), sont à peu près à jour dans les grandes institutions de la République.

Tableau de la programmation des ministères et grandes institutions

La date est celle du dernier récolement achevé. En orange: le récolement est hors délai et doit être recommencé. Données arrêtées au 31 décembre 2023.

Dépositaire	Année cible	Cnap	Mobilier	Sèvres	Musées nationaux sous tutelle SMF
Assemblée nationale	2018	2019	2019	2019	—Louvre 2019 —MNAM 2020 —Orsay 2016 —Versailles 2019
Ministère de la culture	2018	1998 sans rapport. Prévu en 2020 puis 2021 puis 2023 puis 2025	2019	4029 biens récolés par Sèvres en 2015 – rapport après l'Élysée: 2024	—Louvre 2022 —Fontainebleau: récolement 2000 à refaire —Versailles 1999 – partiel en août 2023
Ministère de l'éducation	2018	2020 mais reste le sport [2007]	2019	Reporté après la culture	Louvre 2020
Ministère de l'écologie	2018	2021	2021	Récolé à part un placard – rapport après l'éducation	—MNAM 2003 (mais 1 seul dépôt non localisé) —Versailles 2015
Sénat	2019	[2002] Annonce pour 2020 puis 2022 puis 2023 puis 2024	2017	Rapport provisoire début 2024 avant les recherches complémentaires	—Louvre 2020 —MNAM 2019 —Orsay 2016 partiel, manque les sculptures du jardin —Versailles 2002

Dépositaire	Année cible	Cnap	Mobilier	Sèvres	Musées nationaux sous tutelle SMF
Intérieur	2019	[2003] Rapport prévu fin été 2023	2022	2008 pas de rapport. Intérieur a retrouvé des œuvres, Sèvres doit vérifier	—Louvre 2019 —Orsay 2012 (un seul dépôt non localisé) —Versailles 2019
Cour de cassation	2020	[1998] 2020 puis 2021 puis 2022 puis 2023 puis 2024	2021	Reporté <i>sine die</i>	Versailles 2019
Ministère de l'économie	2020	[1999] 2021 puis 2022 puis 1 ^{er} trimestre 2023. Reprise début 2024	2023	Récolement en 2024	—Louvre 2021 —MNAM 2007 (deux dépôts non localisés) —Orsay 2014 —Versailles 2021
Ministère des outre-mer	2021	[2010] 2020 puis 2022. Rapport prévu fin 2023	2022	2010 pas de rapport. Sèvres attend le récolement de 2020 pour y voir plus clair. Reporté <i>sine die</i>	—MNAM 2012 —MQB 2018 —Orsay 2012
Ministère de l'agriculture	2021	2013	2022	Reporté <i>sine die</i>	Versailles 2023
Ministère de la justice	2021	[2010] 2022 puis 2022 puis 2024	2020	Reporté <i>sine die</i>	—Louvre 2021 —Versailles 2019
Premier ministre	2021	2015—2016 pas de rapport 2022 puis 2023 puis 2024	2021	Reporté <i>sine die</i>	—Compiègne 2013 (sinon 2005 pour 3 non localisés et 2004 pour 2 autres) —Fontainebleau 2013 —Guimet 2005 (mais 2 non localisés) —Louvre 2021 —MNAM 2013 (sinon 2012 pour 1 non localisé) —MQB 2014 —Orsay 2013 —Versailles 2013
Élysée	2022	[2012] Rapport prévu fin 2023	2017	2014	Début 2022 : fait pour tous les déposants mais les rapports n'ont pas été reçus par le SMF

Dépositaire	Année cible	Cnap	Mobilier	Sèvres	Musées nationaux sous tutelle SMF
Cour des comptes	2022	[2012] Rapport prévu 2024	2012	2016	—Fontainebleau : dépôt de 2007 jamais récolé ni régularisé (pas d'arrêté de dépôt) —Versailles 2023
Ministère des armées	2022	1998 sans rapport, 2022 puis 2023 puis 2024	2015	État des dépôts à envoyer à la CRDOA	—Cluny 2007 —Fontainebleau 1998 (mais 1 seul dépôt non localisé) —Louvre 1997 —Malmaison 2009 —Orsay 1997 —Rodin 2019 —Versailles 1997
Conseil supérieur de la magistrature	2022	[2008] 2022 puis 2023 puis 2024	2019	Reporté <i>sine die</i>	Pas de dépôts
Ministère des affaires sociales	2022	[2005] 2022 puis 2023 puis fin 2023	2020	2005	—Louvre 2021 —Orsay 2005
Conseil d'État	2023	2022	2018	2016 – recherches complémentaires en cours	—Louvre 2023 —Versailles 2004
Ministère des affaires étrangères	2023	[2001] août 2023 puis 2024	2017	2013—2014 et la Celle Saint-Cloud en 2017 pas de rapport. Toujours en RC	—Louvre 2001 (août 2023 info MAE; en attente du rapport) —MNAM récole en 2001 mais 2 suites à déterminer —MQB 1999 (mais un seul dépôt non localisé) —Orsay 2001 (mais 2 non localisés) —Versailles 2019
Conseil constitutionnel	2025	2015	2018	2016	—Louvre 2023 —Orsay 2011
CESE	2027	2022	2017	2007	Pas de dépôts

1.2.2 La programmation des missions en région

Entre 1997 et 2007, la commission fixait annuellement un programme de récolement sur une base régionale: deux à trois régions étaient prévues par exercice. Puis cette programmation est tombée en désuétude. Chaque déposant a alors organisé sa propre programmation, soit à l'échelle départementale, soit sans véritable programmation, plutôt à l'occasion de convoiements de nouvelles œuvres ou de prêts pour des expositions.

À ce jour, il n'existe pas de programmation coordonnée des récolements en région. Chaque déposant étant aujourd'hui engagé dans une logique géographique propre, la CRDOA attend que chacun achève son premier récolement avant d'envisager une programmation générale.

Le Cnap est le principal dépositaire en région, à la fois par le nombre de dépôts, mais aussi par la large diffusion de ceux-ci, notamment dans de très nombreuses petites communes. Cette situation traduit la politique très volontariste de l'État et de l'établissement pour la diffusion des œuvres d'art sur l'ensemble du territoire. Il en résulte une diversité de dépositaires et une dispersion des collections qui compliquent considérablement le récolement.

Le Cnap a procédé à un premier récolement de l'ensemble de ses dépôts dans les grandes villes; il reste encore à récoler les œuvres déposées dans les petites communes de 24 départements.

Afin d'accélérer l'achèvement du premier récolement général de ses dépôts en région, le Cnap conduit depuis 2020 un récolement à distance. Il s'agit de ce qui est décrit ci-après comme un «code 3»: récolement par le dépositaire. Cette initiative est à souligner car elle permet de réels progrès dans l'avancée des récolements. En outre, le déposant s'attache à travailler sur un département pendant 6 mois maximum, avant de passer à un autre: cette borne dans le temps permet de mieux mobiliser les acteurs autour de l'objectif d'un récolement complet des œuvres déposées dans ce département.

La CRDOA recommande que cette initiative du Cnap se généralise pour l'ensemble des déposants, dès lors que le récolement physique est difficile à mettre en place, notamment en région et à l'étranger.



Récolement à distance pour le Cnap

A compter de 2020, le Cnap a généralisé un mode de récolement à distance, qui consiste à contacter chaque dépositaire au sein d'un département pour lui demander de localiser les œuvres déposées, d'attester de l'état des œuvres et d'envoyer une photographie. L'expérimentation menée ainsi dans le département de la Haute-Marne ayant été concluante, elle est maintenant élargie à l'ensemble des départements français pour lesquels aucun récolement n'a encore eu lieu.

Selon les rapports transmis en 2023, la méthode a permis d'avancer le récolement de 116 petites communes sans musée :

- en région **Auvergne-Rhône-Alpes**
1 commune d'Ardèche ;
- en région **Bretagne**
3 petites communes d'Ille-et-Vilaine ;
- en région **Grand Est**
15 communes du Bas-Rhin ;
- dans les **Hauts-de-France**
1 commune du Nord ;
- en région **Normandie**
2 communes de la Manche ;
- en région **Nouvelle Aquitaine**
33 communes en Dordogne,
40 en Gironde et 21 dans les Landes.

Le récolement à distance de *La chanson de Pan* de Joe Descomps (FNAC 2625), sculpture en pierre de Pouillenay déposée par le Cnap depuis 1914 à la mairie de Biarritz (square Pierre Forsans), a permis de constater l'état dégradé de cette statue (à gauche) et d'engager sa restauration (à droite) © Mairie de Biarritz

Au-delà du recours aux codes 3, la sollicitation des CAO (conservateur des antiquités et œuvres d'art), sous l'égide de la direction régionale des affaires culturelles compétente, peut permettre d'avancer. Les CAO ont déjà récoilé plusieurs départements (Allier, Ardèche, Haute-Savoie, Loire-Atlantique...). Lorsque la CRDOA était intervenue en 2022 lors de la réunion annuelle des CAO, plusieurs départements s'étaient déclarés intéressés (Lot-et-Garonne, Réunion...). Le Cnap pourrait utilement intervenir à cette réunion annuelle pour solliciter un appui.

En 2024, le **Cnap** a prévu de privilégier les récolements sur place de Paris (statuaires publique, églises ; mairies, écoles, musées), l'École nationale supérieure des beaux-arts, l'Académie de médecine et d'autres institutions d'Île-de-France. La poursuite des récolements à distance des 24 départements restants (dont le Lot-et-Garonne, le Morbihan ou le Haut-Rhin) a été ajournée en attente du recrutement en cours d'un agent. A ce jour, la CRDOA ne dispose pas de visibilité sur l'achèvement du premier récolement du Cnap en région.

La programmation en région du **Mobilier national** est établie en fonction de plusieurs critères : la thématique (châteaux-musées), la région (2 missions par an et par inspecteur), l'ancienneté des récolements et la refonte des portefeuilles entre inspecteurs. Certaines régions sont achevées comme la Normandie. Le Mobilier national a transmis à la CRDOA sa programmation du récolement en région pour 2024 : plusieurs missions en Bretagne, dans le Centre-Val de Loire, dans les Hauts-de-France, en Occitanie ainsi qu'une mission en PACA (Carpentras). La Bourgogne-Franche-Comté sera achevée en 2024 et la Bretagne en 2025. Les autres régions seront récoilées entre 2026 et 2027. Il existe également une programmation pour certaines adresses parisiennes. La CRDOA souligne les efforts de rationalisation des récolements effectués par ce déposant depuis quatre ans.

Le **musée du Louvre** prévoit en 2024 de poursuivre ses récolements en Nouvelle-Aquitaine, en Bretagne, dans les Pays de la Loire et d'entamer ses récolements en Auvergne-Rhône-Alpes. D'autres musées ont communiqué leur programmation pour 2024, notamment le musée Picasso (Limoges, Bordeaux, Saint-Etienne, Nancy, Strasbourg, Colmar, Castres et Céret), le MNAM, qui ira récoiler en région Nouvelle-Aquitaine (Creuse), dans le Centre-Val de Loire, en Bourgogne-Franche-Comté et en Auvergne-Rhône-Alpes, deux régions où le MuCEM a prévu de récoiler, ainsi qu'en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et dans les Pays de la Loire.

La CRDOA encourage fortement ces déposants à procéder à des récolements mutualisés (l'un pour le compte de l'autre) en fonction des villes et des lieux de dépôt visités. La commission encourage également les autres déposants à signaler leurs propres dépôts au Mobilier national et aux musées cités ci-dessus.

La priorité doit être donnée à la ville de Paris (entendue comme l'ensemble des depositaires dans cette ville, hors ministères et grandes institutions étudiés par ailleurs). La ville bénéficie de 39 000 biens culturels déposés recensés à ce jour (ce chiffre devrait augmenter à la faveur de l'examen des inventaires non encore exploités) et son récolement est loin d'être achevé (le rapport publié en 2021 sur Paris fait apparaître que 18 103 biens n'ont encore jamais été récoilés, tous déposants confondus), alors que certains départements (voire même des États étrangers) ont déjà fait l'objet de deux campagnes de récolement.

1.2.3 La programmation des missions à l'étranger

Chargée d'organiser les opérations de récolement des dépôts d'œuvres d'art, la CRDOA a établi un calendrier de programmation à l'étranger en 2019, sur la proposition de la Manufacture de Sèvres, principal déposant en nombre de dépôts hors de nos frontières. Cette programmation, disponible sur la page CRDOA du site internet du ministère de la culture, est la suivante :

Année de récolement prévue	Régions du monde
2020	Europe du Nord
2021	Europe de l'Ouest
2022	Europe du Sud
2023	Europe de l'Est (y compris pays baltes et ex-Yougoslavie)
2024	Amérique du Nord
2025	Amérique centrale
2026	Amérique du Sud
2027	Asie (hors Moyen-Orient) et Océanie
2028	Moyen-Orient et Caucase

Les rapports CRDOA suivent généralement d'un an les récolements tels que programmés dans le tableau ci-dessus.

Codes 1, 2 et 3

En raison des distances, les missions de récolement à l'étranger s'organisent par les institutions déposantes différemment selon les types de dépôts et les dépositaires :

- Les postes classés « code 1 » concernent ceux dont le nombre de dépôts ou l'importance du dépositaire imposent que des agents des institutions déposantes se déplacent eux-mêmes.
- Le « code 2 » désigne un récolement effectué par un déposant mandaté par un autre déposant. Pour ces récolements, la nécessité d'anticiper par une programmation mutualisée prend donc tout son sens. La commission demande à chaque déposant de préciser les missions à venir dans l'espace collaboratif CRDOA pour favoriser cette procédure. Dans ce sens, il faut souligner le travail du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui, dès qu'il est sollicité par un déposant pour un récolement dans un poste diplomatique, avertit systématiquement tous les déposants concernés par ce poste diplomatique pour favoriser les mutualisations.
- Enfin, les postes diplomatiques ayant reçu moins de 30 œuvres en dépôt sont catégorisés par la Manufacture de Sèvres en code 3. Une méthode de travail a été mise en place en 2023 par la Manufacture de Sèvres et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), pour permettre à terme l'utilisation des inventaires annuels pour la rédaction de rapport de récolement. Une première analyse de la liste des dépositaires par le MEAE a permis de confirmer sa tutelle sur les institutions désignées. Dans un second temps, les listes d'œuvres déposées par la Manufacture de Sèvres sont croisées avec les informations présentes dans la base Rodin du ministère. Cette démarche est le prélude à la rédaction d'un document simplifié facilitant le renseignement des informations nécessaires au récolement par le poste diplomatique. Pour leur part, le Cnap et le Mobilier national considèrent les états annuels en provenance du réseau diplomatique via l'administration centrale du MEAE comme des rapports de récolement à distance (code 3) dès lors qu'un récolement physique n'est pas envisagé. La commission a adopté cette classification en codes 1, 2 et 3 y compris pour des récolements sur le territoire français.

Le MEAE réalise en parallèle des récolements en France et à l'étranger par des conservateurs ou agents du patrimoine (par exemple, en 2023, ceux des postes brésiliens de Rio de Janeiro et de Brasilia).

Le tableau de la page ci-après présente l'avancée des récolements à l'étranger, mesurée grâce aux rapports de récolement reçus par la CRDOA.

L'analyse du tableau amène aux mêmes constats que ceux formulés sur le tableau de programmation des récolements dans les grandes institutions de la République.

Les récolements du **Cnap** sont trop anciens (quinze ou vingt ans). Les deux dates en noir (Luxembourg 2021 et Portugal 2022) correspondent à des récolements du Mobilier national pour le compte du Cnap. Le récolement, à partir de l'exploitation des états annuels adressés par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, devrait produire des résultats plus satisfaisants. En effet, contrairement au Mobilier national, à la Manufacture de Sèvres et au musée du Louvre, le Cnap ne programme plus de mission à l'étranger.

Programmation CRDOA des récolements à l'étranger

La date est celle du dernier récolement achevé. En orangé : le récolement est hors délai et doit être recommencé. Données arrêtées au 31 décembre 2023.

Région mondiale	Année cible	Cnap	Mobilier	Sèvres	Musées nationaux sous tutelle SMF
Europe du Nord 2020	Danemark	2006	2021	2006	Louvre 2006 – MQB doit récoiler – Orsay 2006
	Finlande	2005	2017	2013	MQB 2014
	Irlande	2004	2018	2004	Orsay 2004 – Versailles 2004
	Islande	2010	2020	2009	-
	Norvège	2003	2018	2007	-
	Royaume-Uni	2003	2018	2019	Guimet 2007-Louvre 2005 – MAN 2006 – MNAM 2003 – MQB 2014 – Orsay 2003 – Versailles 2023
	Suède	2003	2018	2006	Guimet 2006 – Louvre 2004 – MAN 2004 – Versailles 2003
Europe de l'Ouest 2021	Allemagne	2004	2023	En cours	MAD 2022 – MAN 2004 – MNAM 2008 – Orsay 2001 – Versailles 2001
	Autriche	2004	2004	2004	Louvre 2004 – MAN 2007 – MNAM 2017 – Orsay 2017
	Belgique	2003	2018	2005	Guimet 2006 – Louvre 2012 – MAN 2005 – MQB 2014 – MuCEM 2008 – Versailles 2001
	Luxembourg	2021	2021	2007	MNAM 2021 – Orsay 2003 – Rodin 2021
	Pays-Bas	2005	2018	2009	Louvre 2012 – MQB 2014 – Orsay 2002
	Suisse	2005	2016	2005	MAN 2006 – MQB 2013
Europe du Sud 2022	Andorre	2002	-	-	-
	Chypre	2003	2004	-	-
	Espagne	2003	2023	2004	Louvre 2012 – Orsay 1 bien à récoiler
	Grèce	2003	2003	2005	Louvre 2013 – MAN 2007
	Italie	2004	2013	2012	Louvre 2004 – MAN 2004 – MQB 2013
	Malte	2008	2020	2007	-
	Monaco	2006	2022	-	MAN 2005
	Portugal	2022	2022	2006	Louvre 2022
	Vatican	2001	2013	2008	Louvre 2006 – Orsay 2017 – Versailles 2013

Les récolements du **Mobilier national** à l'étranger sont globalement à jour. Les états annuels adressés par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères sont exploités et le Mobilier national programme encore quelques missions à l'étranger, où il récole pour le compte d'autres déposants, notamment le Cnap (récemment : Luxembourg, Lisbonne, Madrid). En Europe de l'Ouest, la date en orange correspond à l'ambassade de France en Autriche mais celle-ci a été récolée pour le compte du Mobilier national par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères en 2022 (en attente du rapport). En Europe du Sud, les dates en orange correspondent à des états annuels qui n'ont pas été établis (ambassade de France à Chypre et l'École française d'Athènes dont la tutelle est exercée par le ministère de l'enseignement supérieur) ou pour lesquels le Mobilier national attend des précisions (ambassade de France en Grèce).

La situation des récolements à l'étranger pour la **Manufacture de Sèvres** n'est pas satisfaisante à ce stade. Le travail méthodologique mené par la Manufacture conjointement avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères devrait pouvoir éclairer la situation à l'avenir en permettant l'exploitation des états annuels dressés par les postes diplomatiques.

La situation des **musées nationaux** est contrastée. Certains récolements sont désormais très anciens mais les musées étrangers dépositaires ne produisent jamais d'états annuels sur lesquels les musées nationaux français pourraient s'appuyer pour établir des rapports de récolements.

1.3 La publication des rapports de la CRDOA

La CRDOA enregistre les rapports de récolement transmis par toutes les institutions déposantes, collecte leurs données dans sa base puis les analyse afin de rédiger des rapports qui récapitulent, pour une institution ou un territoire, l'ensemble des opérations de récolement et post-récolement afférentes.

L'élaboration de ces rapports permet de confronter les données du récolement conduit par les institutions déposantes avec celles détenues par les institutions dépositaires et d'obtenir l'état des suites données aux constatations d'œuvres non localisées. La rédaction de ces rapports CRDOA, contredite avec chaque déposant avant publication, permet ainsi de régulariser certaines situations et de mettre à jour les échanges de données entre déposants et dépositaires.

Il est à noter que ces rapports ne recensent pas les mouvements des œuvres, qui sont hors du champ de compétence de la commission, mais uniquement le nombre d'œuvres récolées au moment du récolement. Ils ne prennent pas en compte des situations postérieures (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts, radiations) sous peine de n'être plus cohérents.

En 2023, la CRDOA a publié 10 rapports. Mis en ligne sur la page CRDOA du site du ministère de la culture, ils sont à la disposition du public.

La liste complète des publications est consultable également en annexe 2 de ce présent rapport.

Nombre de rapports de la CRDOA publiés depuis 2014

	2014	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Grandes institutions	0	1	1	3	0	0	0	1	6
Ministères	0	2	1	2	1	1	1	2	10
Départements	1	9	20	28	7	9	4	5	83
Bilans régionaux	0	0	1	4	0	3	0	1	9
Étranger	0	0	0	3	1	1	0	1	6
Total	1	12	23	40	9	14	5	10	114

La publication de ces rapports rend accessibles à tous les travaux de récolement et leurs résultats. Elle permet également de mesurer les taux de récolement par catégorie de dépositaire ainsi que les taux de disparition.

Au 31 décembre 2023, la situation est la suivante :

Taux de récolement et de disparition selon les rapports de la CRDOA publiés depuis 2014

Catégories de dépositaires	Rapports publiés (objectif)	Œuvres déposées	Œuvres récolées	Œuvres disparues	Taux de récolement	Taux de disparition
Grandes institutions et assemblées	6 (7)	92 590	86 585	62 311	93,51%	71,97%
Ministères	10 (11)	57 406	24 487	14 683	42,66%	59,96%
Départements	82 (97 ²)	184 147	131 899	22 126	71,63%	16,77%
Étranger	6 (10)	60 004	47 203	25 827	78,67%	54,71%
Total	114	394 147	290 174	124 947	73,62%	43,06%

Les taux des disparitions, qui sont élevés dans trois catégories sur quatre, intègrent des objets disparus depuis le 20^e siècle, voire le 19^e. Il serait intéressant de connaître les chiffres de disparitions sur les dix ou vingt dernières années, mais pour cela la CRDOA doit nécessairement s'appuyer sur des rapports de récolements qui permettent d'apprécier l'évolution de la situation entre deux dates. Or, à ce jour, elle ne dispose pas de ces chiffres, ou de manière trop partielle, ce qui est dû au fait que les récolements ne sont pas diligentés selon les fréquences fixées par les textes.

L'« objectif » donné ici entre parenthèses représente le nombre total d'institutions ou de territoires qui doivent faire l'objet d'un rapport CRDOA : par exemple, six rapports portant sur de grandes institutions de la République ont déjà été publiés (Présidence de la République, Assemblée nationale et CESE, Conseil constitutionnel, Conseil d'État et Cour des comptes) ; il reste le Sénat (en attente des rapports de récolement du Cnap et de la Manufacture de Sèvres).

Les ministères sont traités via leur secrétariat général, lequel regroupe toutes les missions de soutien, dont celle de la gestion des œuvres d'art. Un secrétariat général peut gérer plus d'un ministère. Ces rapports ne traitent que de l'administration centrale : les services à compétence

2 — Soit les 96 rapports pour les départements métropolitains et 1 rapport commun pour l'outre-mer.

nationale, les services déconcentrés, les établissements publics sont traités dans le cadre des rapports départementaux. Tous les ministères ont fait l'objet d'une publication, à l'exception du ministère des armées.

82 rapports départementaux ont été publiés. Certains sont actualisés, par exemple lorsque le Cnap, principal déposant en région, achève un récolement dans un département. La cible de 97 correspond ici aux 96 départements métropolitains et le 97^e, par convention, regroupe les départements et collectivités d'outre-mer.

Enfin, le monde a été découpé en 10 ensembles et six d'entre eux ont fait l'objet d'un rapport, couvrant l'Afrique, l'Amérique (3 rapports), l'Europe du Nord et celle de l'Ouest.

A mesure que les rapports CRDOA sont publiés, les chiffres gagnent en pertinence et ceux présentés ci-dessus permettent de commencer à dégager de grandes lignes, comme le taux avancé des récolements dans les grandes institutions (93,51 %). Ce taux doit toutefois être relativisé : il signifie que 93,51 % des œuvres d'art déposées par différentes institutions déposantes dans les grandes institutions de la République (Présidence de la République, assemblées, grands corps de l'État, Conseil constitutionnel, Cour de cassation) ont été récolées au moins une fois. Pour autant, certains récolements ne sont plus valables car trop anciens et doivent être diligentés à nouveau (cf. 1.3.1 La programmation des missions chez les grands dépositaires).

Autre taux suivi par la CRDOA, celui de la disparition des œuvres récolées. Le taux élevé dans les grandes institutions de la République (71,97 %) s'explique par le dépôt souvent ancien et volumineux de vaisselle de la Manufacture de Sèvres dont les pièces, souvent petites, disparaissent plus facilement, outre que la vaisselle se brise aisément. En revanche, le taux de disparition dans les départements (16,77 %) est comparativement faible, alors qu'il s'agit le plus souvent de dépôts anciens remontant au 19^e siècle.

1.3.1 Les rapports CRDOA relatifs aux grandes institutions de la République

Le terme « grandes institutions » regroupe : la présidence de la République ; les trois assemblées constitutionnelles : Assemblée nationale, Sénat et Conseil économique, social et environnemental ; le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour des comptes et la Cour de cassation.

Les rapports CRDOA sur la présidence de la République, le Conseil économique, social et environnemental, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour des comptes ont été complétés en 2023 par celui relatif à l'Assemblée nationale.



Ce pastel de Joseph Boze (1745-1826), *Portrait de madame la comtesse d'Orsay, née de Croy* (Inv 25044), a été déposé par le département des arts graphiques du musée du Louvre en 1924 à l'Assemblée nationale. Restauré en 1945, il a été noté disparu dès 1946, disparition de nouveau constatée lors du récolement de 2003. Une plainte a été déposée auprès des services de police la même année © Musée du Louvre.

Dépôts de plaintes effectués par l'Assemblée nationale

Sur les 5915 biens déposés et récolés à l'Assemblée nationale, 3 720 biens (dont 3 445 sont des pièces de porcelaine de la Manufacture de Sèvres) n'ont pas pu être localisés malgré les recherches. Ces biens disparus ont fait l'objet de 64 demandes de plaintes dont 50 ont été déposées auprès des forces de police. Ce pastel de Joseph Boze (1745-1826), *Portrait de la comtesse d'Orsay, née princesse de Croy* (Inv 25044), déposé par le musée du Louvre en fait partie.

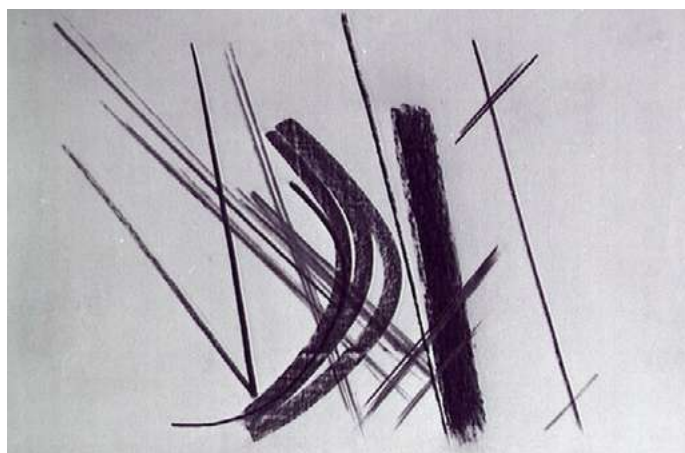
Rappelons que le dépôt de plainte favorise la redécouverte de œuvres d'art, notamment lors de ventes publiques.

Lorsqu'un bien est retrouvé, la plainte est retirée. C'est ce qui s'est passé en 2023, après qu'une tapisserie tissée en 1937 à la Manufacture des Gobelins (GOB 834/000) d'après l'artiste Frédéric Deshayes (1882-1970), a été découverte par un particulier dans la maison familiale. L'œuvre avait été déposée en 1952 par le Mobilier national dans une annexe de l'Assemblée nationale et non localisée après 2002.

Le bilan des six rapports parus fait état de 86 585 biens récolés sur 92 590 biens déposés, soit un taux de récolement de 93,51 %, ainsi que de 62 311 biens non localisés, soit un taux de disparition de 71,97 %.

1.3.2 Les rapports de la CRDOA relatifs aux ministères

En 2023 sont parus les rapports CRDOA faisant état des récolements des œuvres déposées au ministère de l'éducation nationale et au ministère de l'économie.



Le dessin *Lignes dans l'espace* — N° 42 de Hans Hartung (FNAC 30159), déposé par le Cnap en 1978 au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie n'a pas été localisé lors du récolement. Une plainte a été déposée dès 2007 © André Morain Adagp, Paris.

Les œuvres recherchées des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement et de la jeunesse et des sports (MEN)

681 œuvres d'art sur 6913 déposées dans ce ministère restent recherchées – des chiffres qui peuvent fortement évoluer, la Manufacture de Sèvres n'ayant à ce jour pas pu terminer le récolement de ses 6259 pièces (soit 90% de l'ensemble), en raison de la difficulté à distinguer les biens affectés, avant 1959, au MEN de ceux affectés au ministère de la culture. Les disparitions constatées sont souvent anciennes, antérieures à 1959, ce qui explique que seulement 110 de ces œuvres ont fait l'objet d'une demande de plainte, parmi lesquelles *Lignes dans l'espace* de Hans Hartung (FNAC 30159), déposé par le Cnap, ou encore *Taureau debout* d'Antoine Louis Barye (OA 5808), déposé par le musée du Louvre.



La peinture *Cathédrale d'Albi* d'André Strauss (FNAC 19863), qui a disparu alors qu'elle était en dépôt au ministère de l'économie, a pu être interceptée par la brigade de répression du banditisme grâce à la plainte dont elle avait fait l'objet. Elle a aujourd'hui réintégré les réserves du Cnap © Fabrice Lindor

Des œuvres du Cnap retrouvées grâce au récolement

Sur les 417 œuvres non localisées lors des différents récolements effectués au ministère de l'économie, 31 œuvres déposées par le Cnap ont pu être retrouvées post récolement. La plupart ont été localisées par le dépositaire, en général parce qu'elles avaient été simplement déplacées. L'une d'elles a cependant été interceptée lors d'une vente aux enchères par la brigade de répression du banditisme : *Cathédrale d'Albi* d'André Strauss (1885-1971) (FNAC 19863), achetée à l'artiste en 1946.

Ces rapports sont venus compléter ceux déjà parus sur : les services du Premier ministre, les ministères de l'intérieur et des outre-mer, le ministère de la justice, les ministères sociaux, le ministère chargé de l'agriculture, le ministère chargé des affaires étrangères et le ministère chargé de l'écologie. Tous sont consultables sur la page CRDOA du site du ministère de la culture³.

Ainsi, au 31 décembre 2023, dix rapports publiés traitant des dépôts dans les ministères étaient disponibles.

Le bilan de ces dix rapports fait état de 24 487 biens récolés sur 57 406 biens déposés, soit un taux de récolement de 42,66 %, ainsi que de 14 683 biens non localisés, soit un taux de disparition de 59,96 %.

1.3.3 Les rapports de la CRDOA relatifs aux départements

Les rapports départementaux s'adressent d'abord aux directions régionales des affaires culturelles qui ne sont pas toujours informées de l'ensemble des missions de récolement de biens culturels déposés par l'État.

En 2023, cinq rapports CRDOA relatifs au récolement de dépôts d'œuvres d'art dans les départements (Orne, Meurthe-et-Moselle, Eure-et-Loir, Var, Alpes-de-Haute-Provence) ont été publiés, ce qui porte à 82 le nombre de rapports départementaux publiés. Ils couvrent les données de 86 départements sur 101, le rapport concernant l'outre-mer groupant les données de plusieurs départements.

Le bilan de ces 82 rapports fait état de 131 899 biens récolés sur 184 147, soit un taux de récolement de 71,63 %, ainsi que de 22 126 biens non localisés, soit un taux de disparition de 16,77 %.

Ce *Cornet de pharmacie*, en faïence émaillée (MNC 2907-3), avait été déposé au château de Lunéville en 1923. Ce bien non localisé lors du récolement de 2007 a été retrouvé et a réintégré les réserves du musée de la céramique de Sèvres © Musée de la céramique de Sèvres



Récolement en Meurthe-et-Moselle

Le département de la Meurthe-et-Moselle bénéficie de 1420 dépôts d'œuvres d'art de l'État dont 82,11 % ont été récolés. Ce chiffre pourrait significativement augmenter si les rapports de récolement reçus étaient complets et donc comptabilisables.

Le taux de disparition dans ce département est assez élevé (29,42 %) compte tenu du nombre important de biens non localisés particulièrement à l'université de Nancy et au château de Lunéville, victime d'un incendie en 2003, mais également en raison des conflits qui ont affecté la région, notamment la guerre de 1870. Parfois considérés à tort comme détruits, certains de ces dépôts ont été retrouvés ensuite, notamment 8 biens déposés par le musée de la céramique à Sèvres, à la suite du récolement de 2007, dont ce cornet de pharmacie, à décor polychrome d'oiseaux, faïence émaillée en provenance de Naples (MNC 2907-3), déposé en 1923.

3 — www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-oeuvres-d-art/Les-rapports-de-la-CRDOA/Rapports-relatifs-aux-grandes-institutions-depositaires

1.3.4 Les rapports de la CRDOA relatifs à l'étranger

En 2023 a été publié le rapport dédié aux œuvres déposées en Europe de l'Ouest – Allemagne, Autriche, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse – portant à six le nombre de rapport publiés, avec les trois rapports consacrés à l'Amérique (Canada, États-Unis et Amérique latine), celui sur de l'Afrique et celui sur l'Europe du Nord.

Les dépôts d'Europe de l'Ouest

Plus de 10 000 œuvres d'art de l'État français ont été déposées en Allemagne, en Autriche, au Benelux et en Suisse, principalement dans des postes diplomatiques et donc sous la responsabilité du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, mais également dans quelques grands musées. Leur récolement, quasi achevé, montre que plus de la moitié de ces œuvres (majoritairement des pièces de vaisselle) n'ont pas pu être localisées. Il s'agit souvent de disparitions anciennes, dues aux conflits qui ont ravagé cette partie de l'Europe au 20^e siècle. C'est pourquoi, seules 15 œuvres non localisées ont fait l'objet de plaintes. Par ailleurs, 7 titres de perception (les déposant y ont recours en cas de carence manifeste du dépositaire) ont été émis pour un montant total de 29 000 euros, tous réglés. Près de la moitié de cette somme concernait un vase Decoeur décor Legrand, déposé par la Manufacture de Sèvres en 1957 à l'ambassade de France de La Haye : le vase, brisé, avait été jeté. Là encore, les recherches diligentées suite aux récolement ont permis de trouver 15 œuvres, dont *Vue de l'Observatoire* (FNAC 20291) de Ryuichi Suzuki.

Le bilan de ces six rapports fait état de 47 203 biens récolés sur 60 004, soit un taux de récolement de 78,67 %, ainsi que de 25 827 biens non localisés, soit un taux de disparition de 54,71 %.

1.3.5 Les bilans régionaux

Les régions dont tous les départements ont fait l'objet d'un rapport CRDOA bénéficient d'un bilan général, où sont compilées l'ensemble des données.

En 2023 a ainsi paru le bilan Grand Est, venant compléter l'ensemble déjà constitué par les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Corse, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

1.4 La base de données de la CRDOA

La commission centralise les rapports de récolement de l'ensemble des institutions déposantes, qu'elle réceptionne puis enregistre dans sa base de données. Les données collectées sont ensuite analysées, notamment lors de la rédaction des rapports de la CRDOA dont elles constituent la principale source d'informations, ainsi que pour les besoins du présent rapport d'activité. En 2023, la CRDOA a ainsi traité les données de 428 rapports de récolements transmis par l'ensemble des dépositaires (voir également § 2.2.2 Nombre de rapports reçus en 2023).

Au 31 décembre 2023, la base de données de la CRDOA comprend 8 987 notices. Une notice correspond à 1 déposant et 1 lieu de dépôt et peut concerner de 1 à plusieurs milliers de dépôts. Par exemple, la préfecture de l'Orne à Alençon fait l'objet de 4 fiches car elle accueille les dépôts de 4 institutions déposantes : le Centre des monuments nationaux, le Cnap, le musée du Louvre et le Mobilier national.

La CRDOA sollicite le service du numérique du ministère de la culture pour obtenir une montée de version de sa base de données désormais obsolète. Des travaux ont été engagés depuis le printemps 2022 qui devraient aboutir au premier trimestre 2024.

2. Analyse générale des rapports de récolement reçus en 2023

La CRDOA mesure l'avancée du taux général de récolement à travers les rapports de récolement établis par les déposants. Ces chiffres compilés de cette manière depuis maintenant cinq ans permettent de dégager les grandes lignes et les évolutions significatives des récolements des dépôts, tant concernant leurs résultats que sur les suites données aux biens non localisés.

Ce chapitre présente tout d'abord la méthodologie retenue, puis le taux global d'avancement du récolement depuis 2019 (année du choix de la méthode) avant de s'intéresser aux biens non localisés et aux différentes décisions les concernant.

2.1 Méthodologie

La CRDOA s'attache à mesurer l'effort de récolement des déposants en comptabilisant le nombre de biens récolés année après année. Ce nombre de biens récolés est enregistré à travers les rapports de récolement des déposants reçus par la commission entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Il s'agit de mesurer le rythme de récolement, dans une perspective pluriannuelle, pour vérifier si la contrainte d'un récolement décennal est respectée, et à défaut d'étudier et proposer toutes voies et moyens pour y parvenir.

Le nombre de dépôts total consenti par chaque déposant est divisé par dix, afin de comparer ce chiffre-cible annuel au nombre de dépôts effectivement récolés dans l'année : ces deux chiffres devraient être peu ou prou identiques pour que l'objectif d'un récolement décennal soit atteint.

Les rapports reçus à la commission entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 peuvent correspondre à des récolements effectués en année N, N-1, N-2 ou plus anciens encore parfois. La comptabilisation des rapports reçus durant une année N constitue cependant une approche objective qui donne une idée précise de l'effort de récolement dès lors que l'on prend en considération plusieurs exercices (voir les tableaux ci-dessous).

Il est à noter que **seuls ont été pris en compte les rapports de récolement complets, c'est-à-dire présentant les suites réservées à chaque œuvre non localisée.**

Les obligations légales et réglementaires de récolement

Le code du patrimoine encadre le récolement et sa fréquence chez les principaux déposants : tous les dix ans pour les collections des musées de France (article L. 451-2) ; celles du Cnap (articles D. 113-2 et D. 113-10) ; celles de la Manufacture de Sèvres (arrêté du 12 avril 2021) et celles du Mobilier national, avec indication de l'immeuble où ils sont déposés et de la date de dépôt (article D. 113-21).

2.2 Évolution du taux de récolement

2.2.1 Présentation formelle des rapports de récolement

Une des missions principales de la CRDOA, fixée par le code du patrimoine, est de définir la méthodologie du récolement. A ce titre, la commission a émis des recommandations ces dernières années dont les déposants se sont emparés afin de faire évoluer la présentation de leurs rapports de récolement.

Jusqu'à la fin des années 2010, les rapports du Mobilier national ne présentaient pas toujours de récapitulatif chiffré, même lorsque le nombre de dépôts était conséquent : certains rapports étaient constitués de listes de plusieurs pages de biens sans qu'apparaissent nulle part de totaux. Désormais les rapports de récolement du Mobilier national affichent le total des œuvres récolées, localisées et non localisées. En outre, ils indiquent très généralement les suites réservées aux œuvres non localisées. C'est également le cas des rapports du Cnap qui présentent désormais les suites réservées aux œuvres non localisées.

L'article D. 113-21 du code du patrimoine précise « Le Mobilier national établit tous les dix ans l'inventaire des meubles et objets placés en dépôt, groupés par service dépositaire, avec l'indication de l'immeuble où ils sont déposés et la date du dépôt ». Cette disposition est particulièrement utile pour un grand nombre de cas où l'adresse exacte permet d'éviter les confusions. Le Cnap pourrait s'en inspirer et indiquer systématiquement l'adresse de ses dépositaires, au moins le nom de l'église dépositaire le cas échéant, car il arrive qu'une commune compte deux églises, et que la simple mention « église » dans le rapport de récolement ne suffise pas à savoir où se situe exactement le dépôt.

Quant aux récolements des musées de France, ils sont communiqués mensuellement à la CRDOA par le service des musées de France, via un tableau récapitulatif.

2.2.2 Nombre de rapports reçus en 2023

Au cours de l'année 2023, la commission a enregistré 428 rapports de récolement, soit 133 de moins qu'en 2022. Le plus gros contributeur est le SMF avec 196 rapports de récolement élaborés par les musées nationaux (45,8 % de l'ensemble), dont 113 pour le seul musée du Louvre.

Rapports de récolement reçus par la CRDOA par déposant de 2019 à 2023*

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
CMN	2	8	7	5	4	26
Cnap	358	118	267	261	139	1143
DRASSM	0	1	1	5	1	8
Manufacture de Sèvres	23	11	0	4	9	47
Ministère de l'économie	0	0	6	0	12	18
Ministère des armées	9	2	5	11	6	33
Mobilier national	22	18	24	74	61	199
SMF	121	416	106	201	196	1040
Total	535	574	416	561	428	2 514

* Depuis 2019, la CRDOA mesure le taux de récolement par le nombre de rapports reçus. Les dates sont décorrélées du récolement décennal des musées de France.

Il apparaît que le volume total des rapports de récolement reçus en 2023 est inférieur à celui des années précédentes, exception faite de 2021, année de confinement. Cette baisse est liée au nombre presque deux fois moins élevé de rapports transmis par le Cnap en 2023 par rapport à 2022.

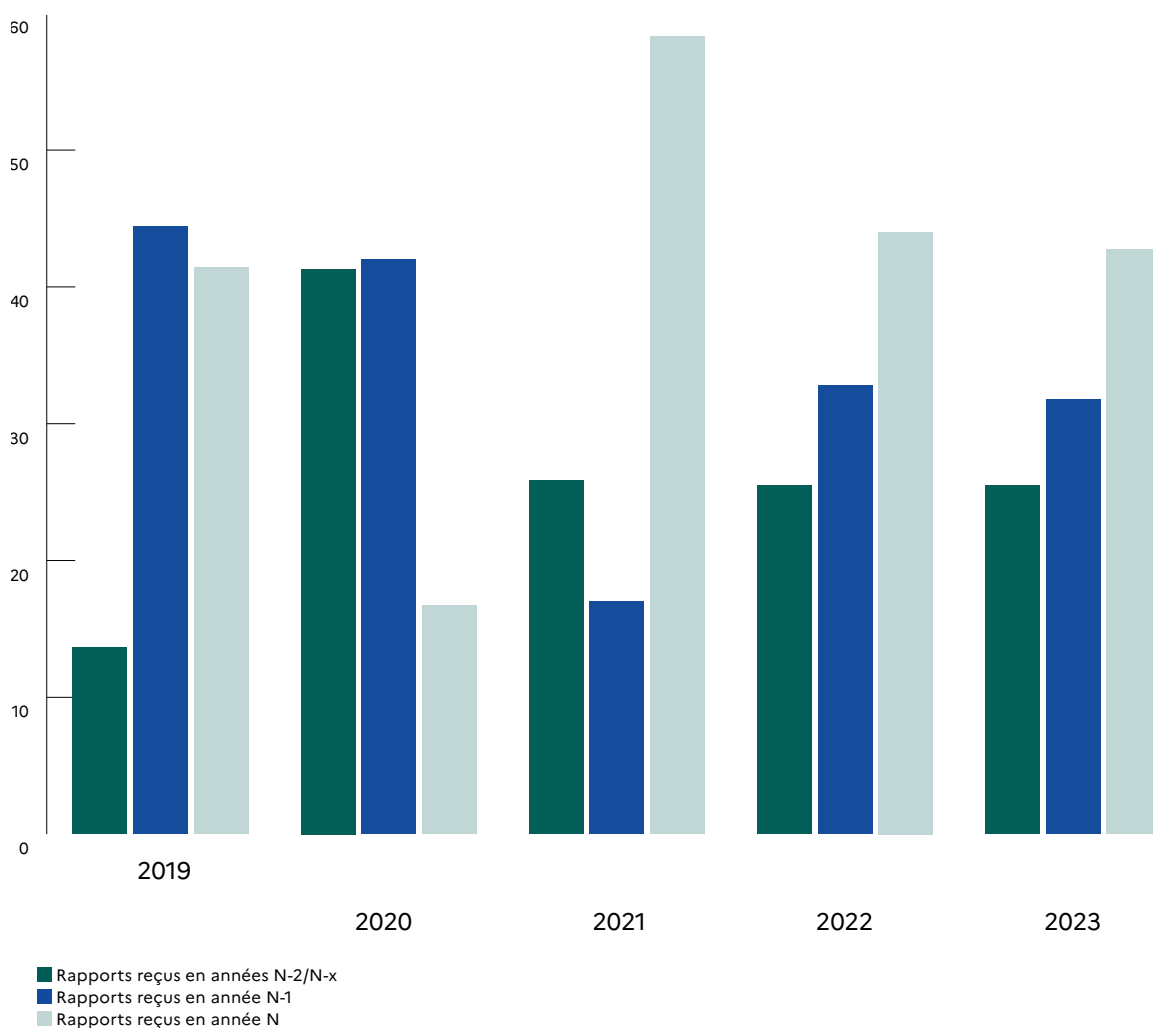
Pour rappel, les rapports ne correspondent pas nécessairement à des récolements effectués en 2023 (voir l'encadré ci-contre). En raison des délais donnés aux dépositaires (généralement 3 mois) pour rechercher les œuvres dont la disparition a été constatée lors du récolement, il est ainsi fréquent de recevoir des rapports de récolements effectués l'année précédente (N-1). Les envois plus anciens s'expliquent quant à eux la plupart du temps par les échanges établis lors de la rédaction des rapports CRDOA, qui permettent de faire le point sur un dépositaire ou un territoire donné. Par exemple, plusieurs rapports anciens concernant le ministère des armées ou l'Europe du Sud ont été transmis par les déposants en 2023 pour des rapports sur ce ministère ou de cette région du monde en cours de publication en 2024.

La commission rappelle aux institutions déposantes l'importance d'élaborer leurs rapports sans délai à la suite des opérations de récolement, voire concomitamment, ce qui limite fortement les pertes d'informations et représente un gage d'efficacité (cf. la méthode du Cnap : § 4.5. La production des rapports de récolement). La CRDOA souligne les efforts accomplis dans ce sens depuis trois ans par l'ensemble des déposants, même s'il arrive encore régulièrement que les œuvres non localisées lors d'un récolement n'aient pas fait l'objet de suites, et que le déposant doive récolement à nouveau pour pouvoir les déterminer avec pertinence. Au-delà du nombre de rapports reçus à la CRDOA, l'important est que le nombre de biens récolés soit encore cette année en augmentation (cf. § suivant).

Écart entre l'année effective de récolement et l'année d'envoi des rapports

Comparatif avec les années précédentes					
	2019	2020	2021	2022	2023
Rapports reçus en année N	41,42%	16,72%	58,29%	44,02%	42,75%
Rapports reçus en année N-1	44,40%	41,98%	17,00%	32,79%	31,77%
Rapports reçus en années N-2/N-x	13,62%	41,30%	25,85%	25,46%	25,46%

Dans les rapports de récolement transmis en 2023, il est à noter que seuls 42,75 % font état de récolements réalisés en 2023. Si l'on intègre les rapports relatifs aux récolements effectués en 2022, on obtient le chiffre de 74,52 %. Un quart des rapports comptabilisés en 2023 concernent donc des récolements antérieurs à 2021. Les délais de post-récolement expliquent que des rapports de mission soient transmis avec une année de retard par rapport aux dates de missions, mais pas avec plusieurs années de retard, ce qui concerne encore un quart des rapports. Ce chiffre qui n'évolue plus depuis trois ans atteste en tout cas que les déposants apurent peu à peu leurs vieux dossiers.



Source : déposants

2.2.3 Nombre de biens récolés

Chaque déposant est soumis à une fréquence de récolement de 10 ans (sauf le Centre des monuments nationaux, 5 ans). Dans son rapport d'activité annuel, la CRDOA mesure l'effort fourni sur un an rapporté à l'effort attendu sur 5 ou 10 ans. Par exemple, le Cnap doit récoler 58 594 dépôts en dix ans, soit environ 5 859 biens par an. Le Mobilier national doit récoler 25 249 dépôts en dix ans, soit environ 2 524 objets par an. Le tableau ci-dessous présente les résultats. Le dénominateur du taux d'avancée des récolements est donc susceptible d'évoluer chaque année, en fonction du nombre de dépôts total de chaque déposant.

Cette approche autorise une analyse macro de l'évolution du taux d'avancée des récolements.

Avancée des récolements selon les rapports de récolement reçus à la CRDOA en 2023

	Nombre total de dépôts	Nombre cible d'œuvres à récoler dans l'année	Œuvres effectivement récolées selon les rapports transmis en 2023
CMN	5 691	1 138 (20%)	1 499
Cnap	58 594	5 859 (10%)	850
DRASSM	50 000	5 000 (10%)	75
Manufacture de Sèvres	267 546	26 754 (10%)	5 269
Ministère de l'économie	521	52 (10%)	116
Ministère des armées	27 839	2 783 (10%)	8
Mobilier national	25 249	2 524 (10%)	4 062
Musées nationaux	187 142	18 714 (10%)	3 784
Total	622 582	62 824	15 663

Source : déposants

Les rapports transmis en 2023 font état de 15 663 objets récolés (15 204 en 2022 et 6 241 en 2021), pour un objectif de 62 824 : seul un quart de l'objectif a été réalisé.

Malgré ce volume considérable, le rythme général de récolement reste encore trop faible au regard des délais imposés par les textes.

Avancée des récolements sur cinq ans selon les rapports de récolement reçus à la CRDOA de 2019 à 2023*

Déposants	Nombre total de dépôts	Nombre d'œuvres devant être récolées en cinq ans	Nombre d'œuvres récolées selon les rapports reçus de 2019 à 2023
CMN	5 691	5 691	1 777
Cnap	58 594	29 297	4 927
DRASSM**	50 000	20 000	1 076
Manufacture de Sèvres	267 546	133 773	14 483
Ministère de l'économie**	521	260	228
Ministère des armées	27 839	13 919	420
Mobilier national	25 249	12 624	9 834
Musées nationaux	187 142	93 571	19 832
Total	622 582	309 135	52 577

Source : déposants

*Les chiffres fournis par la CRDOA s'appuient sur la méthodologie établie en 2019, c'est pourquoi ils ne sont pas calqués sur le deuxième récolement décennal des musées entamé en 2016.

** Les calculs sont effectués sur quatre années pour le DRASSM, et trois pour le ministère de l'économie.

Aucun des déposants n'est parvenu sur 5 ans à soutenir un rythme de récolement s'approchant des objectifs fixés par les textes : 17 % de l'objectif a été réalisé en 5 ans. Des progrès sont toutefois enregistrés puisque l'année 2023 présente un taux de 25 %.

Les résultats des déposants divergent plus ou moins fortement de ceux attendus, mais des évolutions positives sont à noter. Le chapitre suivant reprendra ces chiffres déposant par déposant en revenant sur les spécificités de ces derniers et les difficultés particulières auxquelles ils peuvent être confrontés.

2.3 Résultats des récolements

Les rapports de récolement dénombrent les œuvres localisées et non localisées. L'étude précise de ces chiffres permet d'évaluer un taux de disparition, qui, sur cinq exercices, est significatif.

La définition rigoureuse et rapide des suites à donner aux œuvres non localisées lors des opérations de récolement étant la déclinaison opérationnelle du respect et de la mise en œuvre du principe de l'inaliénabilité des collections publiques, la commission s'attache particulièrement à s'assurer de leur mise en œuvre.

Cette partie sera donc consacrée à l'étude de ces décisions de suites données par les déposants dans les rapports transmis en 2023 à la commission.

Un rapport de récolement présente, en regard du nombre de biens localisés, le nombre de biens recherchés. Il convient donc de décider quelles suites sont données à ces disparitions : généralement classement ou dépôt de plainte, l'une ou l'autre décision pouvant être assortie de titres de perception. Un déposant peut également décider de radier un bien de ses collections, ou de demander au dépositaire l'achat d'un objet équivalent.

Le tableau ci-dessous présente les taux de disparition dans les rapports transmis en 2023 à la CRDOA.

Taux de disparition des biens récolés selon les rapports transmis en 2023

	Biens récolés	Biens non localisés*	Taux de disparition
CMN	1 499	0	0,00%
Cnap	850	194	22,82%
DRASSM	75	0	0,00%
Manufacture de Sèvres	5 269	4 325	82%
Ministère de l'économie	116	0	0,00%
Ministère des armées	8	1	12,50%
Mobilier national	4 062	742	18,26%
Musées nationaux	3 784	874	23,09%
Total	15 663	6 136	39,17%

Source : déposants

* Le total des biens non localisés est diminué du nombre de biens retrouvés post-récolement

La CRDOA comptabilise 15 663 objets culturels récolés en 2023, dont 6 136 non localisés, soit un taux de disparition de 39,17 % (36,09 % en 2022). Des écarts importants s'observent cependant selon les différents déposants et en fonction de la nature même des dépôts (dépôts très anciens, vaisselle, etc.).

Evolution du taux de disparition

	2019	2020	2021	2022	2023
CMN	0%	17,97%	0,00%	0,00%	0,00%
CNAP	50,82%	42,72%	43,42%	44,82%	22,82%
DRASSM	-	0,00%	0,65%	0,00%	0,00%
Manufacture de Sèvres	90,68%	58,41%	0,00%	72,54%	82,00%
Ministère de l'économie	-	-	0,89%	0,00%	0%
Ministère des armées	0,00%	0,79%	0,00%	62,39%	12,50%
Mobilier national	7,88%	17,89%	8,71%	11,62%	18,26%
Musées nationaux	16,30%	13,08%	11,79%	17,23%	23,09%

Source : déposants

Les taux de disparition sont inégaux selon les déposants : très élevés pour les biens particulièrement fragiles déposés par la Manufacture de Sèvres (en 2021, le taux de 0% s'explique par le fait que ce déposant n'avait transmis aucun rapport à la commission), ils tournent autour des 20% pour les biens des musées et de 40% pour ceux du Cnap. Le taux de disparition du Cnap, en baisse en 2023 (22,82%) peut s'expliquer par le fait que les régions récolées sont des régions qui ont été peu touchées par les destructions des deux guerres mondiales.

2.3.1. Les suites réservées aux biens non localisés

Déposants	Biens non localisés* en 2023	Classements	Plaintes demandées
CNAP	194	172	22
Manufacture de Sèvres	4 325	4 325	0
Ministère des armées	1	1	0
Mobilier national	742	689	53
Musées nationaux	874	821	53
Total	6 136	6 008	128

Source : déposants

* Le total des biens non localisés est diminué du nombre de biens retrouvés post-récolement

Dans les faits, le chiffre total des œuvres non localisées en 2023 est supérieur à 6 136. En effet, ne sont pas comptées ici les œuvres non localisées qui n'ont pas encore été assorties de suites, et donc n'ont pas été présentées dans un rapport de récolement permettant une prise en compte par la CRDOA.

La commission observe que les délais restent encore trop longs entre la constatation d'une disparition d'un bien culturel et la décision prise par les institutions déposantes quant aux suites à réserver à ce bien : classement, dépôt de plainte, titre de perception.

Le tableau ci-dessous dresse l'état des suites restant à déterminer au 31 décembre 2023 sur l'ensemble des récolements réalisés depuis 1996: il apparaît ainsi que 75 793 décisions restent à prendre sur des dossiers récolés entre 1996 et 2023, dont la très grande majorité concerne des biens déposés par la Manufacture de Sèvres. Si le stock avait diminué en 2022, il reste stable à un niveau élevé en 2023. Les résultats du deuxième récolement au palais de l'Élysée, qui a eu lieu en 2022 et dont les rapports devraient être publiés en 2024, devraient contribuer à réduire ce stock.

Nombre total de suites restant à déterminer sur l'ensemble des rapports reçus par la commission

Institutions déposantes	Suites restant à déterminer au 31 décembre 2019	Suites restant à déterminer au 31 décembre 2020	Suites restant à déterminer au 31 décembre 2021	Suites restant à déterminer au 31 décembre 2022	Suites restant à déterminer au 31 décembre 2023
CMN	0	0	0	0	0
Cnap	1 058	1 176	693	153	170
DRASSM	-	0	9	8	11
Manufacture de Sèvres	63 913	73 540	76 587	72 848	72 868
Ministère de l'économie	3	3	4	1	14
Ministère des armées	205	157	172	172	155
Mobilier national	428	338	436	296	285
Musées SMF	2 007	3 394	3 272	2 299	2 295
Total	67 614	78 608	81 173	75 777	75 793

Source : déposants

Les « suites restant à déterminer » du Cnap: un vaste chantier ouvert en 2022

Afin de régler des dossiers anciens restés en souffrance depuis des années, le Cnap a ouvert une vacation en 2022, dédiée à ce seul chantier, une initiative qui a permis de solder de très nombreux dossiers, remontant pour certains à 1998: les suites à déterminer sont ainsi passées de 1176 en 2020 à 153 en 2022.

Les 72 868 biens de la Manufacture de Sèvres dont les suites n'ont pas été déterminées concernent dans leur majorité des dépôts d'objets en porcelaine dans les résidences de la présidence de la République (55 900 biens). En effet, comme le rappelle le rapport relatif au récolement des dépôts à la présidence de la République⁴, 71 351 dépôts, pour l'essentiel des petites pièces de service de table ou de cabaret, ont été effectués par vagues successives durant la seconde moitié du 19^e siècle et au 20^e siècle. Un très grand nombre d'objets n'ont pu être localisés à l'issue du récolement en 2012. Pour l'essentiel (53 000 objets), il s'agit de dépôts antérieurs à 1940. On relève à titre d'explication principale mais non exhaustive que, par vagues entre 1960 et 2009, la présidence a restitué à la Manufacture de Sèvres plus de 1,6 tonne de porcelaines brisées qu'il n'est malheureusement pas possible de dénombrer.

Les suites restant à déterminer pour le Mobilier national concernent également, pour l'essentiel, les résidences présidentielles.

4 — www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-rapports-de-la-CRDOA/Rapports-relatifs-aux-grandes-institutions-depositaires

Les difficultés de post-récolement restent nombreuses, notamment concernant certains biens réalisés en série dont l'identification demeure difficile. De façon générale, les suites à donner doivent attendre le résultat de recherches complémentaires ou de nouvelles missions de récolement. Le travail de post-récolement peut ainsi se révéler très long.

2.3.1.1. Les classements

Ils constituent 96,72% des décisions de suites comptabilisées en 2023.

Les critères de classement d'un dossier sont à titre principal les suivants :

- date très ancienne du dépôt ;
- absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver ;
- difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramiques.

D'autres critères peuvent s'ajouter en fonction de la politique scientifique de chaque déposant. Le classement n'est cependant pas une renonciation à revendiquer l'œuvre, qui reste inscrite sur les registres du dépositaire et sur les inventaires du déposant ainsi que dans la base de données de la CRDOA.

Dans l'immense majorité des cas, les déposants se résignent à prononcer un classement pour les œuvres les plus anciennement disparues (souvent depuis plus d'un siècle), tout en rappelant au dépositaire que l'œuvre en cause, inaliénable et imprescriptible au titre de l'article L. 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, doit continuer à figurer dans ses registres, comme dans les inventaires du déposant, et qu'il doit informer le déposant de toute information la concernant.

2.3.1.2 Les plaintes

Elles constituent à peine un peu plus de 2% des décisions de suites comptabilisées en 2023. En cas de vol avéré ou supposé d'un bien culturel, la personne morale dépositaire doit en effet déposer plainte auprès des services de police judiciairement compétents. La plainte a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC) et ainsi de favoriser les chances de redécouverte⁵. Au-delà des cas de vols avérés, le déposant peut décider, à la suite d'un récolement, de demander au dépositaire le dépôt d'une plainte pour un ou plusieurs objets.

Les plaintes déposées par déposant en 2023 (en nombre)

	Plaintes déposées
CNAP	11
Mobilier national	46
Musées nationaux	35
Total	92

Source : déposants

5 — Il est également possible de déposer plainte auprès du ministère public mais, dans ce cas, le bien n'est pas enregistré dans la base de l'OCBC. Ce n'est donc pas recommandé.

Sur les 128 plaintes demandées par les déposants en 2023, seules 92 ont été effectivement déposées par les dépositaires auprès des forces de police. 36 dossiers restent à traiter.

Il convient de préciser que certaines plaintes du SMF, du Cnap ou du Mobilier national mentionnées dans le présent rapport remontent au premier récolement et qu'elles ont été simplement confirmées lors du second (ou troisième dans le cas du Mobilier) récolement. Néanmoins, des musées comme le Louvre n'hésitent plus à proposer de revenir sur d'anciennes décisions de classement dès lors que le travail sur les collections permet de documenter certaines œuvres disparues.

Au total, depuis 1996 et au 31 décembre 2023, 3 631 plaintes ont été décidées, toutes institutions déposantes confondues, dont **890 restent à déposer**. Le stock des plaintes qui doivent être déposées continue à croître depuis 2021.

Stock général de plaintes restant à déposer

Institutions déposantes	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2323
CMN	0	0	0	0	0
Cnap	443	546	481	478	517
DRASSM	-	0	0	0	0
Manufacture de Sèvres	17	12	12	10	10
Ministère de l'économie	0	0	0	0	0
Ministère des armées	17	17	13	21	22
Mobilier national	93	88	69	78	61
Musées nationaux	200	246	223	263	280
Total	770	909	798	850	890

Source : déposants

L'initiative menée depuis plusieurs années par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour son réseau diplomatique est à souligner : le bureau en charge du patrimoine au sein de l'administration centrale dépose chaque début d'année auprès de la brigade de répression du banditisme les plaintes décidées l'année précédente. Cette procédure a pour vertu que les œuvres recherchées sont inscrites dans TREIMA, la base de l'OCBC. En revanche, ce sont les postes diplomatiques qui déposent plainte en cas de vol avéré afin de pouvoir enclencher l'enquête de police locale. Selon le ministère de l'Europe et des affaires étrangères : « En cas de disparition confirmée, une plainte est généralement déposée selon l'entente trouvée avec le dépositaire si nécessaire. »

De la nécessité de porter plainte : les œuvres retrouvées grâce à la base des services de police en 2023

Porter plainte auprès des services de police judiciairement compétents, même pour des disparitions anciennes, a pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur TREIMA, la base de données de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC) (voire sur la base d'Interpol pour les œuvres les plus significatives), et ainsi de favoriser les chances de redécouverte, notamment en cas de passage en salle des ventes.

Par exemple, le récolement en 2021 de l'hôpital d'Arras n'a pas permis de localiser les trois tableaux déposés. Grâce à un rapprochement effectué par l'OCBC au cours du 1^{er} trimestre 2023, les tableaux ont été retrouvés, dont un dans un musée à Sainte-Menehould et deux chez des particuliers et restitués à l'hôpital (date de signalement : 2022, début des faits : 1981).

Si un dépositaire rencontre une difficulté à ce que sa plainte soit enregistrée au motif de vol, surtout si la disparition est ancienne, il pourra la déposer au motif de « recel de bien appartenant au domaine public de l'État ».



Agent de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels criblant des objets dans la base de données TREIMA (base des œuvres d'art faisant l'objet d'une plainte) © OCBC

2.3.1.3 Les titres de perception

Concomitamment au classement ou à la demande de plainte, le déposant peut émettre un titre de perception à l'encontre du dépositaire.

Le titre de perception est une procédure financière permettant, en cas de carence manifeste du dépositaire dans la disparition d'un bien, le recouvrement d'une somme au profit de l'institution déposante.

Le tableau récapitulatif des titres émis jusqu'au 31 décembre 2023 est donné en annexe 6.

Cette annexe s'efforce de comparer les montants des titres :

- dont l'émission a été décidée toutes dates confondues (soit délibérée au sein de la commission avant 2018, soit demandée par les institutions déposantes depuis le 1^{er} janvier 2018) ;
- le montant des titres restant à émettre (responsabilité du déposant) ;
- le montant des titres restant à recouvrer (responsabilité du dépositaire).

En l'état des informations dont dispose la commission, la majorité des titres mentionnés dans ce tableau n'ont pas fait l'objet d'un recouvrement.

Il est à noter que le SMF n'émet pas de titre de perception à l'encontre des collectivités territoriales pour des disparitions antérieures à l'introduction de cette option en 2002 dans les décrets d'application de la loi relative aux musées de France. En revanche, toute disparition post-2002 doit faire systématiquement l'objet d'une émission de titre de perception.

Le Mobilier national avait recouvré la quasi-totalité de ses titres en 2021, mais en a décidé d'autres depuis, qu'il reste à émettre ou à recouvrer.

La Manufacture de Sèvres explique les délais de recouvrement des titres qu'elle a émis par les raisons suivantes :

- Présidence de la République : la mise en œuvre des titres de perception est prévue dans le cadre de l'achèvement des opérations de récolement menées de 2021 à 2023 ;
- Chancellerie des universités : des échanges sont en cours pour trouver une solution administrative à la mise en paiement du titre de perception émis ;
- Académie de France à Rome : des échanges sont en cours pour trouver une solution alternative à la mise en paiement du titre de perception émis, l'établissement n'ayant pas les moyens de régler le titre ;
- Ambassade France à Lilongwe : le retard de paiement du titre s'explique par le fait que le poste diplomatique a été fermé avant la constatation de la disparition du vase.

Le Cnap ne s'est pas prononcé sur les raisons de la lenteur des opérations de recouvrement des titres de perception qu'il a émis.

Comme il apparaît dans les différents tableaux exposés ci-dessus, il reste donc encore aujourd'hui un nombre très significatif de décisions à prendre ou d'actions à mener concernant des œuvres déclarées non localisées lors de récolements parfois anciens. La commission ne peut qu'encourager les institutions déposantes à prendre sans délai les mesures nécessaires afin d'apurer le passé et reste au soutien des déposants dans les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

3. Étude déposant par déposant

Ce chapitre analyse les rapports de récolement transmis à la CRDOA en 2023. Les chiffres globaux donnés au chapitre précédent sont repris, détaillés et expliqués à la lumière des spécificités de chaque institution.

3.1 Les missions de récolement du Centre des monuments nationaux



Récolement par le Centre des monuments nationaux des dépôts de la maison Georges Clemenceau de Saint-Vincent-sur-Jard au musée national Clemenceau de Latre à Mouillérons-en-Pareds en 2023 © CMN

Au 31 décembre 2023, le Centre des monuments nationaux (CMN) compte 5 691 biens culturels déposés (ainsi que 8 284 biens ou lots archéologiques en cours d'inventaire), gérés par 5 agents dont les missions recouvrent plus généralement l'inventaire et le récolement général des biens. La grande majorité des biens non archéologiques est déposée dans des monuments historiques (châteaux, cathédrales). Seuls sont pris en compte ici les biens culturels déposés.

Les dépôts du CMN se répartissent comme suit

Étranger	Île-de-France	Autres régions
0,01%	1,65%	98,33%

Source : déposants

Selon les données de la CRDOA, 64 dépositaires bénéficient d'œuvres du CMN.

Le CMN n'a été associé qu'en 2003 aux travaux de la commission. Gestionnaire d'un patrimoine mobilier évalué à 134 961 pièces pour 76 monuments, le CMN est légèrement plus « déposant » (13 975 biens) désormais que dépositaire (13 906).

Les rapports de récolement du CMN reçus en 2023

Le Centre des monuments nationaux a transmis 4 rapports à la CRDOA en 2023 faisant état de 1 499 biens récolés, soit une moyenne de 22,4 biens par mission, tous localisés. Deux missions ont été effectuées en 2023, une en 2022 et la quatrième en 2016.

Les récolements : évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de rapports reçus	2	8	7	5	4
Nombre d'œuvres récolées	5	128	33	112	1 499
Taux de récolement	0,22%	5,73%	1,47%	5,00%	34,00%
Œuvres non localisées	0	23	0	0	0
Taux de disparition	0,00%	17,97%	0,00%	0,00%	0,00%

Source : déposants

L'ensemble des dépôts du CMN (5 691) doit être récolé en 5 ans, soit un rythme d'environ 1 138 biens par an (soit 20%). Or les rapports transmis en 2023 font état de 1 499 biens récolés, soit un taux de récolement de 34%, supérieur aux 20% attendus.

Le rythme de récolement en 2023 est donc satisfaisant.

3.2 Les missions de récolement du Cnap



Les réserves du Cnap © Cnap

Au 31 décembre 2023, le Cnap comptabilisait 58 594 œuvres déposées, gérées par 7 agents et un conservateur du patrimoine, chef du service du récolement.

Les dépôts du Cnap se répartissent comme suit

Étranger	Île-de-France	Autres régions
7%	39%	54%

Source : déposants

Selon les données de la CRDOA, 5 303 dépositaires bénéficient de dépôts du Cnap.

Le Centre national des arts plastiques (Cnap), créé en 1982, a depuis cette date la garde du Fonds national d'art contemporain (FNAC), héritier en partie de la surintendance royale, devenue en 1791 la division des beaux-arts, des sciences et des spectacles du bureau des beaux-arts, puis le bureau des travaux d'art en 1882 et le service de la création artistique en 1962. Depuis l'origine, les œuvres d'art commandées ou achetées par l'État ont été destinées à être mises en dépôts dans les musées, dans les administrations et dans l'espace public. Les établissements qui bénéficiaient de ces envois étaient relativement variés : musées, mairies, églises, cathédrales, évêchés, universités, hôpitaux, palais de justice, préfectures, édifices militaires, etc. Aujourd'hui les dépôts concernent en premier lieu les institutions culturelles publiques (musées, fonds régionaux d'art contemporain), mais également les ministères et les grandes institutions de l'État.

Compte tenu de l'état souvent lacunaire des inventaires anciens (ils sont, depuis une vingtaine d'années, correctement tenus), la préparation du récolement continue d'exiger un important travail documentaire de reconstruction de la politique d'achat puis de dépôts depuis la dernière décennie du 18^e siècle. Par ailleurs, le récolement lui-même est rendu particulièrement complexe par la grande diffusion des dépôts tant sur le territoire national qu'à l'étranger.

Le Cnap accuse un retard dans l'ensemble de ses récolements, dans les grandes institutions (cf. § 1.2.1), à l'étranger (cf. § 1.2.3) et en région (cf. § 1.2.2). Afin de renforcer l'équipe de récolement, la CRDOA a mis six agents à disposition du Cnap puis a procédé en 2021 à leur transfert. Dans le même temps, trois conservateurs du patrimoine ont quitté la mission de récolement du Cnap sans être remplacés. Au vu des retards du Cnap en matière de récolement, la question qui se pose est celle des effectifs affectés à cette mission. La méthodologie peut aussi être interrogée. Le Cnap réalise désormais des récolements à distance à Paris (en 2020 : le ministère de l'éducation nationale ; en 2021 : le ministère de l'écologie ; en 2022 : le Conseil d'État ; en 2023 : 5 lycées et la SACD ; prévisions de récolement à distance pour 2024 : services du Premier ministre, Cour des comptes, ministère de la justice). Ce choix peut s'expliquer s'il permet d'accélérer le rythme des opérations de récolement, mais on peut aussi imaginer qu'un récolement physique serait plus motivant pour les équipes.

Le Cnap concentre actuellement son travail sur les mises à jour des dépôts dans les petites communes jamais récolées. Pour mener à bien cette mission, le Cnap a mis en place un récolement à distance (voir page 19), qui lui permet depuis trois ans d'avancer sur ce sujet de façon satisfaisante. Ainsi sur les 139 rapports de récolement transmis à la CRDOA en 2023, 119 concernent des missions effectuées dans de petites communes de Nouvelle-Aquitaine (96 rapports), de la région Grand Est (16 rapports), de Bretagne (3 rapports), de Normandie (2 rapports), des Hauts de France et de la région Auvergne-Rhône-Alpes (1 rapport chacun).



Cette lithographie de Jean-Paul Chambas, *Saint-Just-Abel-Gance* (FNAC 89255 (51)) était recherchée après sa disparition constatée à la Fondation internationale des droits de l'homme (Puteaux). Sa restitution, en 2023, illustre l'une des activités du Centre national des arts plastiques centrée sur la veille des œuvres recherchées à l'issue des récolements. Le service du récolement porte une attention sur le marché de l'art en composant avec toute la complexité de la multiplication des plateformes de vente d'œuvres d'art. Chaque soupçon ou identification avérée donne lieu à des actions adaptées à la situation, allant jusqu'à une action de revendication auprès du possesseur et à la restitution au Cnap du bien concerné (source : Cnap).

Les rapports de récolement du Cnap reçus en 2023

En 2023, le Cnap a transmis à la CRDOA 139 rapports de récolement faisant état de 850 œuvres récolées, soit une moyenne de 6,11 œuvres récolées par mission. 194 œuvres n'ont pu être localisées.

Les récolements: évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de rapports reçus	358	118	267	261	139
Nombre d'œuvres récolées	663	302	1642	1470	850
Taux de récolement	1,17%	0,52%	2,91%	2,61%	1,45%
Œuvres non localisées	337	129	713	659	194
Taux de disparition	50,82%	42,72%	43,42%	44,82%	22,82%

Source: déposants

Les rapports concernent très majoritairement des missions de récolement effectuées en 2023 (92, soit 66,18 % des missions) ou en 2022 (39, soit 28 % des missions); ce décalage s'explique par les délais de traitement des œuvres recherchées et le chevauchement de certaines missions sur deux années. Les rapports plus anciens (5,76 % de l'ensemble) sont souvent des rapports pour lesquels des disparitions avaient été constatées et qui nécessitaient des décisions de suites.

L'ensemble des dépôts du Cnap (58 594) doit être récolé en 10 ans, soit un rythme d'environ 5 859 biens par an. Or les rapports transmis en 2023 font état de 850 biens récolés, soit un taux de récolement de 1,45 %, inférieur aux 10 % attendus.

Le volume de biens récolés en 2023 a reculé depuis 2022 et 2021, recul pouvant notamment s'expliquer par le déménagement de l'établissement public. Ce déménagement a, par ailleurs, été pour l'établissement public l'occasion d'achever, dans le cadre de son chantier des collections, le récolement de 28 929 de ses œuvres en réserve.

Les rapports de récolement transmis par le Cnap font état de 194 biens non localisés, soit un taux de disparition de 22,82 % qui s'explique par le fait que les rapports transmis en 2023 concernent des biens déposés, souvent il y a plus d'un siècle, dans des départements qui ont été moins impactés par les guerres du 20^e siècle que ceux transmis en 2019, 2020, 2021 et 2022.

Les suites données aux récolements

Suites données aux biens recherchés du Cnap dans les rapports reçus en 2023

	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Radiations	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Total	195	1	172	0	11	11

Source: déposants

Les suites données aux récolements effectués en 2023 par le Cnap ont majoritairement abouti à des classements (172, soit un peu plus de 88 % des décisions). Une partie de ces classements concernent des copies de tableaux à sujets religieux déposés dans des églises au 19^e siècle, ces églises ayant été soit détruites durant les guerres mondiales (Normandie, Hauts-de-France), soit bien souvent rénovées au début du 20^e siècle, sans que l'on sache exactement ce qu'il est advenu des décors précédents.

3.3 Les missions de récolement du DRASSM



Selon les chiffres fournis en 2019 par le DRASSM, celui-ci aurait 50 000 biens en dépôts. Le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) est chargé de gérer les biens culturels maritimes découverts lors de fouilles archéologiques dans les eaux territoriales françaises. Il possède un volume d'environ 50 000 biens maritimes en dépôt. La plupart de ces biens sont déposés dans des musées, le plus souvent municipaux, mais également au sein de services déconcentrés et collectivités territoriales (commissariats, mairies, préfectures...), voire au domicile de leurs découvreurs.

En raison de l'ampleur de ces dépôts, le DRASSM a bénéficié de la mise à disposition par la commission d'un agent chargé du récolement en septembre 2018. Le poste budgétaire a été transféré en février 2021.

Récolement par le DRASSM des amphores de l'épave de *La Tradelière* au musée de la Mer, île de Sainte-Marguerite, Cannes © Luc Barré

Les rapports de récolement du DRASSM reçus en 2023

En 2023, le DRASSM a transmis 1 rapport de mission de récolement à la CRDOA, faisant état de 75 biens récolés, tous localisés. La mission a été réalisée en 2022.

Les récolements: évolution depuis 2020

	2020	2021	2022	2023
Nombre de rapports reçus	1	1	5	1
Nombre d'œuvres récolées	149	614	313	75
Taux de récolement	0,29%	1,23%	0,63%	0,15%
Œuvres non localisées	0	4	0	0
Taux de disparition	0,00%	0,65%	0,00%	0,00%

Source: déposants

L'ensemble des dépôts du DRASSM (50 000) doit être récolé en 10 ans, soit un rythme d'environ 5 000 biens par an (soit 10%). Or les rapports transmis en 2023 font état de 75 biens récolés, soit un taux de récolement de 0,15%, bien loin des 10% attendus.

Le nombre de dépôts récolés par le DRASSM est très insuffisant, notamment au regard du transfert d'agent dont le service a bénéficié en 2021. La CRDOA profitera de la prochaine réunion bilatérale pour comprendre les points d'achoppement et étudier avec l'institution comment y remédier.

3.4 Les missions de récolement de la Manufacture de Sèvres



Au 31 décembre 2023, la Manufacture de Sèvres comptabilisait 267 546 œuvres déposées et gérées par 5 agents.

Les dépôts de la Manufacture de Sèvres se répartissent comme suit

Étranger	Ministères et assemblées	Régions
37,23 %	55,87 %	6,88 %

Source : déposants

Selon les données de la CRDOA, 495 dépositaires (dont 141 à l'étranger) bénéficient de dépôts de la Manufacture.

Ce Vase Daurat 3, projet 37-36 Les Oiseaux de Paul Charlemagne forme une paire qui a été envoyée en dépôt à l'ambassade de France à Belgrade à l'occasion de l'inauguration du bâtiment dans les années 1930. Il a été récolé en octobre 2023 © Manufacture de Sèvres

La Manufacture de Sèvres est l'héritière d'un atelier de porcelaine, installé à Vincennes en 1740, puis transféré en 1756 à Sèvres, sur la route reliant le Louvre au château de Versailles. Il passe à cette date à la Couronne, où il reste jusqu'à la Révolution française. Il est par la suite attaché à la Maison du roi, de l'empereur puis successivement aux ministères de l'intérieur, des beaux-arts et de la culture.

Si les premiers dépôts remontent à la Restauration, ils ne deviennent significatifs que durant la période 1845-1877, où ils concernent très majoritairement les grandes institutions et le réseau diplomatique. Le récolement de ces dépôts n'ayant pas été prévu au moment où la CRDOA a été créée, il a été engagé plus tardivement que pour les autres institutions déposantes (2003).

Le rythme de récolement de ses dépôts a été fixé par l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités de mises en dépôt des productions de l'établissement public Cité de la céramique – Sèvres et Limoges. Ce texte est pris en application de l'article 22 du décret n° 2009-1643 du 24 décembre 2009 portant création de l'établissement public, qui autorise l'établissement à déposer ses productions dans un certain nombre de lieux. L'arrêté précise notamment que la convention de dépôt, renouvelable, est conclue pour une durée maximale de dix ans et que la fréquence de récolement de l'établissement est décennale, comme la plupart des autres déposants.

Les récolements de la Manufacture de Sèvres reçus en 2023

En 2023, la CRDOA a reçu neuf rapports de la Manufacture de Sèvres, faisant état de 5 269 biens, récolés entre 2004 et 2023 – soit une moyenne d'un peu moins de 585 biens par mission. Sur ces 5 269 biens récolés, 4 325 n'ont pas été localisés, soit un taux de disparition de 82%.

Les récolements: évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de rapports reçus	23	11	0**	4	9
Nombre d'œuvres récolées	3 069	1 368	0**	4 777	5 269
Taux de récolement	1,26%	0,52%	0,00%	1,79%	1,96%
Œuvres non localisées	2 743	799	0**	3 465	4 325*
Taux de disparition	89,37%	58,41%	0,00%	72,54%	82%

Source: déposants

* Dont 3 937 sont des pièces de vaisselle et de cabaret (services à thé et à café).

** Le chiffre de 0 rapport reçu ne signifie pas que la Manufacture n'a pas récolé, mais qu'elle s'attaquait à de gros chantiers qui n'ont pu être achevés en 2022.

L'ensemble des dépôts de la Manufacture de Sèvres (267 546) doit être récolé en 10 ans, soit un rythme d'environ 26 754 biens par an (soit 10%). Or les rapports transmis en 2023 font état de 5 269 biens récolés, soit un taux de récolement de 1,96%, bien loin des 10% attendus.

Ce chiffre n'est cependant pas représentatif du travail réalisé par les équipes, qui se sont consacrées en 2023 au récolement des dépôts du palais de l'Élysée, comme à chaque fin de mandature, et à celui des 6 000 œuvres déposées au Sénat.

La difficulté principale à laquelle est confrontée la Manufacture de Sèvres est le très grand nombre de dépôts à récoler (près de 150 000 dans les grandes institutions et de 100 000 à l'étranger), un récolement spécifique du fait du « marquage » à réaliser au moment de la mission et une équipe réduite par rapport à celles du Cnap ou du Mobilier national. Tous les inventaires n'ont pas non plus été dépouillés.

Afin de compenser des retards dans l'avancement du récolement, la Manufacture de Sèvres a mis à l'étude, en concertation avec la CRDOA, de nouveaux procédés de marquages facilitant le récolement, notamment de la vaisselle.

Les suites données aux récolements

Suites données aux biens recherchés de la Manufacture de Sèvres dans les rapports reçus en 2023

	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Radiations	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Total	4 325	0	4 325	0	0	0

Source: déposants

Des classements ont été décidés pour tous les biens non localisés.

3.5 Les missions de récolement du ministère chargé de l'économie



Le Grand Ruban de Guy de Rougemont, hall Colbert à Bercy © Gezelin Gree

Selon les données du ministère chargé de l'économie, 54 dépositaires bénéficient de ses 521 dépôts.

Les dépôts du ministère chargé de l'économie se répartissent comme suit

Paris	Région
6,14%	93,85%

Source : déposants

Le secrétariat général du ministère chargé de l'économie dispose en son sein d'un secteur des œuvres d'art (SOA), composé d'une seule personne, ce qui semble insuffisant au regard des tâches qui lui incombent : gestion des nouveaux dépôts, inventaire des biens déposés dont le ministère bénéficie, et récolement des biens que le ministère dépose hors de l'administration centrale. Une perspective de recrutement d'un agent se profile pour 2024.

Les opérations de récolement sont bien avancées dans trois régions (Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France, Pays de la Loire), mais n'ont pu être poursuivies et achevées depuis 2020. Elles pâtissent du fait que l'inventaire centralisé des biens déposés est très lacunaire : cet inventaire continue à être dressé à mesure des récolements effectués sur place.

Le ministère chargé de l'économie est désormais membre de l'espace collaboratif CRDOA sur Osmose, ce qui peut favoriser la mutualisation de certaines missions avec d'autres déposants.

Les rapports du ministère de l'économie reçus en 2023

En 2023, la CRDOA a reçu douze rapports de récolement du ministère chargé de l'économie.

Les récolements: évolution depuis 2021

	2021	2022	2023
Nombre de rapports reçus	6	0	12
Nombre d'œuvres récolées	112	0	116
Taux de récolement	21,49%	0,00%	22,26%
Œuvres non localisées	1	0	0
Taux de disparition	0,89%	0,00%	0,00%

Source: déposants

Les suites données aux récolements

Tous les biens récolés dans les rapports transis en 2023 par le ministère de l'économie ont été localisés.

3.6 Les missions de récolement du ministère des armées



Récolement du musée de l'armée au musée de la Grande Guerre de Meaux © CRDOA

Selon les chiffres fournis au 31 décembre 2023, les 27 839 dépôts du ministère des armées se répartissent entre les institutions déposantes suivantes :

Institutions déposantes sous tutelle du ministère des armées

Institution et musées déposants	Dépôts	%
Musée de l'armée	23 000	82,61%
Musée national de la marine	573	2,05%
Musée de l'air et de l'espace	41	0,14%
Musée de l'infanterie et de l'artillerie	1 115	4%
Musée de la Légion étrangère	15	0,05%
Musée du service de santé (Val-de-Grâce)	4	0,01%
Musée des troupes de marine	289	1,03%
Service historique de la défense	165	0,59%
Délégation au patrimoine de la marine	2 637	9,47%
Total	27 839	100,00%

Source : déposants

Selon les données de la CRDOA, 204 dépositaires bénéficient de dépôts du ministère des armées.

Les dépôts du ministère des armées se répartissent comme suit

	Étranger	Paris	Région
Musée de l'armée	0,57 %	5,33 %	92,11 %
Musée national de la marine	0,36 %	1,57 %	88,65 %
Musée de l'air et de l'espace	2,20 %	7,31 %	90,24 %
Musée de l'infanterie et de l'artillerie	0 %	17 %	82,78 %
Musée de la Légion étrangère	6,66 %	60 %	33,33 %
Musée du service de santé (Val-de-Grâce)	0 %	50 %	50 %
Musée des troupes de marine	1,03 %	18 %	80,90 %
Service historique de la défense	0 %	72,12 %	27,87 %
Délégation au patrimoine de la marine	0,08 %	63,17 %	35,94 %

Seuls, le musée de l'armées et le musée de l'air et de l'espace bénéficient d'un équivalent temps plein pour répondre aux missions de récolement des dépôts.

Le ministère des armées exerce sa tutelle sur sept musées d'État⁶ (musée de l'armée, musée national de la marine, musée de l'air et de l'espace, musée du service de santé des armées, musée des troupes de marine, musée de l'infanterie et de l'artillerie, musée de la Légion étrangère), dont les missions sont d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections nationales dans les domaines liés aux armées et leur présentation au public. Tous ces musées ont procédé à des dépôts, dans des proportions inégales, à destination de plusieurs musées en région mais également de diverses administrations militaires.

Le ministère dispose également d'un service, le service historique de la défense (SHD), chargé de gérer les fonds d'archives publiques et privées, les collections d'ouvrages et les collections d'objets de symbolique militaire qui ont été pour partie constitués dès le 17^e siècle. Ce service procède également à des dépôts d'œuvres.

Enfin, la délégation au patrimoine de la marine, rattachée au ministère, dispose également de biens mis en dépôt.

Les rapports de récolement du ministère des armées reçus en 2023

En 2023, la CRDOA a reçu six rapports des institutions déposantes sous tutelle du ministère des armées. Ils émanent tous du musée de l'armée qui possède plus de 90 % des dépôts du ministère des armées.

Ces six rapports concernent quatre missions effectuées en 2023, une en 2022 et une en 2015. Ils font état de 8 biens récolés, dont 1 non localisé.

6 — Ainsi appelés pour les distinguer des « musées nationaux » tels qu'énumérés par le code du patrimoine et qui relèvent du ministère de la culture (sous tutelle du service des musées de France).

Les récolements: évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de rapports reçus	9	2	5	11	6
Nombre d'œuvres récolées	31	127	17	234	8
Taux de récolement	0,10%	0,75%	0,06%	0,86%	0,03%
Œuvres non localisées	2 743	799	0	146	1
Taux de disparition	0,00%	0,79%	0,00%	62,39%	12,50%

Source: déposants

L'ensemble des dépôts des musées sous tutelle du ministère des armées (27 839) doit être récolé en 10 ans, soit un rythme d'environ 2 783 biens par an. En 2023, les 8 biens récolés représentent un taux de récolement de 0,03%, bien inférieur aux 10% attendus.

Le ministère des armées explique la faiblesse de ces chiffres par d'ambitieux chantiers de rénovation et réorganisation de ses grands musées menés par ses équipes de conservation depuis 2019:

- « • le musée national de la marine a poursuivi la rénovation complète de son site de Chaillot. Il a mené en parallèle jusqu'en 2019 une opération remarquable de transfert complet de réserves de Chaillot et Romainville jusqu'à son centre de conservation de Dugny. L'effort a donc porté essentiellement sur ses collections non déposées;
- le musée de l'air et de l'espace a rouvert en décembre 2019 la Grande Galerie de l'aéroport Labro et a poursuivi en 2020 avec la Tour de contrôle. Ce chantier ambitieux a mobilisé toutes ses équipes de conservation pendant ces deux années;
- le musée de l'armée a connu en 2020 une réorganisation interne pour mener à bien le projet d'extension sur la période 2020-2024. Le service du récolement a été également réorganisé et il doit tendre à retrouver le rythme soutenu qui était le sien jusqu'en 2018. Pour l'année 2023, deux opérations ont mobilisé les équipes du musée de l'Armée sans être comptabilisées dans les chiffres de récolement : les experts armement sur les suites de l'opération "déposez les armes!" organisée par le ministère de l'Intérieur fin 2022 et toutes les équipes scientifiques sur le récolement des collections du musée de l'Empéri, à Salon-de-Provence, qui, du fait de leur mode d'acquisition particulier, ne peuvent être considérées comme des dépôts».

Le ministère a mis en œuvre un plan d'action afin de remédier à ce fléchissement des opérations de récolement:

- « • des réunions techniques bilatérales seront organisées avant le terme du premier semestre avec chaque établissement pour amorcer des plans de remédiation à mettre en place d'ici la fin 2025;
- le suivi des plans de remédiation sera abordé lors des dialogues de gestion avec chaque musée lors de la préparation de leurs conseils d'administration (rythme trimestriel)».

Les suites données aux récolements

Suites données aux biens recherchés du musée de l'armée dans les rapports reçus en 2023

	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Radiations	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Total	1	0	1	0	0	0

Source: déposants

Les rapports du musée de l'armée font état d'une seule œuvre recherchée pour laquelle un classement a été décidé.

3.7 Les missions de récolement du Mobilier national



Récolement d'un siège en tapisserie, en réserve au Mobilier national © Justine Rossignol

Au 31 décembre 2023, le Mobilier national comptait 25 249 biens déposés sur environ 130 000 biens culturels créés ou acquis dès le 17^e siècle. L'ensemble de ces biens (biens en dépôts et biens en réserves) est géré par neuf inspecteurs et deux chargés de récolement. Selon les données de la CRDOA, 544 dépositaires bénéficient de dépôts du Mobilier national.

Les dépôts du Mobilier national se répartissent comme suit

Etranger	Paris	Région
9,50%	59,80%	30,69%

Source : déposants

Héritière du Garde-Meuble de la Couronne, créé en 1604 par Henri IV et réorganisé en 1663 par Louis XIV, l'institution a pour principale mission de pourvoir à l'ameublement des résidences présidentielles, des services du Premier ministre, des ministères, des assemblées, des grands corps de l'État et des ambassades de France à l'étranger. Les demandes d'ameublement, hors ces membres de droit, sont examinées par une commission de contrôle.

Le Mobilier national assure ainsi la conservation et la restauration de ses collections, issues des achats et commandes destinés, hier aux demeures royales et impériales, aujourd'hui aux hauts lieux de la République. Ces collections sont constituées de plus 130 000 objets mobiliers ou textiles. Pour mener à bien cette mission, le Mobilier national dispose de sept ateliers de restauration – tapisserie, tapis, tapisserie d'ameublement, tapisserie de décor, menuiserie en sièges, ébénisterie et lustrerie-bronze – qui perpétuent une tradition et un savoir-faire d'excellence.

Depuis 1937, les manufactures nationales des Gobelins, créées en 1662 par Louis XIV, de Beauvais (créée en 1664) et de la Savonnerie (créée en 1627), ainsi que les ateliers conservatoires de dentelle d'Alençon et du Puy-en-Velay (depuis 1976) sont rattachés à l'administration du Mobilier national. Ces manufactures perpétuent une tradition d'excellence et de soutien à la création contemporaine dans le domaine du tissage.

L'institution dispose par ailleurs d'un atelier de recherche et de création – l'ARC – créé en 1964, à l'initiative d'André Malraux, pour promouvoir la création et le design contemporain dans les bâtiments officiels. 600 prototypes d'une centaine de designers ont été réalisés en plus de 50 ans.

Depuis quelques années, le Mobilier national mène également une active politique de dépôts, en partenariat avec des collectivités territoriales, afin de remeubler châteaux et demeures historiques.

De nouveaux types de dépôts

Depuis quelques années, le Mobilier national doit faire face à de nombreux retours de biens en dépôts qui sont souvent la conséquence de la prise de conscience par les institutions depositaires des coûts très importants de restauration de ces biens. Ils s'expliquent également par les déménagements ces dernières années de nombreuses administrations dans des locaux contemporains qui s'accrochent mal de meubles de style.

Ces retours sont compensés par une politique active de dépôts dans les monuments historiques, dans le cadre notamment de conventions de partenariats avec des collectivités territoriales. Une des dernières opérations de ce type a concerné le réameublement de l'espace muséal de la Villa du Temps retrouvé, à Cabourg, où le Mobilier national a procédé au dépôt de 86 biens, datant de la fin du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e siècle. Le Mobilier national a sélectionné une série de biens composés de pièces de valeur, tels qu'un piano à queue en acajou d'époque Second Empire (GME 421), un bureau à cylindre de style Louis XV (GME 12122), une table en marqueterie (GME 6453) ou deux pendules en marbre (GML 8506 et GML 11896) ainsi que d'autres biens plus simples, essentiellement des luminaires et des sièges, quelques tables gigognes et guéridons.



Le salon de réception de la Villa du Temps retrouvé à Cabourg © Mairie de Cabourg

La difficulté principale à laquelle a longtemps été confronté le Mobilier national était un rythme quinquennal très exigeant par rapport au rythme décennal qui s'applique aux autres institutions déposantes, notamment au regard des dépôts éloignés : en région et à l'étranger. Le décret n° 2021-1890 du 29 décembre 2021 précise que ce rythme est désormais de 10 ans. Cet alignement sur la règle habituelle est désormais pris en compte par la CRDOA.

Les rapports de récolement du Mobilier national reçus en 2023

En 2023, la CRDOA a reçu 61 rapports de mission de récolement du Mobilier national, faisant état de 4062 biens récolés, soit une moyenne de 66 biens récolés par mission.

Les récolements: évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de rapports reçus	22	18	24	74	61
Nombre d'œuvres récolées	545	950	482	3 795	4 062
Taux de récolement	5,02%*	8,76%*	4,48%*	17,51%	16,08%
Œuvres non localisées	43	170	42	441	742
Taux de disparition	7,88%	17,89%	8,71%	11,62%	18,26%

* Le Mobilier national étant passé en 2022 d'une obligation quinquennale à une obligation décennale de récolement, les résultats des rapports 2019, 2020 et 2021 ont été doublés dans ce tableau pour être en cohérence avec ceux de 2022 et 2023.

L'ensemble des dépôts du Mobilier national (25 249) doit être récolé en 10 ans, soit un rythme d'environ 2524 biens par an. Les rapports de récolement adressés par le Mobilier national à la commission en 2023 font état de 4062 biens récolés, soit un taux de récolement de 16,08%, donc plus de 6 points au-dessus des chiffres attendus.

Il est à noter le nombre significatif d'œuvres récolées en 2023, comme en 2022, dans les rapports transmis et les importants bénéfices de la réorganisation du service de l'inspection du Mobilier national. Le pourcentage moindre en 2023 qu'en 2022 s'explique par une augmentation du nombre des dépôts.

Les suites données aux récolements

Les rapports du Mobilier national font état de 742 œuvres recherchées pour lesquelles 689 classements ont été décidés et 53 plaintes demandées, 28 biens ayant été retrouvés post-récolement. Là encore les décisions de classement l'emportent sur les demandes de plainte (92,85%).

Le Mobilier national a entamé le second voire le troisième récolement de ses principaux dépositaires. La plupart des plaintes sont donc des confirmations de décisions prises à la suite de récolements précédents. De nouvelles disparitions ont cependant été constatées lors des missions les plus récentes.

Suites données aux biens recherchés du Mobilier national dans les rapports reçus en 2023

	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Total	770	28	689	46	7

Source : déposants

Réorganisation du service de l'inspection du Mobilier national

Les bons résultats des récolements du Mobilier national s'expliquent en partie par un profond travail de réorganisation mené depuis quatre ans.

Cette réorganisation a principalement porté sur trois sujets :

- la mise en place d'un rigoureux protocole de rédaction et de suivi des rapports de récolement ;
- le lancement du récolement des réserves, corollaire essentiel du récolement des dépôts ;
- une politique systématique de traitement des suites réservées après récolement (opérations post-récolement).

Ainsi, chaque retour de récolement est désormais immédiatement suivi de la saisie des données collectées et des photographies dans la base documentaire de gestion des collections ainsi que de la rédaction du rapport de récolement dont la présentation a été harmonisée et où mention doit être faite des biens non localisés. Ce rapport est envoyé au dépositaire qui dispose de trois mois pour effectuer des recherches complémentaires. Au bout de trois mois, les suites sont systématiquement arrêtées.

Le mode de décisions de suites, auparavant prises de façon non harmonisées entre les inspecteurs, a été également rationalisé. Désormais, elles sont décidées en concertation entre l'inspecteur chargé du récolement et celui responsable de la collection scientifique dont est issu l'objet non localisé et elles obéissent à des règles clairement définies :

- les biens sans valeur marchande, ni historique ou encore insuffisamment documentés, ou encore perdus depuis plus de vingt-cinq ans, font l'objet d'un classement sans suite ;
- pour toute disparition datant de moins de vingt-cinq ans d'un bien de valeur (historique et/ou marchande) et pour lequel on dispose de suffisamment de documentation pour l'identifier, il est demandé au dépositaire de porter plainte ;
- des titres de perception peuvent venir sanctionner une négligence manifeste du dépositaire en cas de biens récemment disparus.

Lorsqu'un dépôt de plainte est demandé, un courrier est alors transmis au dépositaire à qui incombe le soin d'effectuer cette plainte auprès des services de police. Si besoin, trois relances, espacées de trois mois chacune, sont envoyées. Après neuf mois sans réaction du dépositaire, l'inspecteur du Mobilier national se substitue au dépositaire et procède lui-même au dépôt de plainte.

3.8 Les missions de récolement des musées nationaux du ministère de la culture



Récolement du musée du Louvre au musée Granet à Aix-en-Provence © CRDOA

Au 31 décembre 2023, les musées nationaux comptaient 187 142 biens déposés, au bénéfice de, selon les données de la CRDOA, 1 228 dépositaires.

Le suivi des dépôts des musées nationaux du ministère de la culture est coordonné par le service des musées de France (SMF), service de la direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la culture. Le SMF coordonne les opérations de récolement effectuées par les musées nationaux.

À cet égard, la «loi musées» de 2002 a disposé que «les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire» et qu'il «est procédé à leur récolement tous les dix ans» (article L. 451-2 du code du patrimoine). L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que la CRDOA «est associée, en ce qui concerne les dépôts d'œuvres d'art, à la mise en œuvre du récolement décennal prévu à l'article L. 451-2 et elle reçoit une communication périodique des résultats de ce récolement pour ce qui a trait aux œuvres déposées».

Les musées nationaux relevant du ministère de la culture n'ont plus la possibilité de déposer des œuvres en dehors des catégories d'institutions limitativement énoncées à l'article D. 423-9 du code du patrimoine :

- les musées de France,
- les musées étrangers,
- les monuments historiques appartenant à une collectivité territoriale non affectés à un musée mais ouverts au public,
- les parcs et jardins des domaines nationaux.

Les dépôts antérieurs à cette disposition peuvent être couverts (article D. 423-18 du code du patrimoine) par une autorisation consentie entre le 1^{er} janvier 1929 et le 31 mars 1981 et non encore arrivée à échéance, ou avoir été, postérieurement à cette échéance, maintenus par décision du ministre chargé de la culture, sous réserve que ces œuvres soient exposées au public. Ces dispositions expliquent le faible nombre de dépôts des musées dans les grandes institutions et ministères, qui ne bénéficient plus aujourd'hui, en principe, que de dépôts résiduels.

Le SMF réceptionne et centralise les rapports de mission de récolement des musées nationaux déposants. Il adresse à la CRDOA des tableaux mensuels récapitulant les procès-verbaux de récolement qu'il a réceptionnés au cours du mois écoulé.

Le rôle des dépôts d'œuvres de l'État dans la constitution des collections des musées: l'exemple du musée Granet à Aix-en-Provence

Initiée en 1801 par Jean-Antoine Chaptal, la politique des dépôts d'œuvres d'art de l'État permet la circulation et l'exposition des œuvres sur l'ensemble du territoire et aux musées d'enrichir leurs collections et leur parcours scientifique. C'est une politique qui reste d'actualité comme le prouve l'histoire des dépôts consentis au musée Granet d'Aix-en-Provence.



La CRDOA a accompagné le service du récolement du musée du Louvre dans sa mission de récolement de ses dépôts au musée Granet à l'automne 2022. Au-delà du récolement, ce reportage a donné l'occasion d'illustrer, à travers cet exemple, l'histoire des dépôts dans les musées © CRDOA

Comme de nombreux musées français, le musée des beaux-arts d'Aix-en-Provence, devenu musée Granet en 1949, a vu son origine dans la constitution de collections privées, rassemblées au cours des 17^e et 18^e siècles puis enrichies par la municipalité et ouvertes au public au début du 19^e siècle. Si ce fonds a été complété au cours des décennies par divers achats, dons et legs, dont celui, en 1849, du peintre aixois François Marius Granet, les dépôts d'œuvres d'art consentis par l'État à partir du 19^e siècle ont également joué un rôle important dans l'histoire du musée et son orientation scientifique.

Ainsi, la majorité des œuvres déposées au musée Granet par le Louvre l'ont été dans la seconde moitié du 19^e siècle dans le but à la fois d'alléger les réserves du Louvre, submergées par l'achat de la collection Campana, et d'amorcer une meilleure répartition territoriale des œuvres d'art de l'État. Le marquis Giampietro Campana (1809-1880) avait constitué une importante collection d'antiquités grecques et étrusques et de primitifs italiens avant d'être accusé de malversations. Sa collection, saisie en 1857, avait été vendue et dispersée à travers toute l'Europe, l'État français en acquérant une bonne partie en 1861. La collection fut affectée au musée du Louvre l'année suivante, mais les doublons, assez nombreux, notamment d'antiquités, furent rapidement déposés dans une soixantaine de musées français, dont le musée d'Aix-en-Provence.

Écrin d'une très riche collection de peintures anciennes, d'art antique et d'une belle galerie de sculptures, le musée Granet souffrait cependant d'un manque dans ses collections d'huiles de l'enfant du pays Paul Cézanne. En 1984, le musée d'Orsay a donc déposé huit tableaux du maître, parmi lesquels une œuvre préfigurant les versions monumentales des *Grandes Baigneuses*, une nature morte de jeunesse et un *Portrait de madame Cézanne*. Cet ensemble, réuni grâce à la politique des dépôts d'œuvres de l'État, s'est enrichi en 2010 d'un *Portrait de Zola*, acquis par la communauté du pays d'Aix lors d'une vente aux enchères.



Les dépôts d'œuvres consentis au musée Granet

Le musée bénéficie ainsi de :

- 110 peintures, gravures et sculptures d'artistes vivants affectées au Centre national d'arts plastiques, déposées entre 1821 et 1954, selon le dernier récolement, effectué en 2007, et dont l'œuvre la plus célèbre est sans conteste *Jupiter et Thétis* de Jean Auguste Dominique Ingres (1780-1867), déposée en 1835 grâce à son ami aixois François Marius Granet ;

Le tableau *Jupiter et Thétis* de Jean Auguste Dominique Ingres (1811), acheté en 1834 à l'artiste par l'État, a été déposé en 1835, du vivant de l'artiste, au musée d'Aix-en-Provence (FNAC PFH-499) © Cnap

Biens issus de la collection Campana et déposés dans la seconde moitié du 19^e siècle, ici dans les réserves du musée Granet © Musée du Louvre



- 112 œuvres du musée du Louvre, pour la plupart déposées au 19^e siècle: 26 peintures, 4 sculptures, 82 antiquités grecques, étrusques ou romaines, ainsi que deux lots de textiles coptes. Suite au récolement de ses dépôts effectué en 2022, le musée du Louvre étudie le transfert au profit de la ville d'Aix-en-Provence des 82 antiques déposés en 1863 ainsi que d'une quinzaine de peintures (pour les transferts, voir § 4.11 La possibilité d'un recours aux transferts de propriété);

- 102 biens déposés par le musée d'Orsay, dont 8 tableaux du peintre aixois Cézanne déposés en 1984 et 71 œuvres issues de la collection d'art moderne rassemblée par Philippe Meyer (1925-2007) déposées en 2000 et qui marquent pour le musée une étape dans sa volonté d'ouverture à l'art du 20^e siècle (Picasso, Balthus, Giacometti, Tal Coat...);

- 5 œuvres du peintre provençal Alfred Lombard (1884-1973), déposées à la fin des années 1970 par le musée national d'art moderne.



Les *Baigneuses* de Paul Cézanne (1839-1906) ont été déposées par le musée d'Orsay au musée Granet en 1984 (RF 1982 39)
© RMN-Grand Palais (Musée d'Orsay) / Hervé Lewandowski

Les rapports de récolement des musées du ministère de la culture reçus en 2023

En 2023, le SMF a ainsi communiqué à la CRDOA les résultats de 196 rapports de mission, faisant état de 3 784 œuvres récolées par les différents musées nationaux, soit une moyenne de 19,03 œuvres récolées par mission. 883 œuvres n'ont pu être localisées.

Les récolements: évolution depuis 2019

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de rapports reçus	121	416	106	201	196
Nombre d'œuvres récolées	2 496	5 230	3 819	4 503	3 784
Taux de récolement	1,70%	3,60%	2,62%	3,09%	2,02%
Œuvres non localisées	407	684	516	776	883
Taux de disparition	16,30%	13,08%	13,51%	17,23%	23,33%

* Les chiffres fournis par la CRDOA s'appuient sur la méthodologie établie en 2019, c'est pourquoi ils ne sont pas calqués sur le deuxième récolement décennal des musées entamé en 2016.

L'ensemble des dépôts des musées sous tutelle du SMF (187 142) doit être récolé en 10 ans, soit un rythme d'environ 18 714 biens par an. Les rapports de récolement adressés par le SMF à la commission en 2023 font état de 3 784 biens récolés, soit un taux de récolement de 2,02%, assez loin des 10% attendus.

La baisse du taux de récolement de 2023 par rapport à celui de 2022 s'explique en partie par le fait que le nombre de dépôts a considérablement augmenté.

Il convient de souligner les efforts des musées déposants et du SMF qui transmettent des rapports de récolement rapidement rédigés à la suite des récolements: on est ainsi passé de 4,84% en 2019 de rapports transmis dans l'année même du récolement à 36,31% en 2022 et 34,18% en 2023.

Les rapports transmis en 2023 émanent pour plus de la moitié de différents départements du musée du Louvre (113 sur 196, soit 57,65%). L'organisation, les méthodes de travail et les moyens déployés par le musée du Louvre expliquent cette efficacité (voir l'encadré p. 68).

Le nombre d'œuvres récolées par mission peut varier considérablement d'une mission à l'autre selon la nature des biens: le musée de Cluny, par exemple, a récolé en une seule mission 200 biens, autant que le musée des arts décoratifs en 14 missions.

Nombre de rapports reçus par déposant

Musée déposant	Nombre de rapports reçus	Nombre d'œuvres récolées
Musée du Louvre (tous départements confondus)	113	1743
Musée d'Orsay	20	578
Château de Versailles	15	500
Musée des arts décoratifs	14	203
Musée du Quai Branly – Jacques Chirac	12	147
Musée national d'art moderne	8	55
MuCEM	5	286
Musée de la Renaissance à Ecoen	4	45
Musée de la céramique à Sèvres	3	64
Musée de Cluny	1	200
Musée de Compiègne	1	4

Source : déposants

Les 187 142 dépôts des musées nationaux doivent être récolés en 10 ans, c'est-à-dire que le rythme moyen de récolement attendu est d'approximativement 18 714 biens par an. Les comptes rendus et PV de récolement adressés par le SMF à la commission en 2023 font état de 3 784 biens récolés, soit un taux de récolement de 2,02%.

Les musées invoquent les difficultés spécifiques du récolement de certaines catégories d'objets. Certains musées, notamment archéologiques ou d'arts et traditions populaires, comptent par exemple des ensembles très spécifiques certes très localisés mais aussi très volumineux, notamment lorsqu'il s'agit de dépôts archéologiques. Ces types de dépôts impactent fortement le taux de récolement global des musées nationaux alors que le volume de travail induit par des récolements volumineux ne se lit pas toujours sur une simple ligne de procès-verbal.

L'analyse de ces comptes rendus fait ressortir que les différents départements du musée du Louvre ont entrepris de mutualiser leurs missions de façon plus systématique depuis 2015 et ce, grâce à l'action de coordination du service du récolement du musée.

Il serait tout à fait souhaitable que les mutualisations se généralisent et que les récolements soient réalisés dans un établissement dépositaire considéré comme une seule mission pour l'ensemble des dépôts des musées nationaux (voire au-delà pour le compte d'institutions déposantes non musées, notamment lorsqu'il s'agit d'un ou deux dépôts), quitte à ce que les journées supplémentaires d'activité soient financées par les institutions déposantes mandantes ou qu'elles soient échangées contre des récolements en sens inverse. La programmation que la CRDOA s'efforce de construire n'a de sens que si elle permet la planification des opérations de récolements entre déposants et la mise en place de mandats de récolement d'un musée à l'autre, voire d'un déposant quel qu'il soit à un autre, afin de mieux respecter les délais légaux et réglementaires du récolement des dépôts.

D'une manière générale, les musées, comme les autres déposants, ne coopèrent pas suffisamment, préférant laisser des œuvres non récolées pendant des décennies plutôt que de mettre à profit les possibilités offertes par les mutualisations entre déposants.

Les suites données aux récolements

Les 196 rapports de récolement transmis à la commission en 2023 font état de 883 œuvres recherchées. Les musées nationaux ayant entamé leur deuxième récolement, il n'est pas rare qu'une œuvre qui reste recherchée lors de ce deuxième récolement donne lieu à la même décision que lors du premier. Ainsi, une plainte décidée en 2010 peut être simplement « confirmée » en 2023 lors d'un second récolement.

Les dossiers ont majoritairement abouti à des classements : 821, soit 93,93% des décisions.

Suites données aux biens recherchés des musées sous tutelle du ministère de la culture dans les rapports reçus en 2023

	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Total	883	9	821	35	18

Source : déposants

4. Préconisations et projets

4.1 L'importance de la programmation

« Les services et établissements [...] exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission » (article L. 113-27 du code du patrimoine).

La programmation des opérations de récolement constitue, avec la définition d'une méthodologie générale, le cœur des missions de la CRDOA.

Engagée dès la création de la CRDOA, cette programmation est peu à peu tombée en désuétude avant d'être relancée depuis 2017, mais pas toujours suivie d'effet. Pourtant, la programmation permet, notamment, d'offrir une vision globale du récolement, en s'assurant qu'aucun lieu de dépôt n'est omis ; elle tend à favoriser les missions conjointes, dès lors que l'ensemble des institutions déposantes doivent récoler les mêmes lieux aux mêmes périodes ; elle permet d'ajuster les moyens humains et budgétaires, globalement et annuellement, puisque la tâche à accomplir est ainsi clairement affichée ; elle permet enfin d'assurer une cohérence dans le rythme de récolement, en évitant qu'un lieu soit visité trois fois en 10 ans et un autre jamais en 50 ans.

4.2 Le recours aux missions mutualisées et aux récolements à distance

La plupart des institutions déposantes sont soumises à une obligation de fréquence de récolement, soit tous les dix ans (Centre national des arts plastiques, musées nationaux, établissement public de la Cité de la céramique, Mobilier national, musées d'État du ministère des armées), soit tous les cinq ans (Centre des monuments nationaux). Aucun grand déposant n'a à ce jour achevé un premier récolement complet de l'ensemble de ses dépôts.

Afin d'améliorer l'efficacité des récolements, plusieurs pistes peuvent être explorées.

Le récolement peut être effectué par le déposant lui-même, qui vérifie sur place les dépôts consentis (il s'agit d'un récolement « code 1 »), il peut également l'être par un déposant mandaté : il s'agit d'un récolement « code 2 ». Enfin, le récolement peut être effectué par le dépositaire lui-même : il s'agit d'un récolement « code 3 » (cf. § 1.2.3 La programmation des missions à l'étranger).

La CRDOA recommande le recours au code 2 chaque fois que le récolement code 1 n'est pas envisagé (notamment en région et à l'étranger) et que le nombre de biens concernés est faible. Bien entendu, chaque déposant est attaché à ses collections et souhaite privilégier un récolement code 1. Cependant, en l'absence de la possibilité d'un récolement code 1, la formule du code 2 permet la vérification de la présence et de l'état de l'œuvre par un personnel scientifique qualifié, ce qui est toujours plus souhaitable qu'une absence de récolement.

La mutualisation des missions entre déposants permet d'optimiser les récolements : un déposant qui récole ses œuvres dans un poste diplomatique ou un musée peut utilement récoler les autres dépôts d'œuvres d'art de l'État, dans la mesure bien entendu où les autres dépôts à récoler ne sont pas trop nombreux ou trop spécifiques. Ces mutualisations permettent de réaliser des gains budgétaires et écologiques : un récolement physique par un déposant qui ne récole que ses œuvres (voire : son œuvre) est coûteux pour l'État et peu satisfaisant pour l'entreprise générale de récolement des dépôts d'œuvres d'art. De telles collaborations ont déjà eu lieu dans le passé, par exemple entre le Mobilier national et le Cnap, mais aujourd'hui encore le recours aux codes 2 n'est pas aussi systématique qu'il le devrait, entre institutions déposantes, notamment entre musées et parfois même entre départements d'un même musée. À titre d'exemple, le département des peintures du Louvre a récolé en 2021 ses trois dépôts au Palais Farnèse à Rome, siège de l'ambassade de France en Italie, mais n'y a pas récolé le dépôt du département des sculptures, non récolé depuis 2004, qui certes doit être rapatrié mais les années passent et la sculpture est toujours sur place.

Il existe encore une réelle réticence de la part de certains déposants, ou de certains départements de musées, à permettre à un autre déposant de récoler à leur place. Cette attitude pourrait être recevable si le déposant qui refuse les codes 2 récolait lui-même ses dépôts ; c'est loin d'être le cas. Ainsi, des œuvres ne sont jamais récolées en raison d'un esprit de chapelle d'autant plus irrecevable qu'il s'agit d'œuvres de l'État, qui ne sont donc pas la propriété des déposants, et que les agents disponibles pour effectuer le récolement sur place sont des personnels formés. La conservation du patrimoine de l'État devrait être la première préoccupation des institutions qui déposent leurs œuvres.

Pour la mise en œuvre de cette recommandation, la commission invite chaque déposant (y compris ceux hors ministère de la culture) à indiquer les dates et lieux de ses prochaines missions dans l'espace collaboratif de la CRDOA, accessible sur la plateforme interministérielle Osmose. Cette visibilité permettra à un déposant B de solliciter le déposant récoleur A en lui communiquant les notices des fiches de ses propres biens. Cette charge supplémentaire pour le déposant A pourra être financée par le déposant B.

En second lieu, la CRDOA recommande le recours au code 3 lorsque les codes 1 ou 2 ne sont pas réalisables dans des conditions acceptables. Qu'il s'agisse de grande diffusion (les petites communes réparties sur tout le territoire national) ou d'éloignement (les États étrangers), le récolement par le dépositaire (notamment avec photographies) sous la direction d'un agent compétent de l'institution déposante permet de s'assurer a minima de la présence et de l'état de l'œuvre en attendant la mise en œuvre d'un récolement par le déposant lui-même. Ainsi, le Mobilier national et le Cnap ont décidé que les états annuels des postes à l'étranger seront désormais considérés comme un récolement entre deux récolements sur place trop éloignés. Enfin, la CRDOA préconise la consultation systématique des relais de terrain placés auprès des directions régionales des affaires culturelles (conservateurs et conservateurs-adjoints des antiquités et objets d'art (CAOA), conservateurs régionaux des monuments historiques (CRMH) ou des conseils régionaux (services régionaux de l'inventaire (SRI)).

Page 68 : Thomas Deshayes, chef du service du récolement et des dépôts du musée du Louvre, et son adjointe, Gaëlle Pernelle, présentent la programmation des récolements de l'établissement en région, lors de la journée bilan des récolements en PACA © CRDOA



Le musée du Louvre, au plus près des recommandations de la CRDOA

Le 6 octobre, le musée du Louvre organisait, aux archives municipales de Marseille, une réunion bilan sur le récolement de ses dépôts dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) : la rencontre a été l'occasion de réaffirmer ses méthodes, basées sur une programmation des régions, la mutualisation des missions et un suivi rigoureux des objets non localisés.

Le musée du Louvre compte neuf départements chargés de la conservation des œuvres, chacun ayant déposé des œuvres d'art dans différentes administrations du territoire national (musées mais également préfectures, édifices religieux, etc.), soit en tout 27 085 biens. Les opérations de récolement de ces dépôts sont coordonnées, au sein de la direction du soutien aux collections, par le service du récolement et des dépôts, qui assure leur bonne réalisation et suit les opérations de post-récolement, notamment les suites à donner aux œuvres non localisées.

Une programmation pluriannuelle des missions en région

Conformément aux préconisations de la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA), le musée du Louvre a établi une programmation pluriannuelle de récolement de ses dépôts en région. Dans le cadre du deuxième récolement décennal (2016-2025), il a déjà réalisé le récolement de sept régions. De mars 2022 à avril 2023, il a mené ces opérations en PACA, soit 1 147 œuvres récolées, au cours de 23 missions dans 25 villes (ont dû être reportés les récolements des dépôts de trois villes, Apt, Barcelonnette et Gréoux-les-Bains, ainsi que ceux des biens issus des fouilles d'Antinoé, dont la gestion, jadis dévolue au département des antiquités égyptiennes, relève désormais du tout nouveau département des arts de Byzance et des Chrétientés en Orient). En 2023 ont été récolés les dépôts de Nouvelle-Aquitaine et d'une partie de la Bretagne, dont l'achèvement est prévu en 2024, ainsi que ceux des Pays de la Loire. Les derniers récolements (Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France et étranger) ont été programmés pour 2025.

La mutualisation des missions

La mutualisation des missions de récolement des différents départements du musée du Louvre, prônée par le service du récolement du musée depuis maintenant plusieurs années, tend à se généraliser. En PACA ont ainsi été récolés dans le même temps les dépôts de l'ensemble des départements du musée. Cette mutualisation répond à des enjeux d'efficacité en termes de temps de travail mais aussi de développement durable en réduisant l'impact des déplacements. Il reste maintenant à généraliser ces méthodes entre les différents musées et notamment entre le musée du Louvre et les autres musées de France : il est ainsi regrettable que le musée du Louvre, venu récoler par exemple ses dépôts au musée des beaux-arts d'Angoulême, n'ait pas récolé la seule œuvre déposée par le musée du Quai Branly-Jacques Chirac, non récolée depuis 2000.

Un suivi des œuvres non localisées

Le musée du Louvre a pris le parti de diffuser l'information concernant les œuvres non localisées, seul moyen d'espérer retrouver un jour celles qui n'ont pas été détruites. Depuis un an maintenant, il a choisi de signaler ces œuvres manquantes sur son site collections.louvre.fr et, pour la région PACA, d'éditer un catalogue des objets manquants pour lesquels une plainte va être demandée. Ce catalogue sera diffusé auprès de ses dépositaires, relayé en cela par la direction régionale des affaires culturelles de PACA.

4.3 Le récolement à l'occasion des convoiements

Les convoiements d'œuvres d'art dans leur nouveau lieu de dépôt ou à l'occasion d'expositions sont l'occasion de récoler l'ensemble des dépôts déjà présents, ce qui est peu réalisé, alors même que certains biens déposés depuis longtemps n'ont jamais été récolés. Cela peut aussi être envisagé lors de convoiement à l'étranger : ainsi, à l'occasion d'un convoiement à Guatemala City en 2022, le Mobilier national a récolé les œuvres du Cnap déposées à l'ambassade de France.

Les exemples sont fréquents de déplacements physiques de personnels scientifiques de tel ou tel déposant dans un lieu de dépôt, afin de mettre en place un ou plusieurs nouveaux dépôts, sans que cette mission soit mise à profit pour récoler les autres dépôts, parfois un seul autre bien déposé il y a vingt ans et jamais récolé.

Une telle approche nécessite anticipation et organisation mais permettrait de faire progresser significativement les taux de récolements.

4.4 Le récolement des œuvres déjà recherchées

Les œuvres recherchées lors d'un récolement précédent doivent continuer à l'être à l'occasion du nouveau récolement : il s'agit de biens de l'État, inaliénables et imprescriptibles⁷, dont la preuve de la disparition n'a pas été rapportée. Une nouvelle recherche, parfois avec l'appui de nouveaux responsables chez le dépositaire, peut donner des résultats : beaucoup de récolements, notamment chez un bénéficiaire de nombreux dépôts, permettent de retrouver des œuvres. Lors du récolement d'une œuvre déjà recherchée, le déposant doit s'assurer par tous moyens que l'œuvre reste bien introuvable, conjointement avec le dépositaire qui demeure un acteur incontournable pour organiser les recherches. Cela peut se traduire a minima par un courriel adressé au dépositaire pour lui rappeler que certaines œuvres ont disparu et l'inviter à les rechercher à nouveau. Un important travail de recherche a ainsi permis au musée du Louvre de retrouver depuis 2018 une centaine d'œuvres jusque-là non localisées.

4.5 La production des rapports de récolement

Un rapport produit des années après le récolement compromet l'efficacité de l'opération de récolement.

À ce titre, le Cnap a désormais mis en place une méthode spécifique pour les dépositaires bénéficiant d'un nombre très important d'œuvres en dépôt, et qu'il convient de mettre en exergue car elle permet une production rapide du rapport de récolement : « Fin 2018, le récolement de l'Assemblée nationale (512 œuvres) était achevé, celui de la Cité de la céramique, à 81 % réalisé (504 œuvres), et les inspections à La Contemporaine (700 œuvres) se poursuivront en 2019 pour les 20 % de biens restant à récoler.

Pour ces institutions dépositaires présentant un nombre élevé de dépôts, le récolement s'est organisé à raison d'une journée, parfois d'une demi-journée, par semaine. Si la durée de l'inspection s'allonge, ce rythme permet un traitement des données dans la continuité de leur

7 — Article L. 3111-1 du code de la propriété des personnes publiques.

collecte, de traiter les recherches documentaires relatives à l'ajustement des inventaires respectifs, et d'organiser les autres activités de l'agent récoleur et du dépositaire.

Cette méthode servira également à la publication rapide des rapports de mission⁸.»

La réorganisation du Mobilier national va également dans ce sens (voir p. 56).

Les rapports des déposants parviennent désormais de façon régulière à la CRDOA. L'élaboration de rapports CRDOA relatifs à une institution ou un territoire permet de faire un point exhaustif sur la situation des récolements et de recueillir les rapports de récolement dont elle ne disposait pas.

4.6 Les procédures de traçabilité chez les dépositaires

La majorité des disparitions d'œuvres d'art ne sont pas le fait d'actes malveillants, mais de négligence dans la traçabilité des œuvres d'art. Typiquement, le nouvel occupant d'un bureau ne se satisfait pas du mobilier qu'il trouve, le fait déplacer dans une cave, sans information du déposant ni de son bureau gestionnaire des œuvres d'art, et le mobilier va se dégrader voire être jeté ou vendu.

Afin d'améliorer la traçabilité des mouvements d'œuvres d'art dans les administrations dépositaires, la CRDOA a rencontré l'ensemble des grands dépositaires (Présidence de la République, les trois assemblées, tous les ministères, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour des comptes, la Cour de cassation) pour faire le point sur les procédures mises en œuvre par ces dépositaires pour garantir la traçabilité des dépôts. Ce rapport sera publié en 2024.

4.7 L'ambiguïté de l'expression présumé détruit

Si une grande partie des collections du musée des beaux-arts d'Orléans et du musée historique et archéologique de l'Orléanais a disparu lors de bombardements de la ville par l'aviation allemande en 1940, le musée du Louvre a retrouvé en 2019 dans une réserve externalisée en périphérie de la ville une urne cinéraire de l'envoi Campana (n° 84 ou 85) qui avait été non localisée par le déposant lors du premier récolement en 2003. Ce cas constitue un exemple parmi d'autres que ces biens, dont la disparition est associée au contexte de guerre, peuvent être retrouvés et le sont régulièrement.

C'est pourquoi la CRDOA n'utilise plus la catégorie « présumé détruit » : soit la preuve de la destruction de l'œuvre est rapportée, et l'œuvre est radiée des collections, soit un doute subsiste comme dans cet exemple, et donc l'œuvre doit être recherchée. La catégorie « présumé détruit » peut adresser un mauvais signal au dépositaire sur l'utilité de diligenter des recherches.

8 — Extrait du Rapport d'activité 2018 du Cnap, page 143.

4.8 L'importance des dépôts de plainte

La CRDOA rappelle l'importance du dépôt de plainte en cas de disparition d'une œuvre. Il appartient aux institutions déposantes de vérifier que les plaintes sont bien déposées par les institutions dépositaires, voire de les déposer elles-mêmes lorsque cette solution paraît la plus opérante. Le nombre encore élevé de plaintes dont le principe a été arrêté mais qui n'ont pas encore été déposées (cf. § 2.3.1.2 Les plaintes), notamment s'agissant de décisions très anciennes jamais mises en œuvre, révèle le travail qui reste à effectuer dans ce domaine (voir à ce sujet l'encadré p. 40).

La CRDOA publie sur son site un vade-mecum du dépôt de plainte à l'usage des dépositaires : www.culture.gouv.fr/Media/Depositaires-comment-porter-plainte3

4.9 L'envoi d'états annuels

La plupart des institutions dépositaires sont tenues de fournir chaque année aux institutions déposantes un état des œuvres en dépôt dont elles bénéficient : c'est ce que prévoient les textes relatifs au Centre national des arts plastiques, au Mobilier national et à la Cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

Or nombre d'institutions dépositaires ne respectent pas cette obligation, y compris de grandes institutions ou des ministères. Il appartient donc aux institutions déposantes de rappeler leurs institutions dépositaires au respect de cette obligation, qui facilite considérablement le travail de récolement. La CRDOA préconise que soit ajoutée aux rapports de récolement la mention du Mobilier national : « Le Mobilier national rappelle que, pour le bon suivi des dépôts, il est demandé aux dépositaires d'adresser un état annuel accompagné de photographies des œuvres. Cet état annuel peut s'appuyer sur la présente inspection qu'il suffira d'actualiser chaque année. »

Le Mobilier national a engagé en 2020/2021 une campagne de relance auprès de nombreux petits dépositaires sur la procédure annuelle d'envoi d'un état annuel et note avec satisfaction un taux de réponse de 48 % ce qui plaide en faveur d'une généralisation de cette méthode. Il appartient inversement aux déposants d'exploiter les états annuels adressés par les dépositaires, ce qui n'est pas toujours le cas et peut inciter les dépositaires à renoncer à ces envois.

Le réseau préfectoral constitue un cas particulier puisqu'il mobilise de nombreuses personnes chaque année pour la constitution de cet état annuel. Or les remontées statistiques des préfectures ne correspondent souvent pas avec les données des institutions déposantes. La CRDOA reste dans l'attente d'un tableau de synthèse des remontées du réseau préfectoral.

Par ailleurs, le bureau du patrimoine et de la décoration du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (PAD) mobilise et organise au sein du réseau diplomatique des campagnes d'états annuels signés par les chefs de poste (ambassadeur ou consul). Sans retour des états annuels, aucun nouvel envoi d'œuvres n'est consenti. Les états annuels renvoyés par les consuls et les ambassades sont traités par le PAD avant d'être transmis aux déposants. Ils sont d'autant plus utiles qu'un récolement à l'étranger n'est pas toujours facile à organiser (distance géographique, situation politique) et que le recours aux états annuels des postes diplomatiques pour élaborer un rapport de récolement peut s'avérer très efficace. Les déposants peuvent s'appuyer aussi sur les récolements de l'administration centrale du MEAE (bureau du patrimoine et de la décoration) car ceux-ci sont réalisés par des professionnels du patrimoine.

4.10 L'interopérabilité des bases de données

Chaque dépositaire doit adresser annuellement un état des biens dont il bénéficie en dépôt à chaque déposant concerné. Cela permet notamment au déposant et au dépositaire de s'accorder sur le nombre et l'identité des dépôts consentis, ainsi que, le cas échéant, sur les disparitions récentes d'œuvres d'art.

Or il s'avère, comme indiqué précédemment, que la plupart des déposants exploitent partiellement ces états annuels car cette opération, qui se traduit généralement par un pointage ligne à ligne, se révèle chronophage. Ce constat souligne tout l'intérêt et l'importance de travailler à une interopérabilité des bases de données, entendue comme l'élaboration de formats d'échange, qui permettra une exploitation efficace de la production des depositaires, en croisant les registres et, dès lors, en permettant de concentrer le travail sur les seules anomalies. C'est un principe de bonne gestion rappelé dans la circulaire du 15 avril 2019⁹.

4.11 La possibilité d'un recours aux transferts de propriété

Plusieurs instruments juridiques permettent le transfert de propriété de biens culturels, notamment l'article L. 451-9 du code du patrimoine prévoit que : « Les biens des collections nationales confiés par l'État, sous quelque forme que ce soit, à une collectivité territoriale avant le 7 octobre 1910 et conservés, au 5 janvier 2002, dans un musée classé ou contrôlé en application de l'ordonnance n° 45-1546 du 13 juillet 1945 portant organisation provisoire des musées des beaux-arts et relevant de cette collectivité deviennent, après récolement, la propriété de cette dernière et entrent dans les collections du musée, sauf si la collectivité territoriale s'y oppose ou si l'appellation "musée de France" n'est pas attribuée à ce musée.

Toutefois, si, au 5 janvier 2002, le bien en cause est conservé dans un musée classé ou contrôlé en application de l'ordonnance n° 45-1546 du 13 juillet 1945 précitée relevant d'une collectivité territoriale autre que celle initialement désignée par l'État, la collectivité territoriale à laquelle la propriété du bien est transférée est désignée après avis du Haut Conseil des musées de France.

Les dispositions des alinéas précédents ne s'appliquent pas aux biens donnés ou légués à l'État. »

De nombreux transferts de propriété ont été réalisés depuis vingt ans. Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2023, la propriété de 11 177 biens a ainsi été transférée au profit de 221 collectivités territoriales en application de l'article L. 451-9 du CP. Pour la seule année 2023, 146 œuvres gérées par les musées sous tutelle du ministère de la culture ont été transférées au profit de 13 collectivités et 129 œuvres gérées par le Cnap l'ont été au profit de 9 collectivités.

Des transferts de propriété de régularisation, relevant de l'article L. 451-8 du code du patrimoine, ont également été réalisés. Les articles L. 125-1 et L. 451-8 du code du patrimoine (article 11, codifié, de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France) permettent ainsi, après avis du Haut conseil des musées de France, à une personne publique de transférer à titre gratuit à une autre personne publique la propriété de tout ou partie de

9 — « Ces bases de données devront être déployées en cohérence avec celles des déposants et de la commission de récolements des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) qui veillera à cette articulation ».

collections affectées à un musée de France, pour la meilleure conservation des biens ou pour un autre motif d'intérêt général. Ces dispositions législatives ne supposent pas que les biens transférables soient déposés au préalable, à la différence des opérations relevant de l'article L. 451-9. On rappelle, par ailleurs, que la propriété des biens entrés dans les collections publiques par dons et legs lorsque le donateur ou le testateur s'est opposé dans l'acte de donation ou le testament à une substitution de gratifié ou dans les collections nationales par dation en paiement ne peut pas être transférée.

Au cours de leurs recherches préliminaires et lors du récolement des œuvres déposées par l'État, il fut constaté l'imprécision de la situation administrative de certains dépôts par plusieurs dépositaires ; il s'agit de biens acquis par une collectivité territoriale avec la participation de l'État (préemptions, arrêts et cessions des douanes, achats par l'État pour le compte d'une collectivité, trésors nationaux et œuvres d'intérêt patrimonial majeur acquis par une collectivité territoriale, missions locales de collectes et certaines libéralités faites à l'État mais pour le compte d'une collectivité territoriale). Il s'agit ainsi de transferts de propriété régularisant le statut de ces biens, permettant d'en affermir la pleine propriété à la collectivité bénéficiaire et de les radier du registre d'inventaire des déposants qui n'en furent que porteurs.

La procédure impose au déposant de solliciter le transfert de propriété des biens concernés au service des musées de France après leur récolement et l'institution dépositaire est consultée pour constituer un dossier documentaire préalable au transfert et s'assurer de la conformité du projet de transfert (statut juridique, concordance des informations, récolement). Suite à l'avis du Haut Conseil des musées de France, le transfert est officialisé par un arrêté ministériel publié au *Journal officiel* et la liste des biens est publiée, le cas échéant, au *Bulletin officiel du ministère de la culture*. Depuis le début de ces opérations (2004-2023), la propriété de 7 484 biens a fait l'objet d'un transfert. Ces transferts ont concerné 100 collectivités.

4.12 Les transferts de gestion

Des transferts inter-institutions de gestion sont également envisageables, à l'image de ceux portés par le CMN depuis 2002 et mis en œuvre en 2021 sur près de 300 biens culturels. Il s'agit le plus souvent de biens ne pouvant être dissociés de l'immeuble dans lequel ils s'insèrent sans le dégrader ou recomposant des ensembles mobiliers créés pour le monument mais qui en furent dissociés (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, LCAP, 2016). L'un de ces dossiers, à l'arrêt, concerne un ensemble d'orfèvrerie déposé à la Chapelle expiatoire dans le 8^e arrondissement à Paris (gérée par le CMN) et qui recompose un ensemble mobilier créé pour le monument sous la Restauration. Si le château de Compiègne a d'ores et déjà transféré deux candélabres et un missel en 2022, le Mobilier national envisagerait le transfert de quatre autres candélabres, mais sans réponse depuis début 2023. Le département des objets d'art du musée du Louvre, déposant de 21 objets liturgiques, n'a toujours pas donné suite aux relances du CMN et du ministère de la culture, dont la dernière remonte à 2021. Or, repenser l'affectation de ces biens permettrait de simplifier leur gestion, d'éviter des renouvellements d'arrêtés ou de conventions de dépôts et des récolements inter-institutions parfois difficiles à organiser.

4.13 Le portail des œuvres disparues

Publier sur internet les notices des œuvres d'art de l'État recherchées favorise leur redécouverte : un professionnel ou un amateur d'art peut repérer une œuvre dans une salle de vente, une galerie, une brocante, sur internet, et vouloir vérifier si cette œuvre est recherchée.

La création d'un portail des œuvres disparues présenterait plusieurs avantages. Le portail n'est pas une base de données : il va chercher l'information là où elle est et la présente immédiatement. Il correspond à une logique d'accès, et non plus à une logique de copie. Les avantages seraient nombreux : gain budgétaire, aucun risque d'erreur de copie, actualisation de l'information en temps réel.

Le portail présenterait l'ensemble des œuvres recherchées, qu'elles soient déposées ou non, supprimant le risque de confusion entre les deux statuts à l'égard du grand public. Il permettrait également d'enrichir les différentes plateformes présentant déjà des œuvres disparues : la base TREIMA de l'office de lutte contre le trafic des biens culturels (service de police judiciaire) et la base de données PSYCHE d'Interpol.

Certaines bases existent aujourd'hui, mais restent isolées : le catalogue des biens manquants de Joconde, la base présentant les œuvres des musées, qui souffre néanmoins d'une insuffisante alimentation de la part des musées ; un module « objets manquants ou volés » dans POP¹⁰, la plateforme ouverte du patrimoine, qui reste très lacunaire, ou le module « biens culturels volés ou disparus » du moteur Collections, qui présentait les œuvres recherchées du Cnap, mais n'est plus actif aujourd'hui. L'initiative récente du musée du Louvre d'annoncer toute œuvre non localisée sur son site collections.louvre.fr par l'image générique « œuvre recherchée » va dans ce sens.

¹⁰ — www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees/Les-musees-en-France/Les-collections-des-musees-de-France/Joconde-catalogue-collectif-des-collections-des-musees-de-France/Le-catalogue-numerique-des-biens-manquants-des-musees-de-France

Conclusion générale

Les œuvres d'art déposées dans les différentes institutions de l'État, par d'autres institutions, constituent une composante du patrimoine de l'État dont la bonne gestion et la protection relèvent d'une mission régaliennne.

A cet égard, le bon déroulement de leur récolement participe pleinement de cette mission. L'encadrement, par la CRDOA, de cet exercice depuis 1996 a permis de définir un cadre général de récolement – la programmation des missions – et une méthodologie.

Plusieurs contraintes pèsent sur l'objectif d'un récolement décennal, voire quinquennal : volume des biens déposés, large diffusion géographique, ancienneté des dépôts, nature très diverse des dépôts ou encore importance de la documentation qu'il reste à dépouiller pour connaître l'histoire des œuvres déposées.

Force est de constater que, depuis 25 ans que la commission existe, et même si des progrès sont régulièrement enregistrés, toutes les pistes d'amélioration possibles ne sont pas parfaitement exploitées.

Le premier frein qui apparaît est l'insuffisante priorité donnée aux opérations de récolement par certaines directions d'établissements publics ou de ministères : les ETP se réduisent, et le travail des équipes n'est pas toujours rigoureusement organisé et suivi (absence notamment de visibilité sur la programmation des travaux). La commission regrette les obstacles culturels qui s'opposent à la mise en place de solutions palliatives : réticences d'un déposant à confier le récolement de ses dépôts à une autre institution dépositrice, équilibre à trouver dans le temps passé à recoler un objet entre la passion du métier et l'exigence administrative de résultat. La CRDOA souligne l'importance de rédiger rapidement les rapports de récolement à la suite du récolement lui-même, afin d'éviter une déperdition de données (ce qui implique notamment la détermination des suites réservées aux objets non localisés), et de veiller à sa prompte mise en œuvre, notamment s'agissant des dépôts de plainte.

L'application constante de ces préconisations permettra en 2024 d'améliorer significativement le rythme de récolement, encore trop faible aujourd'hui.

Annexes

Annexe 1 – Liste des membres de la commission

Présidente de la CRDOA : Evelyne RATTE, présidente de chambre honoraire à la Cour des comptes

Cheffe de l'inspection générale des affaires culturelles : Laurence TISON-VUILLAUME

Secrétaire général du ministère de la culture : Luc ALLAIRE

Directeur général des patrimoines et de l'architecture : Jean-François HEBERT

Cheffe de service, adjointe au directeur général des patrimoines, chargée du service des musées de France : Christelle CREFF

Directrice du musée national d'art moderne : Julie NARBÉY

Directrice générale du musée des arts décoratifs : Sylvie CORREARD

Présidente du Centre des monuments nationaux : Marie LAVANDIER

Directeur général de la création artistique : Christopher MILES

Président du Mobilier national : Hervé LEMOINE

Directrice du Centre national des arts plastiques : Béatrice SALMON

Directeur général de la Cité de la céramique-Sèvres et Limoges : René-Jacques MAYER

Secrétaire générale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : Anne-Marie DESCÔTES

Secrétaire générale du ministère de la justice : Carine CHEVRIER

Secrétaire général du ministère de l'intérieur : Didier MARTIN

Secrétaire générale des ministères chargés de l'économie et des finances : Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire général du ministère des armées : Christophe MAURIET

Secrétaire général des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : Thierry LE GOFF

Annexe 2 — Rapports de la CRDOA parus en 2023

Date de publication	Objet du rapport
Février 2023	Ministères chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports
Février 2023	Europe de l'Ouest
Mars 2023	Département de l'Orne
Avril 2023	Département de la Meurthe-et-Moselle
Mai 2023	Assemblée nationale
Mai 2023	Bilan Grand Est
Juillet 2023	Département de l'Eure-et-Loir
Septembre 2023	Ministère de l'économie
Octobre 2023	Département du Var
Novembre 2023	Département des Alpes de Haute-Provence

Annexe 3 — Rapports de récolement transmis en 2023 à la CRDOA par déposants

Centre des monuments nationaux											
Ville	Dépositaire	Département	Région	Date de récolement	Récolés	Localisés	Non localisés	Retrouvés	Classement	Plainte déposée	Plainte à déposer
La Motte-Tilly	Archives départementales	Aube (10)	Grand Est	2023	1 488	1 488	0	0	0	0	0
Moulleron-Saint-Germain	Musée national Georges Clemenceau de Lattre	Vendée (85)	Pays-de-La-Loire	2023	9	9	0	0	0	0	0
Sceaux	Mission préfiguration du musée du grand Siècle – domaine de Sceaux	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2022	1	1	0	0	0	0	0
Vincennes	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2016	1	1	0	0	0	0	0
Total					1 499	1 499	0	0	0	0	0

Cnap											
Ville	Dépositaire	Département	Région	Date de récolement	Récolés	Localisés	Non localisés	Retrouvés	Classement	Plainte déposée	Plainte à déposer
Aire-sur-l'Adour	Cathédrale Saint-Jean-Baptiste	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2022	3	1	2	0	2	0	0
Aire-sur-l'Adour	Mairie	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2022	6	6	0	0	0	0	0
Allemans	Église Saint-Pierre-aux-Liens	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0
Andlau	Abbaye	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	1	0	1	0	1	0	0
Anglade	Église Saint-Martin	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	2	2	0	0	0	0	0
Angoumé	Église Sainte-Eulalie	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0
Barie	Église Sainte-Catherine	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0
Bassillac et Auberoche	Église Saint-Martin	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0
Belin-Béliet	Mairie	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0
Belvès	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	3	2	1	0	0	0	1
Beylongue	Église Saint-Pierre	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0
Blanquefort	Lycée Agro Viticole	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0
Bouchain	Mairie	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	13	1	12	0	9	0	3
Boulazac	Église Notre-Dame-de-l'Assomption	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0

Hirel	Mairie	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hoerd	Chapelle du dépôt de mendicité	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hoerd	Église Saint-Sixte	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hosten	Mairie	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Illkirch-Graffenstaden	Mairie	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kintzheim	Église Saint-Maurice	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Guerche-de-Bretagne	Mairie	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Luzerne	Église Saint-Pierre	Manche (50)	Normandie	2022	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Tour Blanche	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Labenne	Église Saint-Nicolas	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Labouheyre	Église Saint-Jacques	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Mée-sur-Seine	Musée Chapu	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2017	4	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lichtenberg	Mairie	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liorac-sur-Louyre	Église Saint-Martin	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Louer	Église Saint-Laurent	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loupiac	Église Saint-Pierre	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ludon-Médoc	Église Saint-Martin	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Macau	Église Notre-Dame	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maransin	Église Saint-Martin	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marckolsheim	Église Saint-Georges	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Martignas-sur-Jalle	13 ^e régiment de dragons parachutistes	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mées	Église Saint-Jean-Baptiste	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Monségur	Église Notre-Dame	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Monwiller	Église de l'Assomption	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montagne	Église Saint-Martin	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montfort-en-Chalosse	Mairie	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2023	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montgaillard	Église Saint-Gilles	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mouleydier	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mugron	Mairie	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Noailhan	Église Saint-Vincent	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Société des gens de lettres	Paris (75)	Île-de-France	2007	19	8	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Muséum national d'histoire naturelle	Paris (75)	Île-de-France	2018	258	217	41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Paris	Conseil d'État	Paris (75)	Île-de-France	2022	105	53	52	0	49	3	0	0
Paris	AgroParisTech	Paris (75)	Île-de-France	2023	14	12	2	0	0	0	0	2
Paris	CESE	Paris (75)	Île-de-France	2023	49	46	3	0	2	0	0	1
Paris	Hôtel national des Invalides 129 rue de Grenelle	Paris (75)	Île-de-France	2023	16	14	2	0	2	0	0	0
Paris	Lycée Buffon	Paris (75)	Île-de-France	2023	6	6	0	0	0	0	0	0
Paris	Lycée Hélène Boucher	Paris (75)	Île-de-France	2023	5	5	0	0	0	0	0	0
Paris	Lycée Jean de la Fontaine	Paris (75)	Île-de-France	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Paris	Lycée Molière	Paris (75)	Île-de-France	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Paris	Lycée Racine	Paris (75)	Île-de-France	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Paris	Société des auteurs et compositeurs dramatiques	Paris (75)	Île-de-France	2023	4	3	1	0	1	0	0	0
Pauillac	Église Saint-Martin	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	3	3	0	0	0	0	0	0
Pessac	Artothèque de Pessac	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	111	111	0	0	0	0	0	0
Petit-Bersac	Église Saint-Saturnin	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	0	1	0	1	0	0	0
Podensac	Mairie	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Pontenx- les-Forges	Mairie	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	0	1	0	1	0	0	0
Reffeuille	Mairie	Manche (50)	Normandie	2022	1	0	1	0	1	0	0	0
Rennes	Mairie	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	2022	12	8	4	0	4	0	0	0
Ribérac	Centre hospitalier	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Ribérac	Sous-préfecture	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	3	0	3	0	3	0	0	0
Rions	Église de Saint-Seurin	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Rochefort	Base aérienne 721	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	2000	1	1	0	0	0	0	0	0
Rohrwiler	Église Saint-Wendelin	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	1	0	1	0	1	0	0	0
Rosheim	Église Saint-Etienne	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Rouffignac- de-Sigoulès	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	3	0	3	0	2	0	0	1
Sabres	Église Saint-Michel	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Saint-An- dré-de-Cubzac	Église Saint-André	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Saint-Astier	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	3	2	1	0	1	0	0	0
Saint-Caprais- de-Bordeaux	Église Saint-Caprais	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Saint-Ciers- sur-Gironde	Église Saint-Cyr	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	2	2	0	0	0	0	0	0
Saint-Cyprien	Église Saint-Cyprien	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0

Saint-Émilion	Église Saint-Émilion	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Geniès	Église Notre-Dame-de-l'Assomption	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Germain-de-Grave	Église Saint-Germain	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Laurent-Médoc	Église Saint-Laurent	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Macaire	Église Saint-Sauveur	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Magne	Mairie	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Marcel-du-Périgord	Église Saint-Marcel-du-Périgord	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Maurice-sur-Adour	Église Saint Maurice	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Mayme-de-Péreyrol	Église Saint-Maxime	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Médard-en-Jalles	Église Saint-Médard	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Michel-de-Rieufret	Église Saint-Michel	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Pierre-d'Eyraud	Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2020	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Pierre-de-Chignac	Église Saint-Pierre-ès-Liens	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	3	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Sauveur-de-Bergerac	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Sever	Mairie	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2023	17	16	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Vincent-de-Paul	Église Saint-Vincent	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Vincent-de-Tyrosse	Église Saint-Vincent-Diacre	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sainte-Foy-de-Longas	Église Sainte-Foy	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sainte-Marie-de-Gosse	Église Notre-Dame	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sainte-Terre	Église Saint-Alexis	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sanary-sur-Mer	Bureau de poste	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2009	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sarlat-La-Canéda	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	20	18	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Strasbourg	Tribunal administratif	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Talence	Mairie	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Trellissac	Notre-Dame-de-l'Assomption	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Ucel	Mairie	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2022	4	0	4	0	1	0	0	3	0
Val-de-Moder	Mairie	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Vanxains	Église Notre-Dame-de-la-Nativité	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Vergt	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	2	1	1	0	1	0	0	0	0
Verteilac	Église Notre-Dame-de-l'Assomption	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Villandraut	Église Saint-Martin	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Wilwisheim	Église Saint-Martin	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Total					850	655	195	1	172	11	11	0	11

Drassm													
Ville	Dépositaire	Département	Région	Date de récolement	Récolés	Localisés	Non localisés	Retrouvés	Classement	Plainte déposée			
La Ciotat	Musée ciotadin	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	75	75	0	0	0	0			
Total					75	75	0	0	0	0			

Manufacture de Sèvres													
Ville	Dépositaire	Département	Région / Pays	Date de récolement	Récolés	Localisés	Non localisés	Classement	Titre à régler	Montants à régler			
Angers	Campus des arts et métiers	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2022	2	2	0	0	0	0			
Angers	Musée des beaux-arts	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2022	33	33	0	0	0	0			
Angers	Préfecture	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2022	3	2	1	1	0	0			
Le Havre	Musées d'art et d'histoire	Seine-Maritime (76)	Normandie	2023	4	4	0	0	0	0			
Londres	Ambassade		Royaume-Uni	2019	5105	828	4277	4277	6	15300			
Paris	Collège de France	Paris (75)	Île-de-France	2022	65	23	42	42	0	0			
Paris	Musée Marmottan	Paris (75)	Île-de-France	2014	21	17	4	4	0	0			
Rome	Conservatoire de musique		Italie	2004	1	0	1	1	0	0			
Saumur	Château-musée	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2022	35	35	0	0	0	0			
Total					5269	944	4325	4325	6	15300			

Ministère chargé de l'économie									
Ville	Dépositaire	Département	Région	Date de récolement	Récolés	Localisés	Non localisés	Localisés	Non localisés
Angoulême	Direction départementale des finances publiques	Charente (16)	Nouvelle-Aquitaine	2019	1	1	0	1	0
Bordeaux	Direction des services fiscaux	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	2015	28	28	0	28	0
Châtelleraut	Direction des créances spéciales du trésor	Vienne (86)	Nouvelle-Aquitaine	2017	3	3	0	3	0
Guéret	Direction départementale des finances publiques	Creuse (23)	Nouvelle-Aquitaine	2018	8	8	0	8	0

Maisons-Laffitte	Château de Maisons-Laffitte	Yvelines (78)	Île-de-France	2023	24	23	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Menton	Musée des beaux-arts	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2022	20	18	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
New York	Consulat	États-Unis	États-Unis	2022	31	30	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Palaiseau	École polytechnique	Essonne (91)	Île-de-France	2023	2	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Archives nationales	Paris (75)	Île-de-France	2022	43	42	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Cercle national des armées	Paris (75)	Île-de-France	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Commission nationale de l'informatique et des libertés	Paris (75)	Île-de-France	2022	30	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Cour de justice de la République	Paris (75)	Île-de-France	2022	26	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	École nationale des chartes	Paris (75)	Île-de-France	2022	14	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Faculté de pharmacie de Paris	Paris (75)	Île-de-France	2022	15	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Hôtel de la marine	Paris (75)	Île-de-France	2021	79	79	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Hôtel de la marine	Paris (75)	Île-de-France	2022	79	79	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Mairie	Paris (75)	Île-de-France	2022	52	5	47	0	46	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Mines ParisTech	Paris (75)	Île-de-France	2021	43	27	16	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	8 500 €
Paris	Ministère de l'agriculture	Paris (75)	Île-de-France	2022	85	67	18	0	11	7	0	0	2	2 750 €	1	500 €				
Paris	Ministère de l'éducation nationale	Paris (75)	Île-de-France	2020	239	114	125	4	113	6	2	2	3 000	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère de l'intérieur	Paris (75)	Île-de-France	2022	334	302	32	0	32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère de l'économie 80 rue de Lille	Paris (75)	Île-de-France	2015	61	47	14	0	13	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère de la justice	Paris (75)	Île-de-France	2020	194	163	31	0	26	5	0	3	4 360	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère des armées 129 rue de Grenelle	Paris (75)	Île-de-France	2019	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Paris	Ministère des armées 129 rue de Grenelle, 2 bd. des Invalides	Paris (75)	Île-de-France	2022	327	144	183	20	162	1	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère des armées 13 place Joffre	Paris (75)	Île-de-France	2020	75	55	20	2	18	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère des armées 14 rue Saint-Dominique	Paris (75)	Île-de-France	2015	895	798	97	1	92	4	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère des armées 17 bd. de La Tour-Maubourg	Paris (75)	Île-de-France	2019	20	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère des outre-mer	Paris (75)	Île-de-France	2022	218	194	24	0	18	6	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Monnaie de Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	89	86	3	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 32 rue de Babylone	Paris (75)	Île-de-France	2021	39	39	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 32 rue de Babylone	Paris (75)	Île-de-France	2021	29	10	19	0	13	6	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 242 rue de Rivoli	Paris (75)	Île-de-France	2021	36	36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 26 rue Desaix	Paris (75)	Île-de-France	2021	4	2	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 101 rue de Grenelle	Paris (75)	Île-de-France	2021	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 102 rue de Grenelle	Paris (75)	Île-de-France	2021	28	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Paris	Services du Premier ministre 13 rue Vaneau	Paris (75)	Île-de-France	2021	8	2	6	0	0	5	1	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 14 av. Duquesne	Paris (75)	Île-de-France	2021	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 16 bd. Raspail	Paris (75)	Île-de-France	2021	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 18 rue Vaneau	Paris (75)	Île-de-France	2021	12	11	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 19 rue Constantine	Paris (75)	Île-de-France	2021	7	0	7	0	0	4	3	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 19 rue Constantine	Paris (75)	Île-de-France	2021	17	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 55 rue Saint-Dominique	Paris (75)	Île-de-France	2021	18	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 55 rue Saint-Dominique	Paris (75)	Île-de-France	2021	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Services du Premier ministre 77 rue Miromesnil	Paris (75)	Île-de-France	2021	74	74	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Tribunal de commerce	Paris (75)	Île-de-France	2023	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Université Paris-Cité	Paris (75)	Île-de-France	2022	17	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Val de Grâce	Paris (75)	Île-de-France	2021	47	45	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Rambouillet	Pavillon de la Faisanderie	Yvelines (78)	Île-de-France	2023	57	54	3	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0
Rio de Janeiro	Consulat		Brésil	2023	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Maur-des-Fossés	Institut de physique du globe de Paris	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2023	91	5	86	0	0	83	3	0	0	0	0	0	0
Séoul	Ambassade		Corée du Sud	2023	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Souzy-la-Briche	Services du Premier ministre Château de Souzy-la-Briche	Essonne (91)	Île-de-France	2021	158	158	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	Ministère des armées 3 rue de l'Indépendance-américaine	Yvelines (78)	Île-de-France	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Versailles	Office national des forêts	Yvelines (78)	Île-de-France	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vincennes	Service historique de la défense	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2023	74	48	26	0	0	26	0	0	0	0	0	0
Yerres	Maison Caillebotte	Essonne (91)	Île-de-France	2023	98	98	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total					4062	3292	770	28	28	689	46	7	7	10110	8	9000

Musées nationaux

Ville	Dépositaire	Département	Région / Pays	Déposant	Date de récolement	Récolés	Localisés	Non localisés	Retrouvés	Classement	Plainte déposée	Plainte à déposer
Agen	Musée des beaux-arts	Lot-et-Garonne (47)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DAGER	2019	41	41	0	0	0	0	0
Agen	Musée des beaux-arts	Lot-et-Garonne (47)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DAO	2019	5	5	0	0	0	0	0
Agen	Musée des beaux-arts	Lot-et-Garonne (47)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2019	13	13	0	0	0	0	0
Agen	Musée des beaux-arts	Lot-et-Garonne (47)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre OA	2023	1	1	0	0	0	0	0
Aire-sur-l'Adour	Mairie	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	1	1	0	0	0	0	0
Aix-en-Provence	Cathédrale Saint-Sauveur	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DP	2022	2	2	0	0	0	0	0
Aix-en-Provence	Églises	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DP	2022	4	4	0	0	0	0	0
Aix-en-Provence	Musée du Vieil Aix	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DAG	2022	1	1	0	0	0	0	0
Aix-en-Provence	Musée Granet	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DAGER	2022	82	82	0	0	0	0	0
Aix-en-Provence	Musée Granet	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DP	2022	26	26	0	0	0	0	0
Aix-en-Provence	Musée Granet	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DS	2022	4	4	0	0	0	0	0
Angers	Château d'Angers	Maine-et-Loire (49)	Pays de la Loire	MAD	2022	1	1	0	0	0	0	0
Angers	Musée des beaux-arts	Maine-et-Loire (49)	Pays de la Loire	MAD	2022	32	32	0	0	0	0	0
Angers	Musée des beaux-arts	Maine-et-Loire (49)	Pays de la Loire	MCS	2022	47	0	47	0	47	0	0
Angers	Musée des beaux-arts	Maine-et-Loire (49)	Pays de la Loire	Orsay	2022	14	14	0	0	0	0	0
Angoulême	Musée des beaux-arts	Charente (16)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	6	6	0	0	0	0	0

Antibes	Musée d'archéologie	Alpes-Maritimes (06)	PACA	Louvre DAGER	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Arras	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	MAD	2022	13	12	1	0	0	0	1	0
Arras	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	MCS	1997	14	1	13	0	0	13	0	0
Arras	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	Orsay	2019	24	23	1	0	0	0	0	1
Aubagne	Camp de Carpiagne	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DP	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Aubenas	Mairie	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	MQB-JC	2022	54	0	54	0	0	54	0	0
Avignon	Musée Calvet	Vaucluse (84)	PACA	Louvre DAGER	2022	17	7	10	0	0	10	0	0
Avignon	Musée Calvet	Vaucluse (84)	PACA	Louvre DP	2022	39	39	0	0	0	0	0	0
Avignon	Musée Calvet	Vaucluse (84)	PACA	Louvre DS	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Avignon	Musée du petit palais	Vaucluse (84)	PACA	Louvre DP	2022	319	318	1	0	0	0	1	0
Avignon	Musée du petit palais	Vaucluse (84)	PACA	Louvre DS	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Azay-le-Rideau	Château d'Azay-le-Rideau	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	Cluny	2011	200	96	104	0	0	91	13	0
Azay-le-Rideau	Château d'Azay-le-Rideau	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	Louvre DP	2019	5	5	0	0	0	0	0	0
Azay-le-Rideau	Château d'Azay-le-Rideau	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	Louvre DS	2021	4	0	4	0	0	0	0	4
Azay-le-Rideau	Château d'Azay-le-Rideau	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	Louvre OA	2021	4	2	2	0	0	2	0	0
Bazas	Cathédrale Saint-Jean-Baptiste	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	4	4	0	0	0	0	0	0
Beauvais	Musée départemental de l'Oise	Oise (60)	Hauts-de-France	Orsay	2022	18	18	0	0	0	0	0	0
Bergerac	Musée du tabac	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	3	3	0	0	0	0	0	0
Bergerac	Musée du tabac	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre OA	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Bergerac	Musée du tabac	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	MQB-JC	2023	12	12	0	0	0	0	0	0
Besançon	Musée comtois	Doubs (25)	Bourgogne-Franche-Comté	Ecouen	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Besançon	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Doubs (25)	Bourgogne-Franche-Comté	Ecouen	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Béziers	Musée des beaux-arts Fabregat et Fayet	Hérault (34)	Occitanie	Orsay	2023	34	34	0	0	0	0	0	0
Béziers	Musée du Biterrois	Hérault (34)	Occitanie	Orsay	2022	2	2	0	0	0	0	0	0
Bonzac	Église Saint-Genès	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Bordeaux	Musée d'Aquitaine	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	MUCEM	2023	3	3	0	0	0	0	0	0
Bordeaux	Musée national des douanes	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	1	1	0	0	0	0	0	0

Bourgen-Bresse	Monastère royal de Brou	Ain (01)	Auvergne-Rhône-Alpes	MAD	2023	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brest	Musée de la marine	Finistère (29)	Bretagne	Versailles	2014	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brest	Musée des beaux-arts	Finistère (29)	Bretagne	Louvre DAE	2016	4	2	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Brest	Musée des beaux-arts	Finistère (29)	Bretagne	Louvre DAGER	2016	16	0	16	3	0	13	0	0	0	0	0	0	0
Brest	Musée des beaux-arts	Finistère (29)	Bretagne	Louvre DAO	2016	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Brest	Musée des beaux-arts	Finistère (29)	Bretagne	MNAM	2004	16	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brest	Musée des beaux-arts	Finistère (29)	Bretagne	Orsay	2022	16	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caen	Musée de Normandie	Calvados (14)	Normandie	MUCEM	2023	185	156	29	0	0	29	0	0	0	0	0	0	0
Calais	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	Louvre DABCO	2023	14	0	14	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0
Calais	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	Louvre DAE	2023	25	0	25	0	0	25	0	0	0	0	0	0	0
Chambéry	Musée savoisien	Savoie (73)	Auvergne-Rhône-Alpes	MUCEM	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Châteaudun	Château de Châteaudun	Eure-et-Loir (28)	Centre-Val de Loire	MAD	2023	19	16	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Cognac	Musée d'art et d'histoire	Charente (16)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DAGER	2022	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cognac	Musée d'art et d'histoire	Charente (16)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	5	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cormery	Mairie	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	Louvre DS	2021	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dijon	Musée de la vie bourguignonne Perrin de Puycousin	Côte-d'Or (21)	Bourgogne-Franche-Comté	MAD	2017	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dijon	Musée de la vie bourguignonne Perrin de Puycousin	Côte-d'Or (21)	Bourgogne-Franche-Comté	Orsay	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dijon	Musée des beaux-arts	Côte-d'Or (21)	Bourgogne-Franche-Comté	Orsay	2022	25	24	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Draguignan	Chapelle Notre-Dame du peuple	Var (83)	PACA	Louvre DP	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Draguignan	Église Saint-Michel	Var (83)	PACA	Louvre DP	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Draguignan	Musée de l'artillerie	Var (83)	PACA	Louvre DS	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Draguignan	Musée des beaux-arts	Var (83)	PACA	Louvre DAO	2022	3	0	3	0	0	3	0	0	0
Draguignan	Musée des beaux-arts	Var (83)	PACA	Louvre DP	2022	4	4	0	0	0	0	0	0	0
Draguignan	Musée des beaux-arts	Var (83)	PACA	Louvre DS	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Epinal	Musée de l'image	Vosges (88)	Grand Est	MuCEM	2023	91	91	0	0	0	0	0	0	0
Epinal	Musée départemental d'art ancien et contemporain	Vosges (88)	Grand Est	Louvre DAGER	2021	13	0	13	0	0	13	0	0	0
Epinal	Musée départemental d'art ancien et contemporain	Vosges (88)	Grand Est	Louvre DP	2021	8	6	2	0	0	1	1	0	0
Gap	Musée muséum départemental des Hautes-Alpes	Hautes-Alpes (05)	PACA	Louvre DP	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Gaujac	Église Saint-Paul	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Grasse	Musée d'art et d'histoire de Provence	Alpes-Maritimes (06)	PACA	Versailles	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Grasse	Musée international de la parfumerie	Alpes-Maritimes (06)	PACA	MQB-JC	2023	36	36	0	0	0	0	0	0	0
Grasse	Musée international de la parfumerie	Alpes-Maritimes (06)	PACA	Versailles	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Gray	Musée Baron Martin	Haute-Saône (70)	Bourgogne-Franche-Comté	Louvre OA	2022	8	8	0	0	0	0	0	0	0
Gray	Musée Baron Martin	Haute-Saône (70)	Bourgogne-Franche-Comté	MAD	2022	60	60	0	0	0	0	0	0	0
Héraklion	Musée archéologique		Grèce	Louvre DAO	2014	11	11	0	0	0	0	0	0	0
Istres	Musée René Beaucaire	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DAGER	2022	1	0	1	0	0	1	0	0	0
Karlsruhe	Badisches Landesmuseum		Allemagne	Louvre DP	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
La Roche-sur-Yon	Musée municipal	Vendée (85)	Pays de la Loire	Louvre DP	2023	3	2	1	0	0	0	1	0	0
La Rochelle	Musée des beaux-arts	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	MQB-JC	2023	8	7	1	0	0	1	0	0	0
Langres	Maison des Lumières Denis Diderot	Haute-Marne (52)	Grand Est	MAD	2022	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Les Lucs-sur-Boulogne	Historial de la Vendée	Vendée (85)	Pays de la Loire	Louvre DP	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0

Libourne	Musée des beaux-arts	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	Versailles	2021	1	1	0	0	0	0	0	0
Limoges	Musée Adrien Dubouché	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	Ecouen	2023	41	41	0	0	0	0	0	0
Londres	Ambassade		Royaume-Uni	Versailles	2023	2	2	0	0	0	0	0	0
Lourdes	Château fort musée pyrénéen	Hauts-Pyrénées (65)	Occitanie	Orsay	2022	364	364	0	0	0	0	0	0
Maisons-Laffitte	Château de Maisons-Laffitte	Yvelines (78)	Île-de-France	Compiègne	2022	4	4	0	0	0	0	0	0
Marseille	MuCEM	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DP	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Marseille	Musée d'archéologie méditerranéenne	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DAGER	2022	8	4	4	0	4	0	0	0
Marseille	Musée d'archéologie méditerranéenne	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DAO	2022	34	34	0	0	0	0	0	0
Marseille	Musée d'histoire	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DP	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Marseille	Musée d'histoire	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	MQB-JC	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Marseille	Musée des beaux-arts (Palais Longchamp)	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DP	2022	14	9	5	0	3	2	0	0
Marseille	Musée des beaux-arts (Palais Longchamp)	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DS	2022	9	9	0	0	0	0	0	0
Marseille	Musée Grobet-Labadié	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre OA	2019	1	1	0	0	0	0	0	0
Martigues	Musée Ziem	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DP	2022	3	3	0	0	0	0	0	0
Mont-de-Marsan	Musée Despiau-Wlérick	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DAGER	2023	21	0	21	0	0	21	0	0
Mont-de-Marsan	Musée Despiau-Wlérick	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DAO	2023	2	0	2	0	0	2	0	0
Montbrison	Musée d'Allard	Loire (42)	Auvergne-Rhône-Alpes	MQB-JC	2022	2	0	2	0	2	0	0	0
Montpellier	Musée Fabre	Hérault (34)	Occitanie	MNAM	2023	18	18	0	0	0	0	0	0
Montreuil-aux-Lions	Église Saint-Martin	Aisne (02)	Hauts-de-France	Louvre DP	2022	1	1	0	0	0	0	0	0
Mouriès	Église Saint-Jacques-le-Majeur	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DP	2023	1	1	0	0	0	0	0	0
Nancy	Cathédrale Notre-Dame-de-l'Annonciation-et-Saint-Sigisbert	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	Louvre DP	2021	5	1	4	2	2	0	0	0

Nancy	Musée de l'école de Nancy	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	MAD	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nancy	Musée des beaux-arts	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	MAD	2022	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nancy	Musée lorrain	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	MUCEM	2023	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nantes	Musée départemental Thomas Dobrée	Loire-Atlantique (44)	Pays de la Loire	MAD	2022	49	48	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Nice	Musée des beaux-arts Jules Chéret	Alpes-Maritimes (06)	PACA	MAD	2023	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Niort	Mairie	Deux-Sèvres (79)	Nouvelle-Aquitaine	Orsay	2022	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Niort	Musée	Deux-Sèvres (79)	Nouvelle-Aquitaine	Orsay	2022	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouméa	Musée territorial de Nouvelle Calédonie	Nouvelle-Calédonie (988)		MQB-JC	2023	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parempuyre	Église Saint-Pierre	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	57 rue de Varenne	Paris (75)	Île-de-France	Louvre DAGER	2021	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Paris	57 rue de Varenne	Paris (75)	Île-de-France	Louvre DP	2022	8	6	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Paris	57 rue de Varenne	Paris (75)	Île-de-France	Louvre DS	2021	6	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Archives nationales	Paris (75)	Île-de-France	Orsay	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Conseil constitutionnel	Paris (75)	Île-de-France	Louvre DAGER	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Cour des comptes	Paris (75)	Île-de-France	Versailles	2023	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère de l'agriculture	Paris (75)	Île-de-France	Versailles	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère de l'économie	Paris (75)	Île-de-France	Louvre DAGER	2021	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère de l'économie	Paris (75)	Île-de-France	Louvre DP	2021	5	2	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère de l'économie	Paris (75)	Île-de-France	Louvre OA	2021	2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Paris	Ministère de l'économie	Paris (75)	Île-de-France	MNAM	2007	3	1	2	0	0	2	0	0	0	1	1	1
Paris	Ministère de l'économie	Paris (75)	Île-de-France	Orsay	2014	7	3	4	1	0	1	0	0	0	0	0	3
Paris	Musée d'art moderne	Paris (75)	Île-de-France	MNAM	2023	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Paris	Musée d'Ennery	Paris (75)	Île-de-France	MQB-JC	2023	10	10	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Musée de l'armée	Paris (75)	Île-de-France	Versailles	2021	459	457	2	0	2	0	0	0	0
Paris	Musée de la musique	Paris (75)	Île-de-France	MQB-JC	2023	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Musée du Louvre – Département des antiquités orientales	Paris (75)	Île-de-France	MQB-JC	2023	16	10	6	0	6	0	0	0	0
Paris	Musée du quai Branly – Jacques Chirac	Paris (75)	Île-de-France	Orsay	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Musée Rodin	Paris (75)	Île-de-France	MQB-JC	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Préfecture de région	Paris (75)	Île-de-France	Versailles	2023	6	6	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Théâtre national de Chaillot	Paris (75)	Île-de-France	MNAM	2023	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Paris	Val-de-Grâce – musée	Paris (75)	Île-de-France	Versailles	2022	4	4	0	0	0	0	0	0	0
Paulhan	Mairie	Hérault (34)	Occitanie	MNAM	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Péronne	Musée Alfred Danicourt	Somme (80)	Hauts-de-France	Louvre DABCO	2021	1	0	1	0	1	0	0	0	0
Péronne	Musée Alfred Danicourt	Somme (80)	Hauts-de-France	Louvre DAE	2021	252	0	252	0	252	0	0	0	0
Péronne	Musée Alfred Danicourt	Somme (80)	Hauts-de-France	Louvre DAGER	2021	43	0	43	0	40	0	0	0	3
Péronne	Musée Alfred Danicourt	Somme (80)	Hauts-de-France	Louvre DAO	2021	4	0	4	0	4	0	0	0	0
Péronne	Musée Alfred Danicourt	Somme (80)	Hauts-de-France	Louvre DP	2021	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Pierrefonds	Château de Pierrefonds	Oise (60)	Hauts-de-France	MAD	2022	5	0	5	2	3	0	0	0	0
Quimper	Musée départemental breton	Finistère (29)	Bretagne	Orsay	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Quimper	Musée des beaux-arts	Finistère (29)	Bretagne	Orsay	2022	33	33	0	0	0	0	0	0	0
Rambouillet	Musée d'art et d'histoire	Yvelines (78)	Île-de-France	Versailles	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Richelieu	Musée municipal	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	MQB-JC	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Rochefort	Musée Hèbre d'art et d'histoire	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DAGER (Campagna)	2022	3	0	3	0	3	0	0	0	0

Rome	Ambassade		Italie	Louvre DP	2021	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Roquefort	Église Notre-Dame-de-l'Assomption	Landes (40)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Rosny-sur-Seine	Mairie	Yvelines (78)	Île-de-France	Versailles	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Rouen	Musée des antiquités de la Seine-Maritime	Seine-Maritime (76)	Normandie	Ecouen	2023	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Rueil-Malmaison	Musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	MAD	2023	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Rueil-Malmaison	Musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	Orsay	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Agnant-de-Versillat	Église de Saint-Agnant-de-Versillat	Creuse (23)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Andiol	Église Saint-Vincent	Bouches-du-Rhône (13)	PACA	Louvre DP	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Denis-de-Pile	Église Saint-Denis	Charente (16)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Maixent-l'École	Musée du sous-officier d'active	Deux-Sèvres (79)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Saintes	Musée d'archéologie	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DAO	2023	2	0	2	0	0	2	0	0	0
Samothrace	Musée archéologique		Grèce	Louvre DAO	2013	4	4	0	0	0	0	0	0	0
Saumur	Château-musée	Maine-et-Loire (49)	Pays de la Loire	MCS	2022	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Sète	Musée Paul Valéry	Hérault (34)	Occitanie	MNAM	2023	6	6	0	0	0	0	0	0	0
Strasbourg	Direction régionale des affaires culturelles	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DS	2022	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Strasbourg	Musée de l'œuvre Notre-Dame	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DAG	2021	4	0	4	0	0	0	4	0	0
Strasbourg	Musée de l'œuvre Notre-Dame	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre OA	2021	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Strasbourg	Musée des arts décoratifs	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DP	2021	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Strasbourg	Musée des arts décoratifs	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre OA	2021	15	14	1	0	0	0	0	0	1
Strasbourg	Musée des beaux-arts	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DP	2021	87	46	41	0	0	38	0	0	3

Strasbourg	Musée des beaux-arts	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DS	2021	39	32	7	0	0	7	0
Strasbourg	Musée historique	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DP	2021	1	1	0	0	0	0	0
Strasbourg	Musée historique	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre OA	2021	1	1	0	0	0	0	0
Strasbourg	Palais du gouverneur militaire	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DS	2022	3	3	0	0	0	0	0
Strasbourg	Préfecture	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DS	2022	38	11	27	0	27	0	0
Strasbourg	Université de Strasbourg	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DAGER	2023	108	98	10	0	10	0	0
Strasbourg	Université de Strasbourg	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DAO	2023	17	14	3	0	0	3	0
Strasbourg	Mairie	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DS	2022	1	1	0	0	0	0	0
Tokyo	Maison franco-japonaise		Japon	MNAM	2022	6	6	0	0	0	0	0
Toulon	Musée d'art	Var (83)	OPACA	Orsay	2016	2	2	0	0	0	0	0
Toulouse	Musée des Augustins	Haute-Garonne (31)	Occitanie	Louvre DP	2018	29	28	1	0	1	0	0
Toulouse	Musée Saint-Raymond	Haute-Garonne (31)	Occitanie	Louvre DAE (Antinoë 1921)	2018	40	40	0	0	0	0	0
Toulouse	Université Toulouse – Jean Jaurès	Haute-Garonne (31)	Occitanie	Louvre DAE (Antinoë 1903)	2002	2	0	2	0	2	0	0
Toulouse	Université Toulouse – Jean Jaurès	Haute-Garonne (31)	Occitanie	Louvre DAE (Antinoë 1921)	2018	21	0	21	0	21	0	0
Toulouse	Université Toulouse – Jean Jaurès	Haute-Garonne (31)	Occitanie	Louvre DAGER	2018	2	0	2	0	1	0	1
Toulouse	Université Toulouse – Jean Jaurès	Haute-Garonne (31)	Occitanie	Louvre DAO	2016	10	0	10	0	10	0	0
Tours	Musée des beaux-arts	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	Orsay	2022	6	6	0	0	0	0	0
Varsovie	Maison Chopin (château Ostrogski)		Pologne	Louvre DAG	2023	1	1	0	0	0	0	0
Varsovie	Muzeum narodowe w Warszawie		Pologne	Louvre DAE	2023	119	119	0	0	0	0	0
Varsovie	Muzeum narodowe w Warszawie		Pologne	Louvre DAO	2022	4	4	0	0	0	0	0
Vernon	Musée Alphonse-Georges Poulain	Eure (27)	Normandie	Orsay	2022	23	23	0	0	0	0	0
Versailles	Espaces publics	Yvelines (78)	Île-de-France	Versailles	2023	2	2	0	0	0	0	0

Versailles	Musée Lambinet	Yvelines (78)	Île-de-France	Versailles	2023	6	6	0	0	0	0	0	0
Vincennes	Service historique de la défense	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	Versailles	2023	5	5	0	0	0	0	0	0
Vitry-le-François	Collégiale Notre-Dame	Marne (51)	Grand Est	Louvre DP	2021	1	1	0	0	0	0	0	0
Vitry-le-François	Musée municipal	Marne (51)	Grand Est	Louvre DAGER	2021	23	0	23	0	0	23	0	0
Vitry-le-François	Musée municipal	Marne (51)	Grand Est	Louvre DAO	2021	3	0	3	0	0	3	0	0
Vitry-le-François	Musée municipal	Marne (51)	Grand Est	Louvre DP	2021	4	0	4	0	0	4	0	0
Total						3784	2901	883	9	821	35	0	18

Légende

Clunly : musée du moyen-âge – thermes et hôtel de Clunly

Compiègne : musée du château de Compiègne

Écouen : musée de la Renaissance – château d'Écouen

Fontainebleau : musée du château de Fontainebleau

Guimet : musée des arts asiatiques Guimet

Louvre : musée du Louvre

Louvre DABCO : département des arts de Byzance et des chrétiens d'Orient du musée du Louvre

Louvre DAE : département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre

Louvre DAG : département des arts graphiques du musée du Louvre

Louvre DAGER : département des antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre

Louvre DAI : département des arts de l'Islam du musée du Louvre

Louvre DAO : département des antiquités orientales du musée du Louvre

Louvre DOA : département des objets d'art du musée du Louvre

Louvre DP : département des peintures du musée du Louvre

Louvre DS : département des sculptures du musée du Louvre

MAD : musée des arts décoratifs

MCS : musée de la céramique à Sèvres

MNAM : musée national d'art moderne

MQB-JC : musée du quai Branly – Jacques Chirac

MuCEM : musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Orsay : musée d'Orsay et musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing

Rodin : musée Rodin

Versailles : musée des châteaux de Versailles et du Trianon

Annexe 4 — Plaintes restant à déposer par déposant

Tous les chiffres de ces tableaux ont été arrêtés au 31 décembre 2023. En grisé : dossiers concernant les résidences présidentielles

Cnap

Ville	Dépositaire	Département	Région / Pays	Date récolement	Biens restant à récoiler	Récolés	Localisés	Non localisés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	Titres réglés	Titres à régler
Airaines	Mairie	Somme (80)	Hauts-de-France	2018	0	12	3	9	0	7	0	2	0	0
Ajaccio	Collège et lycée Saint-Paul (ex hôtel du comte Bacciochi)	Corse-du-Sud (2A)	Corse	2010	0	2	0	2	0	0	0	2	0	0
Anney	Conservatoire d'art et d'histoire	Haute-Savoie (74)	Auvergne-Rhône-Alpes		0	2	1	1	0	0	0	1	0	0
Antony	Résidence universitaire Jean Zay	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2012	0	22	0	22	0	15	0	7	0	0
Anzin	Mairie	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	0	12	5	7	0	3	1	3	0	0
Argentat-sur-Dordogne	Mairie	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2020	0	11	2	9	0	0	0	9	0	0
Asnières-sur-Seine	Mairie	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2014	0	5	3	2	0	0	0	2	0	0
Aubervilliers	Mairie	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	0	21	4	17	0	14	0	3	0	0
Aulnay-sous-Bois	Mairie	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	0	3	0	3	0	0	0	3	0	0
Auzers	Église Saint-Pierre	Cantal (15)	Auvergne-Rhône-Alpes	2010	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Barentin	Mairie	Seine-Maritime (76)	Normandie		0	86	63	23	1	11	1	10	0	0
Beaucaire	Église	Gard (30)	Occitanie	2009	0	4	1	3	0	2	0	1	0	0
Beaulieu-sur-Layon	Mairie	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2019	0	7	6	1	0	0	0	1	0	0
Beaumont-sur-Oise	École communale	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2015	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Belvès	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	0	3	2	1	0	0	0	1	0	0
Bidache	Église Saint-Jacques-le-Majeur	Pyrénées-Atlantiques (64)	Nouvelle-Aquitaine	2020	0	6	0	6	0	5	0	1	0	0
Bouchain	Mairie	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	0	13	1	12	0	9	0	3	0	0

Breteil-sur-Noye	Mairie	Oise (60)	Hauts-de-France	2018	0	6	2	4	0	0	2	0	0	0
Brey-et-Maison-du-Bois	Église Saint-Sébastien	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2021	0	1	0	1			0	0	0	0
Bruxelles	Représentation française auprès de l'OTAN		Belgique	2020	0	17	15	2	0	0	1	0	0	0
Bry-sur-Marne	Institut national de l'audiovisuel	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2015	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0
Bry-sur-Marne	Mairie	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2015	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0
Cabourg	Mairie	Calvados (14)	Normandie	2021	0	10	6	4	0	0	1	0	0	0
Champs-sur-Marne	École des Ponts ParisTech	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	23	19	4	0	0	1	0	0	0
Charleville-Mézières	Église	Ardennes (08)	Grand Est	2011	0	21	8	13	2	0	3	0	0	0
Château-Thierry	Musée Jean de La Fontaine	Aisne (02)	Hauts-de-France	1999	0	9	5	4	0	0	1	0	0	0
Châtillon	Mairie	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2018	0	4	2	2	0	0	1	0	0	0
Choisy-le-Roi	Mairie	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	2013	0	8	5	3	0	0	1	0	0	0
Conakry	Présidence de la République		Guinée	2002	0	9	0	9	1	0	2	0	0	0
Coulommiers	Musée des Capucins	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	20	18	2	0	0	2	0	0	0
Courpalay	Mairie	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	7	3	4	0	0	1	0	0	0
Crest	Mairie	Drôme (26)	Auvergne-Rhône-Alpes	2009	0	23	15	8	3	0	1	0	0	0
Crosne	Mairie	Essonne (91)	Île-de-France	2013	0	7	0	7	0	0	2	0	0	0
Cuxac-d'Aude	Mairie	Aude (11)	Occitanie	2006	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0
Deuil-la-Barre	Écoles	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2014	0	5	2	3	0	0	3	0	0	0
Digne-les-Bains	Préfecture	Alpes-de-Haute-Provence (04)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2008	0	20	11	9	0	0	2	0	0	0
Eaubonne	Mairie	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2014	0	21	2	19	0	0	2	0	0	0
Egletons	Mairie	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	0	20	8	12	0	0	5	0	0	0
Fleury-Merogis	École départementale d'incendie et de secours	Essonne (91)	Île-de-France	2013	0	4	3	1	0	0	1	0	0	0

Fontainebleau	Collège de jeunes filles	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Fontenay-aux-Roses	Mairie	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2015	0	6	1	5	0	4	0	0	1	0	0	0
Grenoble	Musée des beaux-arts	Isère (38)	Auvergne-Rhône-Alpes	2008	0	368	344	24	3	19	1	0	1	0	0	0
Grenoble	Rectorat	Isère (38)	Auvergne-Rhône-Alpes	2008	0	6	1	5	0	4	0	0	1	0	0	0
Habloville	Mairie	Orne (61)	Normandie	2019	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Hautefeuille	Association les Tournelles	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	11	1	10	0	0	0	0	10	0	0	0
Juvisy-sur-Orge	Mairie	Essonne (91)	Île-de-France	2013	0	3	1	2	0	0	0	0	2	0	0	0
Lamalou-les-Bains	Mairie	Hérault (34)	Occitanie	2006	0	6	3	3	0	1	0	0	2	0	0	0
Le Mesnil Saint-Denis	Institut Marcel Rivière	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	28	12	16	0	9	0	0	7	0	0	0
Le Pré-Saint-Gervais	Mairie	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	0	13	7	6	0	5	0	0	1	0	0	0
Le Raincy	Mairie, Église Saint-Louis	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	0	3	0	3	0	2	0	0	1	0	0	0
Les Rosiers-sur-Loire	Mairie	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2019	0	4	0	4	0	0	0	0	4	0	0	0
Les Sables d'Olonne	Mairie	Vendée (85)	Pays-de-La-Loire	2005	0	8	2	6	0	5	0	0	1	0	0	0
Lieusaint	Artothèque universitaire	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2015	0	101	33	68	0	0	0	0	68	0	0	0
Lorient	Musée de la compagnie des Indes	Morbihan (56)	Bretagne	2012	0	17	7	10	0	9	0	0	1	0	0	0
Mantes-la-Jolie	Mairie	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	22	3	19	0	18	0	0	1	0	0	0
Marennes	Mairie	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	2017	0	6	4	2	0	1	0	0	1	0	0	0
Marseille	Faculté de médecine	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Marseille	Musée Cantini	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	0	152	140	12	1	9	0	0	2	0	0	0
Marseille	Musée des beaux-arts (Palais Longchamp)	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	0	125	112	13	2	9	0	0	2	0	0	0
Marseille	Préfecture	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	0	9	1	8	0	6	0	0	2	0	0	0

Marvejols	Mairie	Lozère (48)	Occitanie	2018	0	6	4	2	0	1	0	0	1	0	0	0
Mazamet	Mairie	Tarn (81)	Occitanie	2002	0	3	1	2	0	0	0	0	2	0	0	0
Meaux	Mairie	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2014	0	12	5	7	0	4	0	0	3	0	0	0
Meaux	Musée Bossuet	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	9	5	4	1	1	0	0	2	0	0	0
Meaux	Sous-préfecture	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	15	10	5	0	4	0	0	1	0	0	0
Meaux	Tribunal de commerce	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2014	0	4	1	3	0	2	0	0	1	0	0	0
Melun	Préfecture	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	38	15	23	1	19	0	0	3	0	0	0
Mennecey	Église Saint-Pierre	Essonne (91)	Île-de-France	2013	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Mirande	Musée des beaux-arts	Gers (32)	Occitanie		0	22	19	3	0	2	0	0	1	0	0	0
Montbéliard	Mairie	Doubs (25)	Bourgogne Franche-Comté	2010	0	11	8	3	1	1	0	0	1	0	0	0
Montereau-Fault-Yonne	Mairie	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2012	0	4	2	2	0	0	0	0	2	0	0	0
Montguyon	Mairie	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	2017	0	3	2	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Morez	Lycée Victor Bérard	Jura (39)	Bourgogne Franche-Comté	2010	0	3	0	3	0	0	0	0	3	0	0	0
Mulhouse	Musée des beaux-arts	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2003	1	55	29	26	1	12	0	0	13	0	0	0
Narbonne	Mairie	Aude (11)	Occitanie	2005	0	8	5	3	1	1	0	0	1	0	0	000
Neufmanil	École	Ardennes (08)	Grand Est	2022	0	8	0	8	0	7	0	0	1	0	0	0
Neufmoutiers-en-Brie	Centre médical et pédagogique pour adolescents	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2012	0	4	0	4	0	0	0	0	4	0	0	0
Neuilly-Plaisance	Mairie	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	0	3	1	2	0	1	0	0	1	0	0	0
New York	Consulat		États-Unis	2017	0	29	24	5	1	1	2	1	1	1	0	0
Nontron	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2019	0	8	4	4		1			3	0	0	0
Ollezy	Église Saint-Germain	Aisne (02)	Hauts-de-France	2019	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Pantin	Economat des armées	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2014	0	3	2	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Paris	1 place Alphonse-Laveran	Paris (75)	Île-de-France	2003	0	2	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0

Paris	14 rue Saint-Dominique	Paris (75)	Île-de-France	2003	1	2	0	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0
Paris	231 boulevard Saint-Germain	Paris (75)	Île-de-France	2003	0	3	0	3	0	2	0	0	0	1	0	0	0
Paris	AgroParisTech	Paris (75)	Île-de-France	2023	0	14	12	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0
Paris	Conseil économique	Paris (75)	Île-de-France	2016	0	49	46	3	0	2	0	0	0	1	0	0	0
Paris	Cour d'appel	Paris (75)	Île-de-France	1997	0	53	37	16	3	7	0	0	0	6	0	0	0
Paris	Institut national de la propriété industrielle	Paris (75)	Île-de-France	2005	0	9	5	4	0	3	0	0	0	1	0	0	0
Paris	Ministère de l'écologie	Paris (75)	Île-de-France	2021	0	137	26	111	0	88	6	0	0	17	0	0	0
Paris	Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère de l'éducation nationale	Paris (75)	Île-de-France	2020	0	325	44	281	3	191	34	0	0	53	0	0	0
Paris	Ministère des affaires étrangères	Paris (75)	Île-de-France	2001	0	316	144	172	12	143	16	0	0	1	0	0	0
Paris	Ministère des armées	Paris (75)	Île-de-France	1998	97	1450	691	662	0	626	0	0	0	70	0	0	0
Paris	Ministère des outre-mer	Paris (75)	Île-de-France	2010	0	160	29	131	2	118	1	0	0	10	0	0	0
Paris	Musée du service de santé des armées Val-de-Grâce	Paris (75)	Île-de-France	1998	0	27	18	9	2	5	0	0	0	2	0	0	0
Paris	Présidence de la République	Paris (75)	Île-de-France	2012	0	302	180	122	29	75	7	0	0	11	0	0	0
Paris	Val-de-Grâce – hôpital	Paris (75)	Île-de-France	1998	0	33	12	21	0	16	0	0	0	5	0	0	0
Perpignan	Musée Hyacinthe Rigaud	Pyrénées-Orientales (66)	Occitanie	2016	0	27	22	5	0	3	1	0	0	1	0	0	0
Pont-Saint-Vincent	Mairie	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	2018	0	3	1	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Pontchâteau	Mairie	Loire-Atlantique (44)	Pays-de-La-Loire	2007	0	3	2	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Pontoise	Musée Tavet-Delacour	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2015	0	16	11	5	0	3	0	0	0	2	0	0	0
Pontoise	Sous-préfecture	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2015	0	5	1	4	0	3	0	0	0	1	0	0	0
Provins	Mairie	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2012	0	8	4	4	0	2	0	0	0	2	0	0	0
Putanges-le-Lac	Église Saint-Pierre	Orne (61)	Normandie	2019	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0

Rambouillet	Bergerie nationale	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Rambouillet	Mairie	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	8	3	5	0	0	4	0	1	0	0	0
Rambouillet	Sous-préfecture	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	20	10	10	0	0	9	0	1	0	0	0
Reims	Musée des beaux-arts	Marne (51)	Grand Est	2011	0	113	98	15	2	12	0	0	1	0	0	0
Ris-Orangis	Mairie	Essonne (91)	Île-de-France	2013	0	4	3	1	0	0	0	0	1	0	0	1
Rouffignac-de-Sigoulès	Mairie	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	2023	0	3	0	3	0	2	0	0	1	0	0	0
Royère de Vassivière	Mairie	Creuse (23)	Nouvelle-Aquitaine	2018	0	4	0	4	0	3	0	0	1	0	0	0
Sablé-sur-Sarthe	Mairie	Sarthe (72)	Pays-de-La-Loire	2018	0	26	10	16	0	10	0	0	6	0	0	0
Saint-Aubin-Lès-Elbeuf	Mairie	Seine-Maritime (76)	Normandie	2011	0	12	8	4	0	0	0	3	1	0	0	0
Saint-Denis	Musée d'art et d'histoire	Seine-Saint-Denis (93)	Île-de-France	2013	0	18	12	6	1	0	0	0	5	0	0	0
Saint-Denis (La Réunion)	Palais de justice	La Réunion (974)	Outre-mer	2007	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Saint-Dizier	Mairie	Haute-Marne (52)	Grand Est	2011	0	5	4	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Saint-Germain-en-Laye	Mairie	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	17	7	10	1	7	0	0	2	0	0	0
Saint-Gobain	Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle Jacques Fichoux	Aisne (02)	Hauts-de-France	2018	0	6	0	6	0	3	0	0	3	0	0	0
Saint-Just	Église	Hérault (34)	Occitanie	2010	0	3	0	3	1	1	0	0	1	0	0	0
Saint-Martin-Boulogne	Mairie	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2017	0	5	0	5	0	3	0	0	2	0	0	0
Saint-Quentin-en-Yvelines	Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	Yvelines (78)	Île-de-France	2012	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Sannois	Mairie	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2014	0	3	0	3	0	1	0	0	2	0	0	0
Saumur	Mairie	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2005	0	7	4	3	0	2	0	0	1	0	0	0
Segré-en-Anjou-Bleu	Sous-préfecture	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	2019	0	5	1	4	0	2	0	0	2	0	0	0
Sélestat	Mairie	Bas-Rhin (67)	Grand Est	2004	0	64	48	16	9	0	0	0	7	0	0	0
Soisy-sur-Seine	Mairie, Église Notre-Dame	Essonne (91)	Île-de-France	2013	0	4	3	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Taverny	Région militaire de Taverny	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	2011	0	4	0	4	0	1	0	0	3	0	0	0

Toulon	Mairie	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	0	16	10	6	0	0	4	0	2	0	0
Toulon	Musée d'art	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2006	0	80	54	26	1	1	22	0	3	0	0
Tourcoing	Mairie	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	0	5	4	1	0	0	0	0	1	0	0
Troyes	Mairie	Aube (10)	Grand Est	2011	0	50	35	15	2	2	9	2	2	0	0
Ucel	Mairie	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2022	0	4	1	3	0	0	0	0	3	0	0
Uzerche	Mairie	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	2021	0	7	0	7	0	0	6	0	1	0	0
Valence	Musée d'art et d'archéologie	Drôme (26)	Auvergne-Rhône-Alpes	2009	0	155	132	23	0	0	22	0	1	0	0
Vals-les-Bains	Mairie	Ardèche (07)	Auvergne-Rhône-Alpes	2014	0	3	2	1	0	0	0	0	1	0	0
Vélizy-Villacoublay	Église Saint-Jean-Baptiste	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0
Versailles	Cour d'appel	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	0	16	12	4	2	2	1	0	1	0	0
Versailles	École nationale supérieure du paysage	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	0	4	1	3	0	0	1	0	2	0	0
Versailles	Église Sainte-Bernadette	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	0	3	2	1	0	0	0	0	1	0	0
Versailles	Lycée Jules Ferry	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0
Versailles	Préfecture	Yvelines (78)	Île-de-France	2013	0	62	13	49	5	5	40	0	4	0	0
Vesoul	Mairie	Haute-Saône (70)	Bourgogne-Franche-Comté	2010	0	3	2	1	0	0	0	0	1	0	0
Vesoul	Musée Georges Garret	Haute-Saône (70)	Bourgogne-Franche-Comté	2010	0	29	23	6	0	0	3	0	3	0	0
Veyrier-du-Lac	Mairie	Haute-Savoie (74)	Auvergne-Rhône-Alpes	2015	0	7	5	2	0	0	1	0	1	0	0
Voulton	Église Notre-Dame de l'Assomption	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	2013	0	3	1	2	0	0	1	0	1	0	0
Wassy	Mairie	Haute-Marne (52)	Grand Est	2011	0	17	13	4	0	0	3	0	1	0	0
Total					99	5 336	2 830	2 409	94	1 757	75	517	1	1	1

Manufacture de Sèvres											
Ville	Dépositaire	Département	Région / Pays	Date récolement	Récolés	Localisés	Non localisés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	Titres réglés
Mexico	Ambassade		Mexique	2014	1115	682	433	425	0	8	7
Paris	Conseil constitutionnel	Paris (75)	Île-de-France	2016	368	185	183	181	0	2	0
Total					1483	867	616	606	0	10	7

Ministère des armées													
Ville	Dépositaire	Département	Région	Déposant	Date récolement	Biens restant à récoler	Récolés	Localisés	Non localisés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
Angers	École du génie	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	Musée de l'armée	2016	0	124	86	38	2	35	0	1
Paris	Vai-de-Grâce – musée	Paris (75)	Île-de-France	Musée de l'armée	2016	26	110	84	26	3	18	0	5
Gravelotte	Musée de la guerre de 1870 et de l'annexion	Moselle (57)	Grand Est	Musée de l'armée	2022	3	19	2	17	0	5	0	12
Paris	1 place Saint-Thomas d'Aquin	Paris (75)	Île-de-France	Service historique de la Défense	2012	0	2	0	2	1	0	0	1
Paris	École de guerre	Paris (75)	Île-de-France	Service historique de la Défense	2012	0	26	18	8	3	2	0	3
Total						29	281	190	91	9	60	0	22

Mobilier national													
Ville	Dépositaire	Département	Région / Pays	Date récolement	Récolés	Localisés	Non localisés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	Titres réglés	Suites restant à déterminer
Paris	14 rue de l'Élysée	Paris (75)	Île-de-France	2017	392	359	11	5	4	0	1	0	1
Paris	2 rue de l'Élysée	Paris (75)	Île-de-France	2017	373	315	16	4	5	0	1	0	6
Paris	Alma	Paris (75)	Île-de-France	2017	699	575	105	5	71	1	16	0	12
Paris	École normale supérieure	Paris (75)	Île-de-France	2008	52	50	2	0	0	0	2	0	0
Paris	Mairie	Paris (75)	Île-de-France	2022	52	5	47	0	46	0	1	0	0
Paris	Marigny	Paris (75)	Île-de-France	2017	805	787	6	0	1	0	3	0	2
Paris	Ministère de l'éducation nationale	Paris (75)	Île-de-France	2020	239	114	125	4	113	6	2	2	0
Paris	Monnaie de Paris	Paris (75)	Île-de-France	2021	89	86	3	0	2	0	1	0	0

Paris	Palais de l'Élysée	Paris (75)	Île-de-France	2017	2 548	2 030	234	18	65	0	29	0	123
Rambouillet	Pavillon de la faisanderie	Yvelines (78)	Île-de-France	2023	57	54	3	0	0	0	3	0	0
Rome	Ambassade		Italie	2020	171	164	7	0	1	4	2	0	0
Total					5 477	4 539	559	36	308	11	61	2	144

SMF

Ville	Dépositaire	Département	Région / Pays	Déposant	Date récolement	Biens restant à récoler	Récolés	Localisés	Non localisés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	Suites restant à déterminer
Angers	École du génie	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	Versailles	1999	0	8	0	8	0	1	0	7	Suites restant à déterminer
Arras	Congrégation des Dames du Saint-Sacrement de l'Adoration perpétuelle	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	Louvre	2021	0	3	0	3	0	0	0	3	0
Arras	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	Orsay	2019	0	24	23	1	0	0	0	1	0
Aubusson	Musée départemental d'Aubusson	Creuse (23)	Nouvelle-Aquitaine	Orsay	2014	0	1	0	1	0	0	0	1	0
Auch	Musée des Amériques	Gers (32)	Occitanie	Louvre	2019	0	29	22	7	0	5	1	1	0
Azay-le-Rideau	Château d'Azay-le-Rideau	Indre-et-Loire (37)	Centre-Val de Loire	Louvre DS	2021	0	4	0	4	0	0	0	4	0
Bagnols-sur-Cèze	Musée Léon Alègre	Gard (30)	Occitanie	Louvre	2018	0	31	13	18	0	8	0	10	0
Bagnols-sur-Cèze	Musée Léon Alègre	Gard (30)	Occitanie	MNAM	2007	0	93	90	3	0	0	1	2	0
Beaune	Musée des beaux-arts	Côte-d'Or (21)	Bourgogne-Franche-Comté	Louvre DAE	2018	0	38	36	2	0	0	0	2	0
Belfort	Caisse de crédit agricole	Territoire de Belfort (90)	Bourgogne-Franche-Comté	Orsay	2015	0	2	0	2	0	1	0	1	0
Blois	Musée des beaux-arts	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	Louvre	2019	0	86	79	7	0	0	0	7	0
Bourges	Musée du Berry	Cher (18)	Centre-Val de Loire	Louvre	2019	0	28	25	3	0	0	0	3	0
Calais	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	Louvre	1997	0	133	40	93	0	90	0	3	0
Carcassonne	Musée des beaux-arts	Aude (11)	Occitanie	Louvre	2019	0	15	14	1	0	0	0	1	0
Châteaudun	Musée	Eure-et-Loir (28)	Centre-Val de Loire	Louvre DAGER	2019	0	18	15	3	0	0	0	3	0

Chaumont	Préfecture	Haute-Marne (52)	Grand Est	Orsay	2017	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0
Compiègne	Musée de la voiture et du tourisme	Oise (60)	Hauts-de-France	MAD	2000	0	100	73	27	0	2	0	0	25	0	0
Compiègne	Musée du château de Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	Louvre	2014	0	267	254	13	0	12	0	0	1	0	0
Compiègne	Musée du château de Compiègne	Oise (60)	Hauts-de-France	Versailles	2011	0	59	58	1	0	0	0	0	1	0	0
Corte	Musée de la Corse	Haute-Corse (2B)	Corse	MUCEM	2016	0	2854	2774	79	0	79	0	0	1	0	0
Dijon	Musée des beaux-arts	Côte-d'Or (21)	Bourgogne-Franche-Comté	Louvre DP	2018	0	48	44	4	0	3	0	0	1	0	0
Douai	Musée de la Chartreuse	Nord (59)	Hauts-de-France	Louvre	2020	0	46	12	34	0	27	0	0	7	0	0
Eu	Musée Louis-Philippe	Seine-Maritime (76)	Normandie	Louvre	2017	0	26	24	2	0	1	0	0	1	0	0
Illkirch-Graffenstaden	Mairie	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Orsay	2011	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0
Les Eyzies	Musée de préhistoire des Eyzies-de-Tayac	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	MQB	2014	0	9	0	9	0	7	0	0	2	0	0
Lille	Caserne Vandamme	Nord (59)	Hauts-de-France	Orsay	2021	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0
Londres	Ambassade		Royaume-Uni	Louvre DS	2005	0	3	1	2	0	0	0	0	2	0	0
Longwy	Musée municipal	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	Louvre DP	2022	0	2	0	2	0	0	0	0	2	0	0
Lorient	Musée de la compagnie des Indes	Morbihan (56)	Bretagne	MQB	2018	0	79	74	5	0	0	0	0	5	0	0
Lyon	Musée Gadagne	Rhône (69)	Auvergne-Rhône-Alpes	MuCEm	2011	0	1244	1021	223	0	220	0	0	3	0	0
Marseille	Hôtel du commandant du 15 ^e corps d'armée	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Louvre DP	2023	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0
Montblanc	Mairie	Hérault (34)	Occitanie	Orsay	2017	0	2	1	1	0	0	0	0	1	0	0
Mulhouse	Musée de l'impression sur étoffes	Haut-Rhin (68)	Grand Est	Louvre	2021	0	135	126	9	0	0	0	0	9	0	0
Nancy	Musée lorrain	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	Louvre OA	2022	0	13	10	3	0	0	0	0	3	0	0
Orléans	Musée des beaux-arts	Loiret (45)	Centre-Val de Loire	Louvre DP	2019	0	11	8	3	0	1	0	0	2	0	0

Paris	Hôtel des Invalides 129 rue de Grenelle	Paris (75)	Île-de-France	Louvre DS	1997	0	6	3	3	0	0	0	0	3	0	0
Paris	Hôtel des Invalides 129 rue de Grenelle	Paris (75)	Île-de-France	Orsay	2020	0	2	1	1	0	0	0	1	0	0	0
Paris	Assemblée nationale	Paris (75)	Île-de-France	Louvre	2019	0	45	29	16	0	4	5	7	0	0	0
Paris	Assemblée nationale	Paris (75)	Île-de-France	MNAM	2020	0	3	2	1	0	0	0	0	1	0	0
Paris	Assemblée nationale	Paris (75)	Île-de-France	Orsay	2016	0	25	20	5	0	0	0	5	0	0	0
Paris	Assemblée nationale	Paris (75)	Île-de-France	Versailles	2019	0	107	106	1	0	0	0	1	0	0	0
Paris	Assemblée nationale	Paris (75)	Île-de-France	MNAM	2007	0	3	1	2	0	0	1	1	0	0	0
Paris	Ministère de l'économie	Paris (75)	Île-de-France	Orsay	2014	0	7	3	4	1	0	0	3	0	0	0
Paris	Musée du quai Branly – Jacques Chirac	Paris (75)	Île-de-France	Louvre	2014	2	138	134	4	0	1	0	3	0	0	0
Paris	Musée du quai Branly – Jacques Chirac	Paris (75)	Île-de-France	MNAM	2019	0	3	1	2	0	0	0	2	0	0	0
Paris	Musée Guimet	Paris (75)	Île-de-France	Louvre	2013	96	171	158	13	0	8	0	5	0	0	0
Paris	Musée national de l'histoire de l'immigration	Paris (75)	Île-de-France	MQB-JC	2011	0	19	17	2	0	0	0	2	0	0	0
Paris	Musée Rodin	Paris (75)	Île-de-France	Orsay	2008	0	43	39	4	1	0	0	3	0	0	0
Paris	Sorbonne Université	Paris (75)	Île-de-France	MNAM	2019	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Péronne	Musée Alfred Danicourt	Somme (80)	Hauts-de-France	Louvre DP	2021	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Péronne	Musée Alfred Danicourt	Somme (80)	Hauts-de-France	Louvre DAGER	2021	0	43	0	43	0	40	0	3	0	0	0
Pessac	Université Michel de Montaigne (Bordeaux III)	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DAGER	2000	0	5	1	4	0	3	0	1	0	0	0
Pontchâteau	Mairie	Loire-Atlantique (44)	Pays-de-La-Loire	Orsay	2013	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Rennes	Musée des beaux-arts	Ille-et-Vilaine (35)	Bretagne	Cluny	2012	0	321	248	73	0	71	0	2	0	0	0
Romenay	Église Saint-Martin	Saône-et-Loire (71)	Bourgogne Franche-Comté	Louvre	2020	0	2	1	1	0	0	0	1	0	0	0

Rouen	Musée des beaux-arts	Seine-Maritime (76)	Normandie	Louvre	2017	0	25	19	6	0	5	0	1	0
Saint-Omer	Mairie	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	Louvre	2020	0	1	0	1	0	0	0	1	0
Saumur	Musée des arts décoratifs	Maine-et-Loire (49)	Pays-de-La-Loire	Louvre	2005	0	24	22	2	0	1	0	1	0
Strasbourg	Musée des arts décoratifs	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre OA	2021	0	15	14	1	0	0	0	1	0
Strasbourg	Musée des beaux-arts	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DP	2021	0	87	46	41	0	38	0	3	0
Toulouse	Université Toulouse – Jean Jaurès	Haute-Garonne (31)	Occitanie	Louvre DAGER	2018	0	2	0	2	0	1	0	1	0
Tourcoing	Musée des beaux-arts Eugène Leroy	Nord (59)	Hauts-de-France	Louvre	2021	0	35	27	8	0	4	1	3	0
Valenciennes	Musée des beaux-arts	Nord (59)	Hauts-de-France	Louvre	2020	86	34	28	6	0	2	0	4	0
Versailles	Musée des châteaux de Versailles et de Trianon	Yvelines (78)	Île-de-France	Louvre	2015	0	1020	996	24	0	22	0	1	1
Vervins	Musée de la Société archéologique de Vervins et de la Thiérache	Aisne (02)	Hauts-de-France	Louvre	2003	0	5	4	1	0	0	0	1	0
Vesoul	Musée Georges Garret	Haute-Saône (70)	Bourgogne Franche-Comté	Louvre Peintures	2018	0	6	5	1	0	0	0	1	0
Vichy	Musée Valéry-Larbaud	Allier (03)	Auvergne-Rhône-Alpes	MCS	1998	0	88	1	87	7	0	0	80	0
Vignacourt	Église Saint-Jean-Baptiste	Somme (80)	Hauts-de-France	Louvre	2021	0	1	0	1	0	0	0	1	0
Villeneuve-d'Ascq	Université de Lille	Nord (59)	Hauts-de-France	Louvre	1998	0	312	80	232	0	216	0	16	0
Total						184	8016	6843	1172	9	873	10	280	1

Légende

Clunly: musée du moyen-âge – thermes et hôtel de Clunly

Louvre: musée du Louvre

Louvre DAE: département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre

Louvre DAG: département des arts graphiques du musée du Louvre

Louvre DAGER: département des antiquités grecques, étrusques

et romaines du musée du Louvre

Louvre DAI: département des arts de l'islam du musée du Louvre

Louvre DAO: département des antiquités orientales du musée du Louvre

Louvre DOA: département des objets d'art du musée du Louvre

Louvre DP: département des peintures du musée du Louvre

Louvre DS: département des sculptures du musée du Louvre

MAD: musée des arts décoratifs

MCS: musée de la céramique à Sèvres

MNAM: musée national d'art moderne

MQB-JC: musée du quai Branly – Jacques Chirac

MuCEM: musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Orsay: musée d'Orsay et musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing

Versailles: musée des châteaux de Versailles et du Trianon

Annexe 5 — Suites restant à déterminer par déposant

Tous les chiffres de ces tableaux ont été arrêtés au 31 décembre 2023. En grisé: dossiers concernant les résidences présidentielles

Cnap												
Ville	Dépositaire	Département	Région / Pays	Date récolement	Restant à récoler	Récolés	Localisés	Non localisés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Suites restant à déterminer
Addis-Abeba	Résidence du 1 ^{er} ministre		Éthiopie	2005	0	1	0	1	0	0	0	1
Aix-en-Provence	Musée Granet	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2007	0	110	104	6	0	0	0	6
Arras	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2019	0	54	19	35	1	19	0	15
Bordeaux	Musée des beaux-arts	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine		0	177	154	23	4	18	0	1
Calais	Mairie	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2018	0	10	7	3	0	1	0	2
Calais	Musée des beaux-arts	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2010	0	75	38	37	1	35	0	1
Château-Salins	Église Saint-Jean-Baptiste	Moselle (57)	Grand Est	2003	0	1	0	1	0	0	0	1
Colmar	Mairie	Haut-Rhin (68)	Grand Est	2003	0	4	2	2	0	1	0	1
Dole	Mairie	Jura (39)	Bourgogne Franche-Comté	2010	0	11	10	1	0	0	0	1
Juranville	Église Saint-Martin	Loiret (45)	Centre-Val de Loire	2001	1	0	0	0		0	0	1
Lisbonne	Ambassade		Europe du Sud	2022	0	22	17	5	0	3	0	2
Montreuil-sur-Mer	Sous-préfecture	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2018	0	6	4	2	0	0	0	2
Neuilly-sur-Seine	Direction nationale recrutement et formation professionnelle des douanes	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	1999	0	23	5	18	0	0	0	18
Neuilly-sur-Seine	Lycée Pasteur	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	2000	0	2	0	2	0	0	0	2
Paris	Cité internationale universitaire	Paris (75)	Île-de-France	2000	0	3	1	2	0	0	0	2
Paris	Collège Charlemagne	Paris (75)	Île-de-France	2000	0	6	2	4	0	0	0	4
Paris	Ministère de la justice	Paris (75)	Île-de-France	2010	0	215	160	55	2	39	10	4
Paris	Mines ParisTech	Paris (75)	Île-de-France	2005	0	9	1	8	0	0	0	8
Paris	Business France	Paris (75)	Île-de-France	2005	0	11	2	9	0	0	0	9

Paris	Direction nationale des vérifications de situations fiscales	Paris (75)	Île-de-France	2007	0	13	12	1	0	0	0	0	1
Paris	113 rue de Grenelle	Paris (75)		2015	0	4	3	1	0	0	0	0	1
Paris	Organisation inter-nationale du travail	Paris (75)	Île-de-France	2015	0	2	1	1	0	0	0	0	1
Paris	École nationale d'administration	Paris (75)	Île-de-France	2006	1	61	30	31	0	0	0	0	31
Paris	Conseillers du commerce extérieur de la France	Paris (75)	Île-de-France	2007	0	24	0	24	0	0	0	0	24
Pont-à-Marcq	Église Saint-Quentin	Nord (59)	Hauts-de-France	2017	0	1	0	1	0	0	0	0	1
Port-d'Espagne	Ambassade		Trinité-et-Tobago	2009	0	21	16	5	0	0	0	0	5
Saint-Pol-sur-Ternoise	Musée municipal	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	1997	0	3	1	2	0	1	0	0	1
Tananarive	Hôtel du gouverneur – Ilot Madame		Madagascar	2007	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Tananarive	Présidence de la République		Madagascar		0	0	0	0	0	0	0	0	6
Tananarive	Palais d'Ambohitsorohitra		Madagascar		0	0	0	0	0	0	0	0	2
Tananarive	Rova Manjakamiadana		Madagascar		0	0	0	0	0	0	0	0	2
Toul	Mairie	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est		8	0	0	0	0	0	0	0	4
Tunis	Hôtel du quartier général commandant le corps d'occupation en Tunisie		Tunisie	2004	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Tunis	Ambassade		Tunisie		3	0	0	0	0	0	0	0	7
Total					13	869	589	280	8	117	10	170	

Drassm

Dépositaires	Ville	Département	Région	Date récolement	Biens restant à récoiler	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés	Classements	Suites à déterminer
Musée du masque de fer et du fort royal	Cannes	Alpes-Maritimes (06)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2020	0	581	579	2	0	6
Etaples-sur-Mer	Musée du Quentovic	Pas-de-Calais (62)	Hauts-de-France	2023		15	12	3	0	3
Musée archéologique René Beaucaire	Istres	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2019	893	27	21	6	0	2
Total					893	623	612	11	0	11

Manufacture de Sèvres											
Ville	Dépositaire	Département	Région / Pays	Date récolement	Récolés	Localisés	Non localisés	Classement	Plaintes déposées	Suites	Titres restant à régler
Abou Dhabi	Ambassade		Emirats Arabes Unis	2017	288	18	270	0	0	270	0
Addis-Abeba	Ambassade		Ethiopie	2019	986	331	655	0	0	655	0
Bourbon-Lancy	Musée	Saône-et-Loire (71)	Bourgogne Franche-Comté	2017	136	117	19	0	0	19	0
Bruxelles	Représentation française		Belgique	2005	366	331	35	13	0	22	0
Moscou	Ambassade		Russie	2016	3508	557	2951	0	0	2951	0
Paris	Musée des arts décoratifs	Paris (75)	Île-de-France	2011	555	390	165	164	0	1	0
Paris	Ministère des affaires étrangères	Paris (75)	Île-de-France	2011	15933	5369	10564	0	0	10564	0
Paris	Présidence de la République	Paris (75)	Île-de-France	2014	71351	13428	57923	564	1	55900	21
Paris	Conseil d'État	Paris (75)	Île-de-France	2016	1060	6	1054	0	0	1054	0
Tokyo	Ambassade		Japon	2018	2117	691	1426	0	0	1426	0
Toulouse	Rectorat	Haute-Garonne (31)	Occitanie	2018	7	1	6	0	0	6	0
Total					96307	21239	75068	741	1	72868	21

Ministère de l'économie										
Ville	Département	Région	Dépositaire	Date récolement	Récolés	Localisés	Non localisés	Classement	Plaintes déposées	Suites
Bordeaux	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	Direction interrégionale des douanes et des droits indirects	2015	32	30	2	0	0	2
Tulle	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	Direction départementale des finances publiques	2018	15	4	11	0	0	11
Paris	Paris (75)	Île-de-France	Monnaie de Paris	2011	220	217	4	2	1	1
Total					267	251	17	2	1	14

Ministère des armées											
Ville	Dépositaire	Département	Région	Déposant	Date de récolement	Restant à récoiler	Récolés	Localisés	Non localisés	Classement	Suites
Maisons-Alfort	État-major de la gendarmerie	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	Service historique de la Défense	2012	0	3	2	1	0	1
Marly-le-Roi	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises – service de déminage	Yvelines (78)	Île-de-France	Musée de l'armée	2017	878	341	337	4	0	4
Paris	Musée du quai Branly – Jacques Chirac	Paris (75)	Île-de-France	Musée de l'armée	2014	0	609	461	148	0	148
Reims	Musée du fort de la Pompelle	Marne (51)	Grand Est	Musée de l'armée	2021	0	15	14	1	0	1

Reims	Musée Saint-Rémi	Marne (51)	Grand Est	Musée de l'armée	2021	0	1	0	1	0	0	1
Toulon	Résidence de l'Amiral commandant la force d'action navale (ALFAN)	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Délégation au patrimoine de la marine		0	0	0	0	0	0	1
Total						878	966	812	154	0	0	155

Mobilier national												
Ville	Dépositaire	Département	Région / Pays	Date récolement	Récolés	Localisés	Non localisés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	Suites
Brégançon	Fort de Brégançon	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2017	386	375	11	0	5	0	0	3
Marly-le-Roi	Marly-le-Roi	Yvelines (78)	Île-de-France	2007	31	2	29	0	0	0	0	29
Paris	14 rue de l'Élysée	Paris (75)	Île-de-France	2017	392	359	11	5	4	0	1	1
Paris	2 rue de l'Élysée	Paris (75)	Île-de-France	2017	373	315	16	4	5	0	1	6
Paris	22 rue de l'Élysée	Paris (75)	Île-de-France	2012	19	17	2	0	0	0	0	2
Paris	4 rue de l'Élysée	Paris (75)	Île-de-France	2017	66	49	17	0	16	0	0	1
Paris	Alma	Paris (75)	Île-de-France	2017	699	575	105	5	71	1	16	12
Paris	Margny	Paris (75)	Île-de-France	2017	805	787	6	0	1	0	3	2
Paris	Palais de l'Élysée	Paris (75)	Île-de-France	2017	2 548	2 030	234	18	65	0	29	123
Rambouillet	Château de Rambouillet	Yvelines (78)	Île-de-France	2007	87	9	78	5	0	0	0	73
Souzy-la-Briche	Château de Souzy-la-Briche	Essonne (91)	Île-de-France	2007	5	0	5	0	0	0	0	5
Versailles	Pavillon de la Lanterne	Yvelines (78)	Île-de-France	2017	175	171	4	0	0	0	0	4
Versailles	Trianon Suites	Yvelines (78)	Île-de-France	2008	2	0	2	0	0	0	0	2
Versailles	Trianon-sous-bois	Yvelines (78)	Île-de-France	2008	29	7	22	0	0	0	0	22
Total					5 617	4 696	542	37	167	1	50	285

SMF														
Ville	Dépositaire	Département	Région / Pays	Déposant	Date récolement	Restant à récoler	Récolés	Localisés	Non localisés	Retrouvés	Classement	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer	Suites
Aix-en-Provence	Musée Granet	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Louvre DAE	2004	0	2	0	2	0	0	0	0	2
Aix-en-Provence	Musée Granet	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Orsay	2018	0	103	100	3	0	0	0	0	3

Ajaccio	Musée Fesch	Corse-du-Sud (2A)	Corse	Louvre	2019	0	17	11	6	0	3	0	0	0	3
Ambès	Église Notre-Dame	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Amiens	Mairie	Somme (80)	Hauts-de-France	Louvre DP	2020	0	3	0	3	0	0	0	0	0	3
Amiens	Musée de Picardie	Somme (80)	Hauts-de-France	Louvre DOA	2020	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Avranches	Musée municipal	Manche (50)	Normandie	Cluny	2011	0	150	30	120	0	0	0	0	0	120
Bastia	Musée de Bastia	Haute-Corse (2B)	Corse	MUCEM	2015	0	63	51	12	0	0	0	0	0	12
Belfort	Musée d'art et d'histoire	Territoire de Belfort (90)	Bourgogne Franche-Comté	Louvre	2018	0	154	148	6	0	4	0	0	0	2
Berlin	Ambassade		Allemagne	MNAM	2008	0	7	2	5	0	2	0	0	0	3
Berlin	Ambassade		Allemagne	Versailles	2001	0	14	3	11	0	10	0	0	0	1
Bordeaux	Musée d'ethnographie	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	SMF (plusieurs musées)	2000	3000	18	7	11	0	0	0	0	0	11
Bruxelles	Ambassade		Belgique	Versailles	2001	0	20	17	3	0	0	0	0	0	3
Chambord	Château de Chambord	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	Guimet	1999	0	14	11	3	0	0	0	0	0	3
Chambord	Château de Chambord	Loir-et-Cher (41)	Centre-Val de Loire	MAD	2017	0	29	25	4	0	0	0	0	0	4
Champs-sur-Marne	Château de Champs-sur-Marne	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	MAD		1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Châteaudun	Musée	Eure-et-Loir (28)	Centre-Val de Loire	Louvre DAO	2019	17	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Châteaudun	Musée	Eure-et-Loir (28)	Centre-Val de Loire	Louvre DP	2019	4	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Chelles	Musée Alfred Bonno	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	SMF (plusieurs musées)	2009	0	7	1	6	0	0	0	0	0	6
Chicago	Oriental institute		États-Unis	SMF (plusieurs musées)	2009	0	198	0	198	0	0	0	0	0	198
Cologne	Römisch-Germanisches Museum		Allemagne	Louvre DAE	2011	7	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Cologne	Römisch-Germanisches Museum		Allemagne	Louvre DAGER	2011	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Coutances	Musée Quesnel-Morinière	Manche (50)	Normandie	Louvre	2017	0	24	18	6	0	0	0	2	0	4
Crépy-en-Valois	Musée du Valois et de l'archerie	Oise (60)	Hauts-de-France	Blérancourt	2013	0	226	165	61	0	0	0	0	0	61
Curzay-sur-Vonne	Eglise Saint-Martin	Vienne (86)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Doullens	Musée Lombard	Somme (80)	Hauts-de-France	Louvre DP	2023	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Draguignan	Musée des beaux-arts	Var (83)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Louvre DAGER	2023	0	5	0	5	0	1	0	0	0	4
Ecouen	Musée de la renaissance – château d'Ecouen	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	Dubouché	2014	0	39	16	23	0	0	0	0	0	23
Ecouen	Musée de la renaissance – château d'Ecouen	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	MAD	2014	0	10	9	1	0	0	0	0	0	1
Ecouen	Musée de la renaissance – château d'Ecouen	Val-d'Oise (95)	Île-de-France	MCS	2007	0	78	0	78	0	0	0	0	0	78
Fontainebleau	Musée d'art et d'histoire militaire	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	SMF (plusieurs musées)	2007	0	4	0	4	0	2	0	0	0	2
Fontainebleau	Musée du château de Fontainebleau	Seine-et-Marne (77)	Île-de-France	SMF (plusieurs musées)	2005	0	857	769	88	0	4	0	0	0	84
Issoudun	Musée	Indre (36)	Centre-Val de Loire	SMF (plusieurs musées)	2019	0	12	8	4	0	3	0	0	0	1
La Chapelle-des-Pots	Musée de la céramique	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	MUCEM	2013	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
La Haye	Ambassade		Pays-Bas	Orsay	2002	0	7	4	3	0	0	0	0	0	3
Le Havre	Musée des beaux-arts André Malraux	Seine-Maritime (76)	Normandie	Louvre	2017	0	9	6	3	0	2	0	0	0	1
Le Kremlin-Bicêtre	Musée de l'assistance publique – hôpitaux de Paris	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	MCS	2013	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1

Le Moule	Musée Edgar Clerc	Guadeloupe (971)	Outre-mer	MQB-JC	2018	0	30	27	3	0	0	1	0	2
Leyde	Rijksmuseum van Oudheden		Pays-Bas	Louvre DAO	2012	0	8	5	3	0	0	0	0	3
Limoges	Musée Adrien Dubouché	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre	2004	0	424	404	20	0	15	0	0	5
Limoges	Musée municipal de l'Évêché	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	Cluny	2004	0	3	2	1	0	0	0	0	1
Limoges	Musée municipal de l'Évêché	Haute-Vienne (87)	Nouvelle-Aquitaine	Dubouché	1999	0	2524	2088	436	0	0	0	0	436
Lunéville	Musée du château	Meurthe-et-Moselle (54)	Grand Est	MAD		51	0	0	0	0	0	0	0	31
Lyon	Musée des beaux-arts	Rhône (69)	Auvergne-Rhône-Alpes	Orsay	2019	0	39	38	1	0	0	0	0	1
Mâcon	Musée des Ursulines	Saône-et-Loire (71)	Bourgogne Franche-Comté	SMF (plusieurs musées)	2018	0	124	93	31	0	29	0	0	2
Marcellus	Église Saint-Pierre	Lot-et-Garonne (47)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	8	0	0	0	0	0	0	0	6
Marseille	Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	Bouches-du-Rhône (13)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	MAN	2011	0	2	1	1	0	0	0	0	1
Menou	Église Saint-Siméon	Nièvre (58)	Bourgogne Franche-Comté	Louvre	2019	0	1	0	1	0	0	0	0	1
Metz	Musée de la cour d'or	Moselle (57)	Grand Est	Orsay	2022	0	13	12	1	0	0	0	0	1
Mons	Hôtel de ville		Belgique	MAN	1995	0	1	0	1	0	0	0	0	1
Montpellier	Musée des moulages	Hérault (34)	Occitanie	Louvre	2001	0	167	118	49	0	36	0	0	13
Narbonne	Musée des archevêques	Aude (11)	Occitanie	Louvre	2019	0	51	14	37	0	20	0	0	17
Noailles	Église de l'Assomption de Notre-Dame	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	3	0	0	0	0	0	0	0	2
Nontron	Musée des jouets et jeux d'antan Marie-Camille de Monneron	Dordogne (24)	Nouvelle-Aquitaine	SMF (plusieurs musées)	2002	0	160	134	26	0	0	2	0	24

Paris	Musée de la mode et du textile	Paris (75)	Île-de-France	Cluny	2001	0	68	65	3	0	0	0	0	0	3
Paris	Musée de la mode et du textile	Paris (75)	Île-de-France	Louvre	1999	0	340	333	7	0	0	0	0	0	7
Paris	Musée de la publicité	Paris (75)	Île-de-France	MuCEM	2003	0	197	0	197	0	0	0	0	0	197
Paris	Musée des arts décoratifs	Paris (75)	Île-de-France	Cluny	2001	0	74	62	12	0	0	0	0	0	12
Paris	Musée des arts décoratifs	Paris (75)	Île-de-France	Louvre	1999	0	455	380	75	0	0	0	0	0	75
Paris	Musée des arts décoratifs	Paris (75)	Île-de-France	MCS	2011	0	181	163	18	0	0	0	0	0	18
Paris	Musée des arts décoratifs	Paris (75)	Île-de-France	MNAM	2023	0	221	197	24	0	0	0	0	0	24
Paris	Musée du Louvre – Département des antiquités orientales	Paris (75)	Île-de-France	MAD	2000	0	48	47	1	0	0	0	0	0	1
Paris	Musée national de l'histoire de l'immigration	Paris (75)	Île-de-France	Versailles	2023	25	0	0	0	0	0	0	0	0	23
Paris	Présidence de la République	Paris (75)	Île-de-France	SMF (plusieurs musées)	2012	0	101	67	34	7	20	6	0	0	1
Paris	Sénat	Paris (75)	Île-de-France	Versailles	2021	118	0	0	0	0	0	0	0	0	19
Plombières-les-Bains	Église	Vosges (88)	Grand Est	Louvre	2022	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Quimper	Jardins du théâtre Max-Jacob	Finistère (29)	Bretagne	Orsay	2022	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Ravenne	Museo nazionale		Italie	Louvre DAE	2004	32	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Reggio Emilia	Museo Chierici		Italie	MAN	2006	114	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Reims	Musée Saint-Rémi	Marne (51)	Grand Est	Louvre	2009	0	27	15	12	0	11	0	0	0	1
Reims	Palais du Tau	Marne (51)	Grand Est	Compiègne	2019	0	235	228	7	0	0	0	0	0	7

Romans-sur-Isère	Musée de la chaussure	Drôme (26)	Auvergne-Rhône-Alpes	SMF (plusieurs musées)	2000	1	471	470	1	0	0	0	0	0	1
Rueil-Malmaison	Musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	Compiègne	2009	0	22	21	1	0	0	0	0	0	1
Rueil-Malmaison	Musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	MCS	2008	0	41	15	26	0	0	0	0	0	26
Saint-Dié-des-Vosges	Musée	Vosges (88)	Grand Est	SMF (plusieurs musées)		0	7	1	6	0	0	0	0	0	6
Saint-Germain-en-Laye	Musée d'archéologie nationale	Yvelines (78)	Île-de-France	Cluny	2014	0	2676	2204	472	0	0	0	0	0	472
Saint-Germain-en-Laye	Musée d'archéologie nationale	Yvelines (78)	Île-de-France	MNP	2014	0	112	111	1	0	0	0	0	0	1
Saint-Maurice-la-Souterraine	Église Saint-Maurice	Creuse (23)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Saint-Médard-d'Eyrans	Église Saint-Médard	Gironde (33)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Saint-Quentin	Musée Antoine Lécuyer	Aisne (02)	Hauts-de-France	Louvre	2021	0	179	9	170	0	0	0	0	0	5
Saint-Quentin	Sous-préfecture	Aisne (02)	Hauts-de-France	Louvre	2021	0	8	7	1	0	0	0	0	0	1
Saintes	Musée de l'échevinage	Charente-Maritime (17)	Nouvelle-Aquitaine	Louvre DP	2023	4	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Sèvres	Musée de la céramique	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	Dubouché	2014	0	18	13	5	0	0	0	0	0	1
Sèvres	Musée de la céramique	Hauts-de-Seine (92)	Île-de-France	Ecouen	2018	0	37	34	3	0	0	0	0	0	3
Stockholm	Ambassade		Suède	Louvre DOA	2004	0	2	0	2	0	0	0	0	0	2
Strasbourg	Université de Strasbourg	Bas-Rhin (67)	Grand Est	Louvre DAE	2003	117	114	55	73	0	0	0	0	0	15
Tunis	Musée national du Bardo		Tunisie	Louvre	2014	1	132	45	87	0	0	0	0	0	87
Varsovie	Ambassade		Pologne	Louvre	2002	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1
Varsovie	Muzeum narodowe w Warszawie		Pologne	Louvre DAGER	2023	29	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Versailles	Musée des châteaux de Versailles et de Trianon	Yvelines (78)	Île-de-France	Fontainebleau	2018	0	75	73	2	0	0	0	0	2
Versailles	Musée des châteaux de Versailles et de Trianon	Yvelines (78)	Île-de-France	Louvre	2015	0	1020	996	24	0	22	0	1	1
Vincennes	Service historique de la défense	Val-de-Marne (94)	Île-de-France	Louvre DP	2004	0	26	2	24	0	15	0	0	9
Vitry-le-François	Sous-préfecture	Marne (51)	Grand Est	Louvre DP		0	0	0	0	0	0	0	0	1
Washington	Ambassade		États-Unis	Louvre DAGER	2002	0	6	4	2	0	0	0	0	2
Total						3 745	13 173	10 568	26 19	7	434	14	1	2 293

Légende

Cluny: musée du moyen-âge – thermes et hôtel de Cluny

Compiègne: musée du château de Compiègne

Écouen: musée de la Renaissance – château d'Écouen

Fontainebleau: musée du château de Fontainebleau

Guimet: musée des arts asiatiques Guimet

Louvre: musée du Louvre

Louvre DABCO: département des arts de Byzance et des chrétiens d'Orient du musée du Louvre

Louvre DAE: département des antiquités égyptiennes du musée du Louvre

Louvre DAG: département des arts graphiques du musée du Louvre

Louvre DAGER: département des antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre

Louvre DAI: département des arts de l'islam du musée du Louvre

Louvre DAO: département des antiquités orientales du musée du Louvre

Louvre DOA: département des objets d'art du musée du Louvre

Louvre DP: département des peintures du musée du Louvre

Louvre DS: département des sculptures du musée du Louvre

MAD: musée des arts décoratifs

MCS: musée de la céramique à Sèvres

MNAM: musée national d'art moderne

MQB-JC: musée du quai Branly - Jacques Chirac

MuCEM: musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Orsay: musée d'Orsay et musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing

Rodin: musée Rodin

Versailles: musée des châteaux de Versailles et du Trianon

Annexe 6 — Nombre et montant des titres émis, restant à émettre et restant à payer par déposant

Tous les chiffres de ce tableaux ont été arrêtés au 31 décembre 2023

DÉPOSANT	VILLE	DÉPOSITAIRE	TITRES DÉLIBÉRÉS	TITRES RESTANT À ÉMETTRE (responsabilité du déposant)		TITRES ÉMIS MAIS NON PAYÉS (responsabilité du dépositaire)	
				Nombre	Montant	Nombre	Montant
Cnap	Massy	Mairie	Délibération du 18 mai 2017	1	15 000 €	0	0 €
	New York	Représentation française à l'ONU	Délibération du 9 novembre 2017	1	8 000 €	0	0 €
	Quimper	Musée des beaux-arts	Commission plénière du 24 mai 2012	1	10 000 €	0	0 €
	Ris-Orangis	Mairie	Délibération du 18 mai 2017	1	35 000 €	0	0 €
	Washington	Ambassade	Délibération du 9 novembre 2018	1	5 000 €	0	0 €
	Sous-total Cnap				8	73 000 €	0
SMF	Saint-Vaast-la-Hougue	Musée maritime de Tatihou	Information SMF du 5 octobre 2022	3	Montant non défini	0	0 €
	Sous-total SMF				3	?	0

Mobilier	Paris	Conseil économique, social et environnemental	Information du Mobilier national 20 novembre 2020	1	5 000 €	0	0 €
	Rome	Ambassade	Information du Mobilier national du 12 octobre 2022	2	3 000,00 €	0	0,00 €
	Washington	Ambassade	Rapport de récolement 2022	5	53 000 €	0	0,00 €
	Paris	Ministère de l'agriculture	Rapport de récolement 2022	1	500 €	2	2 750 €
	Paris	Mines ParisTech	Rapport de récolement 2023	4	8 500 €	0	0 €
	Yvelines	Pavillon de la Faisanderie	Rapport de récolement 2023	3	41 000 €	0	0 €
	Sous-total Mobilier				16	74 100 €	0
Sèvres	Lilongwe	Ambassade	Rapport de récolement 2019	1	5 000 €	0	0 €
	Londres	Ambassade	Rapport de récolement 2019	6	15 900 €	0	0 €
	Paris	Assemblée nationale	Rapport de récolement du 25 avril 2022	0	0	1	15 000 €
	Paris	Présidence de la République	Délibération du 19 avril 2017	21	Montant à arrêter	0	0 €
	Paris	Rectorat	Délibération du 20 mars 2019	3	Montant à arrêter	0	0 €
	Rome	Académie de France	Information Sèvres 2 décembre 2020	28	129 170 €	0	0 €
	Sous-total Sèvres				59	149 470 €	4
Total				87	296 570 €	4	17 750 €

Annexe 7 — Lexique du récolement des dépôts d'œuvres d'art

Un dépôt d'œuvre d'art, c'est-à-dire un prêt long, permet de valoriser les collections en les rendant visibles. Ces dépôts sont essentiellement consentis par les institutions (déposants) au bénéfice d'administrations diverses (les dépositaires) : ministères, préfetures, mairies, ambassades, mairies...

Pour assurer leur bonne gestion, les déposants doivent récolement régulièrement leurs dépôts, c'est-à-dire venir vérifier sur place leur état et leur bonne conservation une fois tous les dix ans. Ces récolements permettent également de signaler toute disparition.

Notions générales

Bien culturel (ou communément : œuvre d'art) : il s'agit notamment d'une production artistique (peintures, sculptures, mobilier, etc.) ou d'objets relevant de l'archéologie, de l'ethnologie ou du patrimoine scientifique ou technique, au sens de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques (champ de compétence de la CRDOA : 4° à 11°, sauf 10°).

État annuel : le dépositaire doit établir et adresser chaque année à chaque déposant concerné un état des biens déposés dont il bénéficie.

Inventaire : liste des biens culturels appartenant à une collection publique. L'inventaire des biens déposés doit être tenu par le déposant comme par le dépositaire.

Notice : fiche descriptive du bien et de son parcours (photo, carte d'identité [domaine, titre ou appellation, auteur, numéro d'inventaire, matière et technique, dimension]) : informations relatives au récolement (date, résultat) et au post-récolement (suite à donner : maintien du dépôt, restauration, classement, dépôt de plainte, émission d'un titre de perception...).

Les dépôts

Dépôt : prêt de longue durée d'un bien culturel dans le but d'être présenté au public. Les dépôts répondent à un enjeu d'accès, à travers un équilibre territorial des collections nationales.

La durée des dépôts peut être de 5 ans (musées nationaux, renouvellement explicite), 10 ans (Cnap et Manufacture de Sèvres, renouvellement explicite), illimitée (Mobilier national) ou indéterminée.

Déposant : institution qui procède au dépôt.

Dépositaire : institution qui bénéficie du dépôt.

Le récolement des dépôts

Récolement : (du latin *recolere*, « passer en revue ») consiste, pour le déposant, à partir de ses inventaires, à vérifier sur le terrain la présence et l'état de conservation du bien déposé en cours de dépôt, sa localisation exacte, son marquage et la conformité du bien avec l'inscription de l'inventaire.

Le rapport de récolement établi par le déposant est un document administratif qui certifie les chiffres du récolement.

Bien localisé : bien dont la localisation est prouvée, soit parce que identifié par le récoleur dans le lieu de dépôt, soit parce que faisant l'objet d'un déplacement provisoire attesté (prêt, restauration).

Bien recherché : bien dont la localisation est inconnue. Le bien peut être volé (notamment cas d'effraction) ou égaré à la suite d'un déplacement dans un autre bureau, une cave, etc. Les suites à donner pour un bien recherché sont déterminées par le déposant.

Bien restant à récoler : bien restant à récoler dans un lieu de dépôt non encore visité ou bien qui n'a pu être inspecté lors de la visite du récoleur (musée en travaux, objet en caisse, déménagement de réserve, etc.).

Le rapport (ou procès-verbal) de récolement, établi par le déposant, constitue un document administratif qui certifie les chiffres du récolement.

Le post-récolement des dépôts

Ensemble des démarches qui font suite au récolement :

1. Lorsque le dépositaire retrouve une œuvre signalée comme recherchée dans le rapport de récolement, il est tenu d'en informer le déposant, qui avertit la CRDOA.

2. A l'issue d'un récolement, le déposant détermine les suites qu'il convient de réserver à chaque bien non localisé, et qu'il indique dans le rapport de récolement :

- soit la demande d'un **dépôt de plainte** : la plainte est une action de signalement aux services de police d'une disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC¹ et ainsi favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition).

C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire). La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

[Les aspects de procédure pénale sont présentés dans le guide en ligne « [Sécurité des biens culturels](https://semaphore.culture.gouv.fr/system/files/database/documents/2023-01/guide-secu-rite-biens-culturels.pdf) » semaphore.culture.gouv.fr/system/files/database/documents/2023-01/guide-secu-rite-biens-culturels.pdf].

- soit un **classement** : plusieurs raisons peuvent conduire le déposant à constater le classement du dossier :

la date très ancienne du dépôt,

l'absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver et conduit à ne pas encombrer les registres déjà chargés des plaintes enregistrées par les services de police,

la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique.

1 — Office central de lutte contre le trafic des biens culturels

Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

- soit une **radiation** si sa destruction est avérée et documentée.

Par ailleurs, un **titre de perception** peut également être émis (il sera systématiquement cumulé avec un classement ou un dépôt de plainte) : procédure financière permettant, en cas de disparition d'un bien et de carence manifeste du dépositaire, le recouvrement d'une dette mise à sa charge au profit de l'institution déposante.

L'article D. 113-5 du code du patrimoine précise que « Toute disparition ou destruction de l'œuvre ou objet d'art prêté ou déposé donne lieu à l'émission, par le Centre national des arts plastiques, d'un titre de recettes correspondant à la valeur de l'œuvre ou objet d'art estimée au moment du constat de sa disparition ou destruction ».

L'article D. 113-20 du code du patrimoine précise que « En cas de disparition d'un meuble ou d'un objet mobilier mis en dépôt soit il est émis un titre de perception à l'encontre du dépositaire pour la valeur de la pièce estimée au moment où sa disparition est constatée par le Mobilier national, soit le Mobilier national propose l'achat par le dépositaire d'une pièce équivalente qui sera ensuite portée aux inventaires du Mobilier national ».

L'article R. 451-28 du code du patrimoine précise que « Toute disparition ou détérioration d'un bien prêté ou mis en dépôt est notifiée par le dépositaire au déposant. Elle donne lieu à l'émission, par l'autorité compétente, d'un titre de perception correspondant à la valeur du bien, estimée au moment de sa disparition, ou du montant de la dépréciation du bien après détérioration ».



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*